



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

LE CANADA AU FMI ET AU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

2010

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DE
LA *LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS*
ET DES ACCORDS CONNEXES



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2011)

Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée à
Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-28/2010F-PDF



Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances	5
À propos de ce rapport	6
Sommaire	8
Principaux événements au Groupe de la Banque mondiale et au FMI en 2010	8
Fonds monétaire international	11
Aperçu du Fonds monétaire international	11
Principaux événements au FMI en 2010	20
Le Canada au FMI	25
Les priorités du Canada au FMI	28
Le Groupe de la Banque mondiale	42
Aperçu du Groupe de la Banque mondiale	42
Principaux développements survenus dans le Groupe de la Banque mondiale en 2010	52
Le Canada et le Groupe de la Banque mondiale	53
Les priorités du Canada au Groupe de la Banque mondiale	60
Les priorités du Canada de 2011 à 2015 au sein du Groupe de la Banque mondiale	81
Annexes	
1. Sigles et autres abbreviations	85
2. Sommaire de l'évaluation des progrès à l'égard des priorités du Canada aux institutions de Bretton Woods en 2010	87
3. Déclarations du Canada au Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international en 2010	90
4. Déclaration préparée à l'intention du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en 2010	101
5. Communiqués de 2010 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international	109
6. Communiqués de 2010 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international	114
7. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2010	118
8. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2010	119
9. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2010	121



10. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2010	123
11. Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2010, par région et par pays	124
12. Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada.....	127
13. Emprunts du Groupe de la Banque mondiale au Canada	130
14. Déclaration soumise par l'administrateur pour le Canada le 11 mai 2010 concernant le Plan d'action 2010-2015 de la Banque mondiale en matière de santé génésique	131
15. Pays ciblés par l'Agence canadienne de développement international	133



Avant-propos du ministre des Finances

Je suis heureux de présenter aux parlementaires ainsi qu'aux Canadiennes et aux Canadiens le rapport intitulé *Le Canada au FMI et à la Banque mondiale – Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* pour 2010.

À titre de gouverneur canadien au Fonds monétaire international (FMI) et au Groupe de la Banque mondiale, je suis particulièrement fier du rôle sans précédent qu'ont joué ces deux institutions pour stabiliser l'économie durant la crise financière et du rôle crucial qu'elles continuent de jouer au fil de la reprise en cours à l'échelle mondiale.

Le Canada ayant été l'hôte d'un Sommet des dirigeants du Groupe des Vingt (G-20), d'un Sommet des dirigeants du G-8 et d'une réunion des ministres des Finances du G-7, on peut dire que 2010 a été une année historique pour le pays sur la scène internationale. Lors du Sommet du G-20, les dirigeants ont continué d'insister sur la nécessité de prévoir des ressources additionnelles et de poursuivre les réformes de la gouvernance afin d'accroître la capacité du FMI et du Groupe de la Banque mondiale à remplir leurs mandats de promouvoir la stabilité économique à l'échelle du globe et de réduire la pauvreté.

Les réformes institutionnelles ayant fait l'objet d'engagements en 2010 concordent essentiellement avec les grandes priorités à long terme du Canada au regard du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, c'est-à-dire renforcer la gouvernance et la reddition de comptes de ces institutions, les inciter à s'acquitter de leur mandat fondamental de la façon la plus efficace possible et les aider à faire en sorte que la croissance et la stabilité obtenues à l'échelle mondiale grâce à leurs efforts aient des effets durables.

Les jalons mentionnés dans ce rapport témoignent de l'apport important du Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale en 2010 ainsi que de notre détermination à aider ces institutions à bâtir une économie mondiale solide et viable.

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député
Ministre des Finances



À propos de ce rapport

Le présent rapport au Parlement et aux citoyens donne un aperçu des opérations du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, aborde les principaux événements liés à ces institutions en 2010, décrit l'engagement et l'apport du Canada, et fait état des progrès réalisés au regard des priorités du Canada.

Le FMI et la Banque mondiale (« les institutions de Bretton Woods ») ont été fondés à l'occasion de la conférence monétaire des Nations Unies tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Ces institutions ont été créées dans le but de promouvoir la reconstruction et la reprise économique au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis, leur mandat a évolué; il est maintenant axé sur la promotion de la stabilité économique mondiale et la réduction de la pauvreté.

Le Canada est au nombre des pays membres du FMI et des institutions suivantes du Groupe de la Banque mondiale : l'Association internationale de développement (IDA), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

Important actionnaire tant au FMI qu'au Groupe de la Banque mondiale, le Canada y joue un rôle de poids au chapitre de la gouvernance. Il se classe au neuvième rang des actionnaires du FMI, dont il détient 2,88 % des voix (droits de vote). La contribution du Canada aux quotes-parts du FMI se chiffre actuellement à 6,37 milliards de droits de tirage spéciaux¹ (environ 9,7 milliards de dollars américains). En outre, le Canada arrive au septième rang des actionnaires du Groupe de la Banque mondiale, ayant souscrit 5,5 milliards de dollars américains du capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI et ayant versé 8,7 milliards de dollars américains à l'IDA à titre de donateur. Cela lui confère de 2,51 % à 3,38 % des voix au sein des différentes institutions composant le Groupe de la Banque mondiale.

Le ministre des Finances siège au Conseil des gouverneurs du FMI et à celui du Groupe de la Banque mondiale. Le gouverneur confie à un administrateur en poste dans ces deux institutions la responsabilité relative aux décisions courantes. Étant donné la participation du Canada au capital du FMI et du Groupe de la Banque mondiale ainsi que son engagement auprès de ces deux institutions, les administrateurs représentant le groupe de pays dont il fait partie ont traditionnellement été canadiens².

Ce rapport donne suite à l'exigence énoncée à l'article 13 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, qui porte ce qui suit :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les 30 premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

¹ Les droits de tirage spéciaux (DTS) servent d'unités de compte au FMI. Leur valeur est fondée sur un panier de devises importantes (l'euro, le dollar américain, le yen et la livre sterling).

² Le groupe de pays dont fait partie le Canada comprend Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana (Groupe de la Banque mondiale seulement), l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.



Le présent rapport est préparé par le ministère des Finances en consultation avec d'autres ministères et organismes et avec l'apport des bureaux des administrateurs canadiens au FMI et au Groupe de la Banque mondiale. Il tient également compte de points de vue communiqués par les citoyens et les organismes de la société civile du Canada, que ce soit lors de consultations, à l'occasion de rencontres avec les parties prenantes ou par voie de correspondance. Au sein du gouvernement du Canada, c'est le ministère des Finances qui coordonne la formulation de conseils stratégiques au sujet des questions intéressant le FMI et le Groupe de la Banque mondiale, en étroite consultation avec d'autres ministères et organismes, en particulier la Banque du Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

On trouvera des renseignements additionnels sur les activités d'aide au développement officielle se rattachant aux institutions de Bretton Woods dans le rapport annuel de l'ACDI relatif à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*.

Le présent rapport donne un aperçu des activités du FMI et du Groupe de la Banque mondiale qui sont les plus importantes du point de vue du Canada. Pour en savoir plus sur les résultats financiers et les opérations de ces institutions, on peut consulter les rapports annuels respectifs de ces dernières (disponibles en français) aux adresses <http://www.imf.org/external/french/index.htm> et <http://publications.worldbank.org>.



Sommaire

Principaux événements au Groupe de la Banque mondiale et au FMI en 2010

La dernière année a été marquée par nombre de réformes importantes, tant au FMI qu'au Groupe de la Banque mondiale. Au cours de 2009, les institutions de Bretton Woods ont été aux premières lignes des interventions en réponse à la crise économique et financière mondiale. En 2010, au lendemain de la crise, les dirigeants du monde ont pris des mesures pour renforcer ces institutions, apportant notamment des changements importants au chapitre des quotes-parts et des voix afin d'y assurer une répartition plus équitable du pouvoir décisionnel. Des mécanismes nouveaux et améliorés ont aussi contribué à hausser l'efficacité des institutions, ce qui leur permettra de contribuer davantage à la stabilité économique et à la réduction de la pauvreté au fil de la reprise de l'économie mondiale.

Principaux événements au Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale a posé plusieurs gestes importants au cours de la dernière année pour renforcer sa légitimité, sa crédibilité et son efficacité à long terme. Par exemple :

- Les actionnaires ont convenu de hausser le capital de 86 milliards de dollars américains (dont une augmentation générale du capital de 58 milliards et une augmentation spéciale de 28 milliards), ce qui permettra à la Banque de hausser de plus de 80 % le volume annuel de ses prêts par rapport à celui enregistré avant la crise.
- Les donateurs ont accepté de verser 49 milliards de dollars américains à l'Association internationale de développement, ce qui représente une hausse de 18 % comparativement à la précédente reconstitution des ressources de cette institution, réalisée trois ans plus tôt. Ces ressources serviront à aider 79 des pays les plus pauvres de la planète à stimuler leur croissance et à surmonter la pauvreté en investissant dans les infrastructures, en améliorant les services de santé, en assurant l'éducation des enfants et en luttant contre les changements climatiques.
- Dans le cadre de la deuxième phase de la réforme de la représentation à la Banque mondiale, le total des voix détenues par les pays en développement et les pays à revenu moyen a été majoré de 3 points de pourcentage pour atteindre 47,2 %. De plus, un nouveau siège de gouverneur a été créé, ce qui permettra d'assurer une plus grande représentation des pays africains.
- La Banque a convenu de procéder à un ensemble de réformes internes d'envergure pour améliorer son efficacité, la transparence de ses activités et sa responsabilisation.

Le Canada a plaidé en faveur de toutes ces réalisations et y a pleinement participé durant la dernière année.



Principaux événements au Fonds monétaire international

Au cours de l'année 2010, bon nombre de réformes importantes ont été apportées à la gouvernance, aux facilités de financement et aux activités de surveillance du FMI. Ces réformes, qui comprennent le rajustement des quotes-parts du FMI, la modification de la composition du Conseil d'administration et le renforcement des mécanismes de prêt, aideront le Fonds à remplir son mandat de protéger la stabilité du système monétaire international tout en faisant la promotion d'une croissance économique viable et en contribuant à la progression du niveau de vie à l'échelle du globe. Elles accroîtront également la participation et la représentation des économies de marché émergentes et des pays en développement et fera en sorte que le FMI représentera mieux l'économie mondiale. Par ailleurs, dans la foulée de son intervention multidimensionnelle face à la crise en 2009, le FMI a de nouveau participé activement aux efforts destinés à répondre aux besoins de ses membres en offrant des conseils stratégiques, du soutien financier et de l'assistance technique en temps utile.

Les représentants canadiens ont participé de façon constructive aux efforts de réforme des quotes-parts et de la gouvernance de manière à renforcer la légitimité, l'efficacité et la crédibilité du FMI. Les membres du FMI ont convenu d'un ensemble de réformes marquant touchant les quotes-parts et la gouvernance; cette réforme accroît de façon substantielle la participation et la représentation des économies de marché émergentes et des pays en développement. Le Canada a appuyé les efforts d'amélioration des mécanismes de prêt du FMI et a fait des interventions constructives à cet égard. Il a également contribué à l'amélioration de la surveillance du FMI en incitant les membres à s'entendre en vue de rendre obligatoire la participation au Programme d'évaluation du secteur financier dans le cas des membres dont le secteur financier présente une importance systémique.

Participation du Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale

Le Canada participe à la gouvernance du FMI et du Groupe de la Banque mondiale par l'intermédiaire de son représentant au Conseil des gouverneurs de chacune de ces institutions ainsi que de ses administrateurs. De plus, il affecte des ressources financières au capital de ces institutions ainsi qu'à des fonds spéciaux, des fonds fiduciaires et des initiatives internationales.

Le Canada a contribué de façon importante à nombre d'initiatives de premier plan qui ont contribué à accroître la solidité et l'efficacité du FMI et du Groupe de la Banque mondiale. À titre d'exemple, il a :

- affecté 840 millions de dollars au Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI, afin de permettre d'augmenter les prêts octroyés à des conditions de faveur, selon des modalités souples et adaptées aux besoins variés des pays à faible revenu;
- dirigé une initiative pour annuler plus de 825 millions de dollars américains de la dette contractée par Haïti auprès des institutions internationales, dont le FMI et le Groupe de la Banque mondiale. Le Canada a été le premier pays à verser sa part des paiements requis;
- octroyé 291 millions de dollars à l'appui de projets de lutte contre les changements climatiques par l'entremise de la Société financière internationale de la Banque mondiale;
- versé les 20 premiers millions de dollars de financement au fonds de subventions du Défi pour le financement des PME, qui a été créé au Sommet du G-20 de Toronto;
- majoré de 600 millions de dollars sur trois ans (2009 à 2011) les ressources financières consacrées au développement agricole, ce qui comprend le versement en 2010 de la contribution canadienne de 230 millions de dollars au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire;



- octroyé le premier versement d'un pays donateur, d'un montant de 200 millions de dollars, au Programme de liquidité pour le commerce mondial de la Société financière internationale, qui devrait mobiliser des échanges commerciaux d'une valeur pouvant atteindre 2 milliards de dollars américains au cours des trois prochaines années;
- contribué aux efforts qui ont débouché sur la prise de mesures ayant permis au FMI de procéder à la réforme de ses quotes-parts et de son système de gouvernance, d'améliorer ses facilités de financement et de renforcer ses activités de surveillance;
- contribué à la mise en œuvre réussie de la réforme institutionnelle la plus exhaustive de l'histoire de la Banque mondiale.

Les priorités du Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale

Le présent rapport fait état des progrès réalisés par le FMI et le Groupe de la Banque mondiale au chapitre des priorités du Canada énoncées dans le rapport de l'an dernier, selon l'évaluation de représentants du gouvernement du Canada et à la lumière de commentaires provenant des bureaux des administrateurs canadiens aux deux institutions. On y indique aussi l'apport du Canada en vue de faire avancer les choses relativement à ces priorités. Enfin, le rapport présente une mise à jour des priorités canadiennes pour l'avenir.

Au cours des trois dernières années, le Canada a énoncé trois grandes priorités au regard des institutions de Bretton Woods : la gouvernance et la responsabilisation; l'efficacité des institutions; la réduction durable de la pauvreté ainsi que la croissance durable.

Les grandes priorités du Canada au regard des institutions de Bretton Woods

- 1) Gouvernance et responsabilisation** – Exercer un rôle de chef de file pour promouvoir des mesures innovatrices au chapitre des structures de gouvernance et de responsabilisation des institutions de Bretton Woods.
- 2) Efficacité des institutions** – Encourager les institutions de Bretton Woods à s'acquitter le plus efficacement possible de leur mandat de base.
- 3) Réduction durable de la pauvreté et croissance durable** – Appuyer les efforts du FMI et du Groupe de la Banque mondiale pour faire en sorte que la croissance et la stabilité obtenues grâce à leurs efforts aient des effets durables à long terme.

Le Canada énonce aussi des priorités secondaires et des mesures se rattachant à chacune de ces grandes priorités, qu'il passe en revue chaque année dans le présent rapport. Dans l'ensemble, les institutions de Bretton Woods ont fait des progrès encourageants en 2010 par rapport aux priorités établies par le Canada. Pour faciliter la consultation, on trouvera à l'annexe 2 un tableau récapitulatif des priorités du Canada figurant dans le rapport de 2009. Un code de couleur est utilisé pour indiquer dans quelle mesure, selon l'évaluation du Canada, les institutions de Bretton Woods ont progressé à l'égard de ces priorités en 2010.

On trouvera dans le corps de ce rapport un exposé complet au sujet de chaque priorité.



Fonds monétaire international

Aperçu du Fonds monétaire international

Le Fonds monétaire international (FMI) s'efforce de protéger la stabilité du système monétaire international tout en faisant la promotion de la croissance économique durable et de l'amélioration du niveau de vie à l'échelle mondiale.

Le FMI :

- promeut la coopération monétaire internationale;
- facilite l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international;
- promeut la stabilité des taux de change;
- contribue au maintien d'un système multilatéral de paiements;
- fournit des ressources aux membres éprouvant des problèmes au chapitre de la balance des paiements.



Historique du FMI

1945 – Le Canada et 28 autres pays signent les statuts du FMI.

1947 – Le FMI entame ses opérations; le premier prêt est accordé à la France.

1971 – Les États-Unis annoncent au FMI qu'ils mettent fin à la vente et à l'achat libres d'or en règlement des transactions internationales. Le système établi de taux de change fixe entre le dollar américain et l'or (système de Bretton Woods) s'effondre.

1974 – Le FMI adopte les Orientations pour la gestion des taux de change flottants.

1976 – Le FMI établit un fonds fiduciaire pour fournir à ses membres qui sont des pays en développement une aide au chapitre de la balance des paiements à même le produit des ventes d'or.

1977 – S'adaptant à ce phénomène nouveau qu'est la prédominance des devises flottantes, le Conseil d'administration adopte la Décision de 1977, qui sert à orienter les activités de surveillance du FMI à l'endroit des économies et des politiques de taux de change des pays membres.

1986 – Le FMI crée la Facilité d'ajustement structurel, remplacée en 1987 par la Facilité d'ajustement structurel renforcée puis, en 1999, par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, afin d'offrir une aide financière à des conditions de faveur aux pays en développement à faible revenu ayant des problèmes de balance des paiements.

1993 – Le FMI crée la Facilité de transformation systémique pour aider les pays de l'ancienne Union soviétique ayant des problèmes de balance des paiements attribuables au passage d'une économie planifiée à une économie de marché.

1996 – Le FMI approuve une initiative conjointe d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (l'Initiative en faveur des PPTE).

2005 – Le FMI commence à mettre en œuvre l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale afin d'alléger la dette à son endroit des pays dont le revenu par habitant est inférieur à 380 \$ par année et d'autres pays pauvres très endettés.

2008-2009 – En réaction à la crise financière mondiale, le FMI mobilise de nouvelles ressources auprès de ses membres et procède à une refonte de ses facilités de prêt; il crée la Ligne de crédit modulable ainsi qu'un nouvel ensemble de facilités de financement à l'intention des pays à faible revenu.

2010 – Le FMI poursuit la réforme de ses mécanismes de prêt : il crée la Ligne de crédit de précaution; au lendemain du séisme en Haïti, il met sur pied le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette après une catastrophe à l'intention des pays à faible revenu.

Composition et structure de gouvernance

Le FMI, dont le siège est à Washington, est régi par les gouvernements de ses 187 pays membres, à qui il doit rendre compte de ses activités. Chacun de ces 187 pays nomme un gouverneur et un gouverneur suppléant – habituellement le ministre des Finances ou le gouverneur de la banque centrale – au Conseil des gouverneurs. Les liens entre le Conseil des gouverneurs, le Comité monétaire et financier international, le Comité du développement (comité conjoint du FMI et de la Banque mondiale) et le Conseil d'administration du FMI sont illustrés à la figure 1.

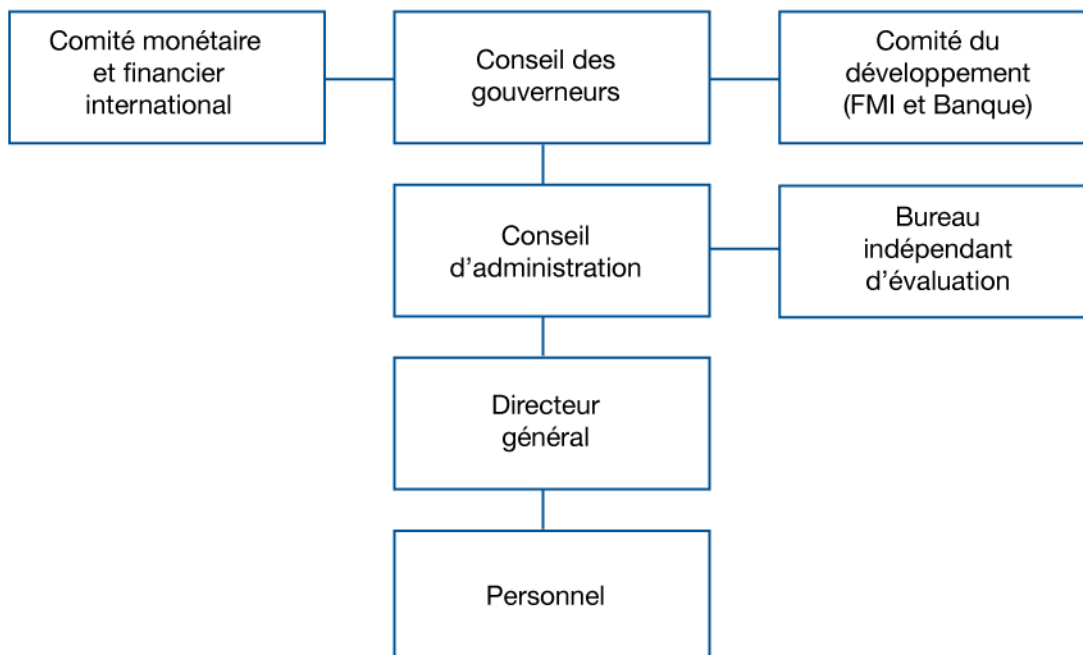
Le directeur général du FMI, qui est désigné et nommé par le Conseil d'administration, préside ce conseil et dirige le personnel opérationnel. Le directeur général actuel, M. Dominique Strauss-Kahn, est entré en fonction le 1^{er} novembre 2007.

Les membres du personnel sont nommés par le directeur général et relèvent uniquement du FMI. Au 15 septembre 2010, le FMI comptait 2 500 employés (provenant de 158 pays membres). Il y a eu d'importants changements dans les niveaux de dotation en 2009 et en 2010.

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) procède à l'évaluation indépendante des politiques et des activités du FMI. Le BIE est entièrement indépendant de la direction du FMI et du Conseil d'administration. Son directeur, choisi par le Conseil d'administration, exerce un mandat de quatre ans qui peut être renouvelé. On trouvera des renseignements sur les évaluations du BIE à la section intitulée « Réponse du FMI aux évaluations menées par le Bureau indépendant d'évaluation ».

À titre de pays membre parmi 187 au FMI, le Canada joue un rôle important en maintenant une étroite collaboration avec ses partenaires internationaux afin que le Fonds dispose des outils dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat de promouvoir la stabilité monétaire et financière internationale. Une économie mondiale saine contribue à la création d'emplois pour les Canadiens, favorise la stabilité des prix des biens et des services, et contribue à hausser notre niveau de vie. La participation du Canada aux travaux du FMI a pour effet de favoriser la coopération internationale, la croissance économique durable et un meilleur niveau de vie pour les Canadiens et les autres habitants du globe.

Figure 1
Organigramme du FMI





Ce que fait le FMI

Les activités du FMI se répartissent en trois grands volets, qui visent tous à promouvoir la prospérité économique mondiale en contribuant à la stabilité monétaire internationale :

- Surveillance – Promouvoir la stabilité financière et macroéconomique ainsi que la croissance au moyen d'activités de surveillance et de conseils stratégiques qui peuvent aider les membres à prévenir ou à dénouer les crises financières, à soutenir une croissance économique vigoureuse et à réduire la pauvreté.
- Assistance technique – Offrir une assistance technique et de la formation afin d'aider les pays à se doter de l'expertise et des institutions dont ils ont besoin pour mettre en œuvre de saines politiques macroéconomiques, financières et structurelles.
- Programmes de prêt – Fournir un financement provisoire et un soutien stratégique aux pays membres pour les aider à corriger des difficultés touchant la balance des paiements ou des problèmes macroéconomiques fondamentaux.

Surveillance

Le FMI cerne les risques pour la stabilité économique et financière mondiale en surveillant l'évolution de l'économie à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Conformément à l'article IV de ses statuts, le FMI doit procéder à des consultations périodiques auprès de chacun de ses pays membres au sujet de la conjoncture et des politiques économiques nationales. Aux termes de cet article, chaque pays membre du FMI convient de chercher à mettre en œuvre des politiques propices à la stabilité du système monétaire international ainsi qu'à la croissance et à la prospérité mondiales. Grâce à ces consultations, le FMI est en mesure de déterminer les points forts et les lacunes dans une optique stratégique, puis de conseiller ses membres au sujet des correctifs à apporter. Les consultations prennent la forme de missions menées périodiquement par le personnel du FMI auprès de fonctionnaires des gouvernements et des banques centrales, de législateurs et de représentants du secteur financier, de l'industrie, des syndicats et du monde universitaire.

Sommaire des obligations prévues à l'article IV

L'article IV des statuts du FMI énonce les « règles du jeu » que chaque pays membre s'est volontairement engagé à respecter. Chaque pays membre doit :

- s'efforcer d'orienter sa politique économique et financière en vue d'encourager une croissance économique ordonnée dans un contexte de stabilité raisonnable des prix;
- chercher à promouvoir la stabilité du système monétaire en favorisant des conditions de base économiques et financières ordonnées;
- éviter de manipuler les taux de change ou le système monétaire international afin d'empêcher l'ajustement effectif des balances des paiements ou de se donner des avantages compétitifs inéquitables vis-à-vis d'autres pays membres;
- faciliter la communication des renseignements dont le Fonds a besoin afin de pouvoir exercer une surveillance rigoureuse des politiques de taux de change des membres.

Le FMI a élaboré des principes précis afin d'orienter tous ses membres au regard de leur politique de taux de change, conformément aux obligations susmentionnées et en tenant compte des politiques et de la situation sociale et politique des pays membres.



Outre les consultations bilatérales avec les pays membres au titre de l'article IV, le FMI exerce une importante surveillance régionale et multilatérale de l'économie mondiale et des systèmes économique et monétaire mondiaux, et il produit deux fois l'an les *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) et le rapport sur la stabilité financière dans le monde, intitulé *Global Financial Stability Report* (GFSR). Le FMI publie aussi deux fois l'an des rapports sur les perspectives économiques régionales, qui traitent de l'évolution récente de l'économie et des perspectives à l'égard de différentes régions. Le FMI a de plus commencé à publier en 2010 le *Fiscal Monitor*, où il analyse les derniers développements d'ordre financier dans les pays membres. Ces rapports favorisent les échanges au sein du Conseil d'administration et des gouvernements nationaux³. Le Conseil d'administration tient également des discussions informelles périodiques au sujet de l'évolution récente de l'économie et des marchés financiers mondiaux.

Au lendemain de la crise mondiale, le FMI a resserré ses activités de surveillance afin de pouvoir s'acquitter de son mandat de promouvoir la stabilité monétaire et financière internationale. En 2011, ses activités de surveillance seront fondées sur des priorités économiques et opérationnelles bien définies; ces priorités sont énoncées dans la Déclaration des priorités de surveillance, adoptée par le Conseil d'administration et entérinée par les gouverneurs en 2008.

Les priorités économiques énoncées visent essentiellement à améliorer les interventions stratégiques associées aux crises afin de renforcer le système financier mondial et de promouvoir l'établissement de politiques macroéconomiques et structurelles favorisant une croissance durable à l'échelle mondiale tout en limitant les déséquilibres mondiaux. Les priorités opérationnelles ont pour but d'améliorer les outils d'évaluation du risque et la surveillance du secteur financier, de pair avec une analyse plus robuste des taux de change et des risques externes sur la stabilité.

Les priorités de surveillance seront réévaluées en 2011 dans le cadre de l'examen triennal des activités de surveillance. Par ailleurs, le FMI participe à de nouvelles initiatives axées sur la transparence des données, notamment le site Web *Principal Global Indicators*, qui présente les principaux indicateurs économiques relatifs aux membres du G-20.

Assistance technique

Le FMI propose des services d'assistance technique et de formation dans ses domaines d'expertise, par exemple la politique macroéconomique, l'application des impôts et taxes et l'administration des revenus, la gestion des dépenses, la politique monétaire, les systèmes de taux de change, la viabilité du secteur financier ainsi que les statistiques macroéconomiques et financières. L'accroissement de la capacité technique des pays membres est de première importance si l'on veut promouvoir de saines politiques monétaires et macroéconomiques, et également permettre une surveillance efficace de la part du FMI. Environ 85 % de l'assistance technique est offerte aux pays à revenu faible ou moyen-inférieur. Le FMI propose également une assistance technique pour aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté et de soutien de la croissance, de même que pour appuyer les pays pauvres très endettés dans leurs efforts de réduction et de gestion de leur dette.

³ Pour consulter les PEM d'octobre 2010, voir <http://imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/02/index.htm>; pour le GSFR d'octobre 2010, voir <http://imf.org/external/pubs/ft/gfsr/2010/02/index.htm>; pour le rapport sur les perspectives économiques régionales d'octobre 2010, voir <http://imf.org/external/pubs/ft/reo/reorepts.aspx>; pour le numéro de novembre 2010 du *Fiscal Monitor*, voir <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fm/2010/02/fmindex.htm>.



En collaboration avec ses pays membres, le FMI offre son assistance technique selon différentes formules, par exemple les missions menées depuis son siège, les courtes missions confiées à des spécialistes, et les experts résidents en poste dans le cadre de missions de longue durée ou dans les centres régionaux. Récemment, le FMI a adopté une approche de portée plus régionale pour la prestation de son assistance technique et de ses services de formation, et il compte de plus en plus sur un financement assuré par des donateurs. Outre la formation offerte à l'Institut du FMI, établi à Washington, sept instituts régionaux de formation à l'intention de représentants nationaux et sept centres régionaux d'assistance technique (CRAT) offrent aux pays membres du monde entier des programmes plus accessibles et davantage adaptés aux besoins des régions. Le Fonds prévoit aussi ouvrir trois nouveaux centres, soit deux en Afrique et un en Asie centrale.

Tableau 1
Centres régionaux d'assistance technique

Nom du centre, emplacement et année d'établissement	Pays et territoires auxquels le centre offre ses services
CRAT Pacifique, Suva (Fidji) 1993	îles Cook, Fidji, Kiribati, îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Salomon, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.
CRAT Caraïbes, Bridgetown (Barbade) 2001	Anguilla, Antigua, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïman, République dominicaine, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques.
AFRITAC Est (CRAT Afrique de l'Est), Dar-es-Salaam (Soudan) 2002	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Tanzanie.
AFRITAC Ouest, Bamako (Mali) 2003	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo.
CRAT Moyen-Orient, Beyrouth (Liban) 2004	Afghanistan, Cisjordanie et bande de Gaza, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Soudan, Syrie, Yémen.
AFRITAC Centre, Libreville (Gabon) 2007	Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad.
CRAT Amérique centrale, Panama, République dominicaine Guatemala (Guatemala) 2009	Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador.



Programmes de prêt

Le FMI fonctionne dans une large mesure à la manière d'une caisse de crédit. Bien que ses propres ressources soient limitées, le Fonds a accès à de vastes liquidités fournies par ses membres, essentiellement sous forme de quotes-parts versées en monnaies nationales convertibles, de droits de tirage spéciaux (DTS) et d'autres devises couramment utilisées à l'échelle internationale. Il met ces ressources à la disposition de ses membres pour les aider à assumer financièrement des déséquilibres provisoires de leur balance des paiements. Sur demande, les membres fournissent des ressources au FMI, dont le montant est déterminé selon des quotes-parts qui reflètent en gros le poids économique relatif de chaque pays au sein de l'économie mondiale. La quote-part d'un pays aide aussi à chiffrer la quantité de ressources du FMI auxquelles ce pays aura accès s'il éprouve des problèmes économiques. Au 11 janvier 2011, le total des quotes-parts des 187 membres du FMI se chiffrait à 217,4 milliards de DTS (environ 332,0 milliards de dollars américains).

Droits de tirage spéciaux

Les DTS sont des éléments d'actif créés par le FMI. Ils servent de complément aux réserves officielles de liquidités internationales des pays membres. Le DTS constitue l'unité de compte au FMI; sa valeur est fondée sur un panier de devises comprenant le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen. Le taux d'intérêt applicable aux DTS correspond à la moyenne pondérée des taux d'intérêt sur instruments financiers à court terme sur les marchés fonctionnant en monnaies faisant partie du panier de devises du DTS.

Une affectation spéciale de DTS, effectuée en septembre 2009, a accru l'équité du système des DTS. Cette mesure ponctuelle a fait augmenter les affectations cumulatives des membres de 21,5 milliards de DTS; elle a servi à fournir des affectations aux pays qui n'en avaient jamais reçu (ceux qui ont joint le Fonds après 1981)⁴.

Un pays membre peut avoir accès aux ressources générales du FMI en achetant des devises d'autres pays membres contre un montant équivalent de sa propre monnaie (opération appelée « tirage »). Il remboursera le FMI en rachetant de sa propre monnaie en échange de devises d'autres pays membres sur une période donnée, moyennant intérêts. De cette manière, le pays membre peut emprunter à d'autres pays membres par l'intermédiaire du FMI.

Le pays membre qui fournit les ressources prêtées à un pays qui éprouve des difficultés liées à sa balance des paiements reçoit des intérêts fixés en fonction des taux du marché à l'égard de ces ressources. Le taux d'intérêt s'établit à peu près au taux de rendement que le membre aurait perçu s'il avait plutôt choisi des placements sûrs et liquides. Puisque les membres touchent des intérêts et qu'ils ne versent pas de subventions pour financer les opérations générales du Fonds, l'adhésion au FMI n'entraîne pas de dépenses budgétaires directes pour les pays.

Dans la majorité des programmes du FMI, les pays membres ayant besoin d'une aide financière concluent une entente avec le personnel du FMI sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source sous-jacente de leur problème de balance des paiements. Le Conseil d'administration du FMI doit ensuite approuver les détails de ce programme économique intégré (ce que l'on appellera souvent la « conditionnalité ») ainsi que le montant et la durée du financement. L'aide financière du FMI est habituellement accordée par tranches, chacune de ces tranches étant remise après vérification que le pays continue de respecter le programme économique convenu et les conditions stratégiques approuvées.

⁴ Voir <http://imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdr.htm>.



Tout dépendant de l'ampleur du problème et de sa durée prévue, ces mesures font l'objet d'un accord dans le cadre de facilités ou d'instruments de prêt variés, qui seront adaptés en fonction de la situation particulière de chaque membre. Les Accords de confirmation, qui représentent la plus grande part de l'aide offerte par le Fonds à des pays à revenu moyen, servent à régler des problèmes de balance des paiements qui se posent à court terme; ils ont en général une durée de un ou de deux ans. Pour sa part, le Mécanisme élargi de crédit est utilisé lorsqu'il existe un problème de balance des paiements à plus long terme, dont la solution passe par des réformes économiques de fond; la durée de cette forme d'aide est généralement de trois ans.

En 2009, au lendemain de la crise financière, le FMI a créé la Ligne de crédit modulable, offrant ainsi aux pays qui ont de solides assises économiques et de saines politiques une ligne de crédit que ceux-ci peuvent utiliser afin de prévenir des crises. Au 31 décembre 2010, la Colombie, le Mexique et la Pologne s'étaient prévalus d'une ligne de crédit modulable. En 2010, le FMI a instauré la Ligne de crédit de précaution, qui donne accès à d'importantes ressources ainsi qu'à de l'aide dans le cas des membres qui présentent un degré de vulnérabilité modéré mais n'ont pas de besoins au chapitre de la balance des paiements. Une première ligne de crédit de précaution a été octroyée à la Macédoine en janvier 2011.

D'autres mécanismes sont mis à la disposition des pays à faible revenu. La crise financière a incité le FMI à repenser ces facilités, et une nouvelle série de facilités de financement à des taux inférieurs à ceux du marché (bref, à des conditions de faveur) et assorties de modalités plus souples est désormais disponible dans le cadre du nouveau Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC).

Le cadre constitué par le FFRPC englobe trois facilités de financement :

- la Facilité élargie de crédit, en remplacement de l'ancienne Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, qui fournit une aide à moyen terme assortie de conditions limitées aux membres à faible revenu qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements;
- la Facilité de crédit de confirmation, qui permet de satisfaire à des besoins à court terme et à des besoins préventifs rattachés à la balance des paiements, à l'instar des Accords de confirmation octroyés dans le cadre des opérations de financement ordinaire du Fonds;
- la Facilité de crédit rapide, qui fournit un accès rapide à de faibles niveaux de financement aux termes de conditions limitées, afin de satisfaire aux besoins urgents au titre de la balance des paiements.

De plus, dans le cadre de l'intervention déclenchée en réponse à la crise financière mondiale, le FMI accorde un allègement temporaire au titre des paiements d'intérêts, aux termes duquel aucun paiement n'est exigé à l'égard des mécanismes de prêt concessionnels jusqu'à la fin de 2011, pour aider les pays à faible revenu à composer avec les effets de la crise. Toujours en 2010, le FMI a créé le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe, à l'intention des pays à faible revenu touchés par une catastrophe naturelle. Le but de ce fonds consiste à aider les pays à répondre à des besoins au titre de la balance des paiements qui sont attribuables à de telles catastrophes et à appuyer les efforts de reprise économique subséquents. Le premier pays à bénéficier de ce fonds fiduciaire a été Haïti.

Il y a enfin l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE), destiné aux membres qui n'ont pas besoin du concours financier du FMI et ne le sollicitent pas, mais qui demandent d'eux-mêmes au FMI de signaler son appui à l'égard de leurs politiques et de les évaluer régulièrement. L'ISPE témoigne du soutien du FMI à l'endroit des politiques du pays membre, ce qui aide à orienter les décisions des créanciers privés et publics, des donateurs officiels et du grand public. En date de septembre 2010, le Cap-Vert, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal et la Tanzanie en avaient bénéficié.



Tableau 2

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme (année d'adoption)	Objet	Conditions
Tranches de crédit et Mécanisme élargi de crédit		
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des problèmes de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures permettant de croire que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.
Ligne de crédit modulable (2009; restructurée en 2010)	Aide à grande échelle, ciblée et préventive aux pays membres ayant accès aux marchés financiers internationaux.	Facteurs économiques fondamentaux préalables, cadre de politique économique et bilan stratégique très solides.
Mécanisme élargi de crédit (1974)	Aide à long terme à l'appui des pays membres aux prises avec de graves déséquilibres des paiements à moyen terme causés par des lacunes structurelles, afin de régler des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de 3 ans prévoyant des réformes structurelles. Énoncé annuel détaillé des mesures à appliquer dans les 12 mois suivants.
Ligne de crédit de précaution (2010)	Accès à d'importantes ressources ainsi qu'à de l'assistance dans le cas des membres qui n'ont pas de besoins au chapitre de la balance des paiements mais qui présentent un degré de vulnérabilité modéré.	Solidité des facteurs économiques fondamentaux, du cadre de politiques institutionnelles et du bilan stratégique. Engagement à se conformer à un ensemble ciblé de politiques afin d'atténuer les vulnérabilités résiduelles cernées.
Facilités destinées aux pays membres à faible revenu		
Facilité élargie de crédit (2009)	Remplace la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Aide souple à moyen terme aux pays membres à faible revenu qui éprouvent des problèmes prolongés au chapitre de la balance des paiements.	Adopter des politiques visant à corriger les déséquilibres extérieurs et faire des progrès en vue d'atteindre une situation macroéconomique stable et viable. L'aide peut être accordée à long terme.
Facilité de crédit de confirmation (2009)	Aide financière aux pays membres à faible revenu ayant des besoins à court terme reliés à la balance des paiements.	Adopter des politiques visant à corriger les déséquilibres extérieurs et à rétablir une situation macroéconomique stable et viable. Vise à satisfaire aux besoins à court terme de balance des paiements.
Facilité de crédit rapide (2009)	Accès rapide à un financement au titre de besoins urgents liés à la balance des paiements, assorti de conditions limitées.	L'aide est fournie sous forme de décaissement. La Facilité ne comporte pas d'examen de programmes ou de conditions à posteriori, à moins qu'on y fasse appel à répétition, auquel cas un bilan de rendement est exigé avant le décaissement, sauf si les besoins de financement sont essentiellement causés par un choc exogène.

Source : <http://www.imf.org>



Principaux événements au FMI en 2010

En 2010, un accord a été conclu en vue de procéder à des réformes historiques de l'institution et de ses facilités de financement. Ces réformes contribuent au renforcement de la légitimité, de l'efficacité et de la crédibilité du FMI, soit autant d'objectifs préconisés depuis longtemps par le gouvernement canadien.

Réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI

Sous l'impulsion des travaux du G-20, les membres du FMI ont approuvé en 2010 une restructuration approfondie des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds, de manière à en renforcer la légitimité, la crédibilité et l'efficacité. L'accord prévoit un ensemble exhaustif de réformes de la gouvernance qui auront pour effet d'accroître de façon substantielle la participation et la représentation des économies de marché émergentes et des pays en développement au sein du Fonds, grâce surtout à une nouvelle répartition des quotes-parts et à des réformes touchant la composition du Conseil d'administration.

Les mesures de réforme des quotes-parts consistent notamment à doubler le total des quotes-parts ainsi qu'à modifier la répartition des quotes-parts entre les membres, ce qui donne lieu à un transfert de plus de 6 % des quotes-parts à des pays sous-représentés, y compris des économies de marché émergentes et des pays en développement. Cette nouvelle répartition des quotes-parts sera mise en œuvre dans la mesure du possible d'ici l'assemblée annuelle du FMI en octobre 2012. De plus, les mesures de réforme convenues comprennent un engagement en vue de procéder à un examen de la formule actuelle d'ici janvier 2013 afin d'instaurer une formule de calcul des quotes-parts qui rende mieux compte du poids économique relatif à l'échelle mondiale.

Le second volet de l'accord comporte des réformes touchant la composition du Conseil d'administration du FMI :

- Transfert de deux sièges d'administrateurs de pays européens avancés à des économies de marché émergentes.
- Transition vers un conseil d'administration dont tous les membres seront élus, et élimination de la pratique consistant à nommer les administrateurs; tous les pays pourront voter et former des groupes. À l'heure actuelle, les cinq membres détenant le plus de voix nomment un administrateur et ne peuvent participer à l'élection d'un administrateur.
- Création d'un deuxième poste d'administrateur suppléant pour les groupes comptant au moins sept pays, ce qui est le cas du groupe auquel appartient le Canada.

Activités de prêt et amélioration de la trousse d'outils

La crise financière mondiale ayant ravivé le rôle du FMI à titre d'intervenant en situation de crise, le Fonds en a profité pour améliorer ses outils de prêt et accroître ses activités de prêt aux pays en 2010.

En 2010, le FMI a procédé à la réforme de ses mécanismes de financement. Il a ainsi modifié la Ligne de crédit modulable mise à la disposition de pays qui satisfont à des normes de qualification élevée, comme le Mexique. Les mesures de réforme de la Ligne de crédit modulable ont permis un meilleur accès à cette dernière; les pays peuvent s'en prévaloir pendant une plus longue période, puisqu'elle peut être renouvelée pour une durée maximale de deux ans. De plus, le FMI a comblé une lacune de sa trousse d'outils de prêt en instaurant la nouvelle ligne de crédit de précaution, qui permet d'avoir accès, sous certaines conditions, à des ressources importantes dans le cas des membres qui n'éprouvent pas à ce moment de besoins liés à leur balance des paiements et dont le degré de vulnérabilité est modéré.

La hausse constante du volume de prêts du FMI qui a commencé au début de 2008 s'est poursuivie en 2010, en raison des effets de la crise financière mondiale, conjuguée à l'incidence de la crise de la dette souveraine en Europe. Parmi les nouveaux engagements de prêt du FMI en 2010, mentionnons un accord de confirmation pour la Grèce, le recours au Mécanisme élargi de crédit pour l'Irlande ainsi qu'une prorogation des lignes de crédit modulables accordées à la Colombie, au Mexique et à la Pologne.

Les activités de prêt du FMI sont décrites au tableau 3 ainsi qu'aux graphiques 1 et 2.

Tableau 3
Points saillants des activités de prêt du FMI en 2010

Mécanisme de prêt	Montant total convenu (DTS)	Pays ayant conclu des arrangements en 2010
Accords de confirmation	40,4 milliards	Antigua-et-Barbuda, Grèce, Honduras, Iraq, Jamaïque, Kosovo, Salvador, Ukraine.
Facilité de crédit de confirmation	77,2 millions	Honduras, îles Salomon.
Facilité élargie de crédit	956,5 millions	Arménie, Bénin, Burkina Faso, Grenade, Guinée-Bissau, Haïti, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Moldavie, Sierra Leone, Yémen.
Ligne de crédit modulable	47,5 milliards	Colombie, Mexico, Pologne.
Mécanisme élargi de crédit	19,8 milliards	Arménie, Irlande, Moldavie.

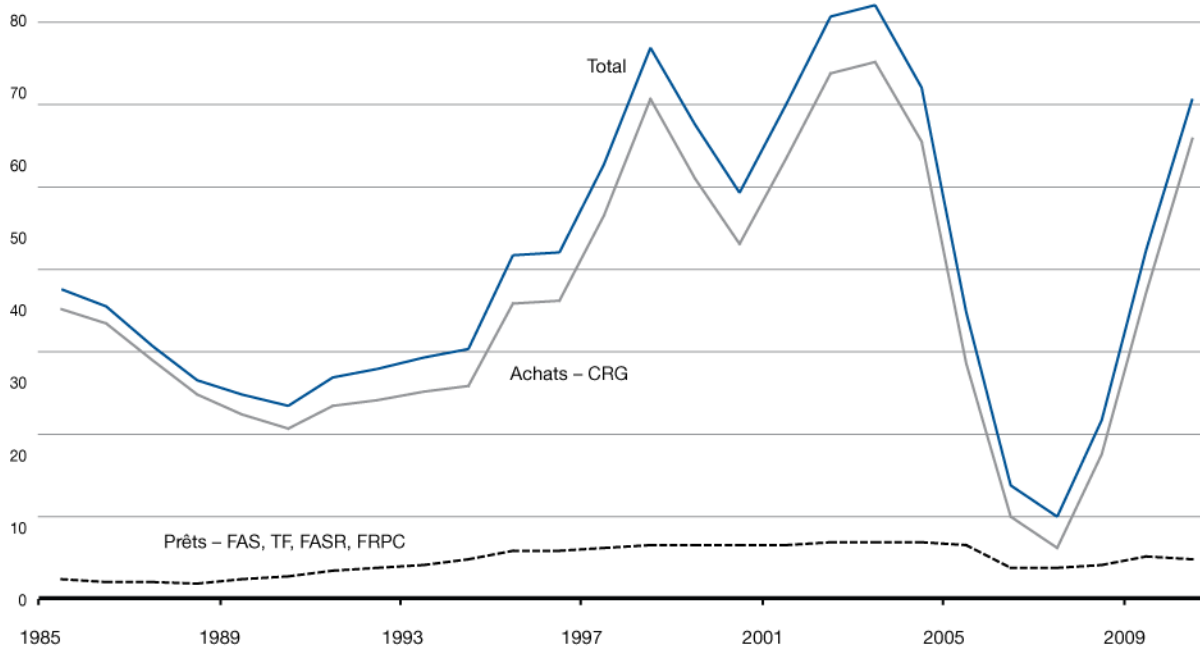
Source : <http://www.imf.org/external/np/fin/tad/extarr11.aspx?memberKey1=ZZZZ&date1key=2010-12-31>



Graphique 1

Encours des prêts du FMI à l'ensemble de ses membres, de 1985 à 2010

Milliards de DTS

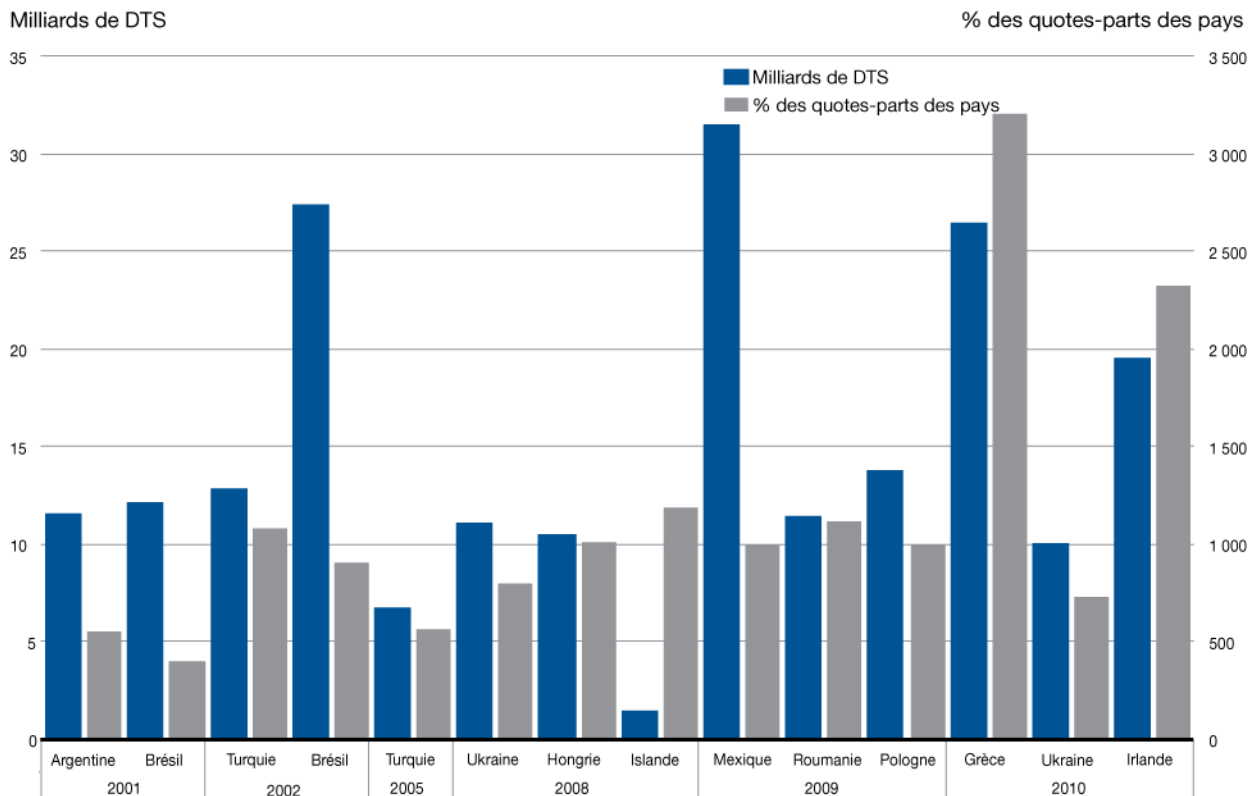


Nota – CRG : Compte des ressources générales; FAS = Facilité d'ajustement structurel; TF = transferts de fonds; FASR = Facilité d'ajustement structurel renforcée; FRPC = Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. La FRPC a été remplacée par la Facilité élargie de crédit.

Source : <http://www.imf.org/external/fin.htm>



Graphique 2
Prêts importants approuvés par le FMI de 2001 à 2010



Nota – Ces accords de prêt comprennent l'ensemble des sommes accordées, y compris dans les cas où les accords ont été prolongés au-delà de la durée prévue au départ. De plus, les montants indiqués correspondent à la valeur totale du crédit accordé, et les pays n'ont pas toujours utilisé tous les fonds consentis.

Source : <http://www.imf.org/>.

Surveillance

La crise mondiale a mis en lumière la nécessité de moderniser les activités de surveillance du FMI afin que les évaluations de surveillance puissent rendre compte adéquatement des retombées que des événements ou des politiques d'ordre économique dans un pays peuvent avoir dans d'autres pays. En 2010, le FMI a réalisé des progrès notables en vue d'améliorer sa surveillance du secteur financier en convainquant ses membres de rendre obligatoire la participation au Programme d'évaluation du secteur financier dans le cas des membres dont le secteur financier présente une importance systémique.



Réponse du FMI aux évaluations menées par le Bureau indépendant d'évaluation

En 2010, le personnel du FMI a élaboré des plans afin de mettre en œuvre les recommandations approuvées par le Conseil d'administration à la suite de deux évaluations menées en 2009 par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE).

La première évaluation visait à mesurer l'efficacité avec laquelle le FMI s'acquitte de son mandat au chapitre de la politique commerciale. Par suite des recommandations du BIE, le Fonds se concentrera sur l'établissement de nouvelles priorités qui sous-tendent ses travaux en matière de politique commerciale en fonction de six initiatives interreliées :

- Soumettre les activités du Fonds qui ont trait aux échanges commerciaux à un examen quinquennal à compter de 2014, et élaborer des lignes directrices additionnelles sur les services financiers et les accords commerciaux préférentiels.
- Recourir à meilleur escient aux initiatives en matière de politique commerciale dans le cadre des programmes appuyés par le Fonds pour orienter les conseils de portée générale touchant la politique commerciale.
- Se pencher plus fréquemment sur les enjeux relevant de la politique commerciale dans le cadre de tous les mécanismes de surveillance du FMI.
- Assurer un meilleur accès du personnel du Fonds à des données pertinentes et actuelles sur les échanges de biens, les accords commerciaux préférentiels et les services financiers.
- Renforcer la coopération avec d'autres institutions internationales au moyen de rencontres périodiques de représentants du FMI, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

La seconde évaluation a porté sur les interactions du FMI avec ses pays membres. Les parties prenantes ont conclu que le partage général de points de vue et d'évaluations objectives a été efficace, et que les interactions dans certains domaines, comme l'assistance technique et l'aide aux programmes, ont aussi été positives. Le Fonds va maintenant tirer parti des plans existants et des initiatives de réforme en cours. Plus précisément, il va prendre les mesures suivantes :

- Renforcer la surveillance bilatérale et multilatérale au moyen de procédures et d'outils nouveaux ou révisés (rapports thématiques englobant plusieurs pays, rapports sur les retombées et consultations multilatérales).
- Accroître la surveillance du Fonds en misant sur des analyses plus poussées et sur une meilleure compréhension des risques macroéconomiques et systémiques ainsi que des risques reliés au secteur financier.
- Élargir et mettre à jour les connaissances et les compétences du personnel du Fonds.

En 2010, le BIE a évalué le rendement des interventions du FMI au cours de la période précédant la crise financière et économique. Le rapport connexe énonçant les constatations du Bureau a été préparé et abordé au Conseil d'administration au début de 2011.



Sujets possibles des évaluations du BIE à moyen terme

Le BIE a mentionné certains sujets possibles de ses évaluations à moyen terme. Proposés par tous les pays membres, ces sujets concordent avec les objectifs du BIE, c'est-à-dire renforcer la culture d'apprentissage au sein du FMI, assurer une plus grande crédibilité du Fonds, promouvoir une meilleure connaissance des travaux du Fonds et aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance de l'institution. Les sujets en question sont l'évaluation et la surveillance, les enjeux techniques et conceptuels, la gouvernance interne du FMI et les interactions de ce dernier avec les parties prenantes externes. Les sujets retenus seront choisis à la suite de consultations auprès des pays membres.

Le Canada au FMI

Le Canada détient une part appréciable des droits de vote au FMI (tableau 4) à cause de la taille relativement importante de son économie et de son ouverture au commerce international. Le Canada siège au Conseil d'administration, lequel compte cinq administrateurs représentant des pays membres désignés et 19 administrateurs élus représentant des pays ou groupes de pays. L'administrateur du Canada représente un groupe de pays qui comprend l'Irlande et la plupart des pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. Même si le Canada ne détient que 2,88 % des voix au FMI, l'administrateur qui le représente exerce les droits de vote de tous les membres de ce groupe de pays, qui totalisent 3,63 % des voix⁵. Lors d'un vote, l'administrateur d'un groupe de pays présente une position unique au nom de l'ensemble des membres qu'il représente.

La contribution du Canada au total des quotes-parts du FMI s'établit à 6,37 milliards de DTS (environ 9,7 milliards de dollars américains). La quote-part du Canada représente 2,93 % du total et, exception faite des prêts spéciaux parfois accordés, constitue le montant maximal que le FMI peut demander au Canada de lui prêter à même ses réserves de liquidités internationales pour venir en aide à d'autres membres éprouvant des difficultés financières. Les quotes-parts servent aussi à déterminer les voix de chaque pays membre. La contribution du Canada aux quotes-parts s'ajoute à un prêt bilatéral temporaire de 10 milliards de dollars américains que le Canada a consenti au FMI dans le cadre de l'engagement pris par le G-20 en 2009 en vue de hausser les ressources du Fonds durant la crise. En 2010, ce prêt temporaire s'est avéré crucial. L'aide consentie à la Grèce et à l'Irlande afin de soutenir les finances publiques et les systèmes financiers de ces deux pays a montré la nécessité d'accroître les programmes de prêt.

⁵ La part des voix des membres du groupe changera quelque peu une fois que les accords conclus en 2008 et en 2010 sur les quotes-parts et les voix entreront en vigueur.



Tableau 4

Parts des voix des 12 plus importants membres du FMI

Pays	% des voix
États-Unis	16,74
Japon	6,01
Allemagne	5,87
Royaume-Uni	4,85
France	4,85
Chine	3,65
Italie	3,19
Arabie saoudite	3,16
Canada	2,88
Russie	2,69
Pays-Bas	2,34
Belgique	2,08

Bureau de l'administrateur du FMI pour le Canada, l'Irlande et les pays des Caraïbes représentés

Administrateur	Thomas Hockin (Canada)
Administrateur suppléant	Stephen O'Sullivan (Irlande)
Conseiller principal	Glenn Purves (Canada)
Conseiller principal	John Rolle (Bahamas)
Conseillère	Kimberly Beaton (Canada)
Conseiller	Mathew Sajkunovic (Canada)
Conseiller	Peter McGoldrick (Irlande)
Adjointe administrative	Basia Manitijs (Canada)
Adjointe administrative	Sandra Mendes (Brésil)
Téléphone/télécopieur	202-623-7778/202-623-4712
Adresse	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington, DC 20431, USA

Le Canada contribue également largement aux programmes de formation du FMI, notamment en soutenant le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes, ainsi que l'Initiative de réforme et de raffermissement du secteur financier. Le Canada a également fourni un soutien et des ressources financières afin d'établir un nouveau centre d'assistance technique pour l'Amérique centrale, Panama et la République dominicaine. Ce nouveau centre a ouvert en 2009, et le Canada participe à son financement permanent.



Le Canada est le premier pays donateur du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CRAT des Caraïbes), auquel il consacrera 25 millions de dollars au cours de la période 2010-2013. En complément des activités du CRAT, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a élaboré le programme Gestion économique dans les Caraïbes, qui fournira des interventions en matière de gestion fiscale, douanière et financière à long terme destinées aux administrations publiques et procurera des systèmes matériels et informatiques pour répondre à de nouveaux besoins en matière d'information financière. Ce programme, élaboré en 2009, sera mis en œuvre par la Banque mondiale avec le concours du FMI et financé par l'ACDI à hauteur de 19,2 millions de dollars au cours de sa durée de trois ans.

Activités de sensibilisation et de prise de contact du Canada en 2010

Au cours de 2010, l'administrateur qui représente le Canada au FMI ainsi que les membres de son personnel ont rencontré de nombreux fonctionnaires et représentants d'organismes de la société civile du Canada, de l'Irlande et des Caraïbes, souvent en compagnie de membres du bureau de l'administrateur à la Banque mondiale. Des représentants de l'Université d'Ottawa, de l'Université Queen's et de l'Université Carleton ont notamment participé à de telles rencontres. Les employés du bureau de l'administrateur prennent également part à des séminaires et à d'autres activités organisées par le département des relations extérieures du FMI et auxquelles ont été invités différents représentants de la société civile.

Bilan des votes du Canada en 2010

Puisque la grande majorité des décisions du FMI sont le fruit d'un consensus, il est rare que les gouverneurs ou le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada s'efforce d'influer sur l'élaboration des propositions stratégiques avant qu'elles soient soumises au Conseil (au moyen de discussions officieuses avec le personnel et la direction) ou encore d'amener d'autres administrateurs à partager ses vues, avant ou pendant les débats du Conseil. Les positions prises par le gouverneur canadien concernant les quatre résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs en 2010 sont présentées ci-après. Il est également fait état des trois abstentions de la part de l'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les pays des Caraïbes durant l'année.

Bilan des votes du gouverneur canadien en 2010

- En avril 2010, le gouverneur canadien a approuvé la demande des Tuvalu de joindre les rangs du FMI.
- En juillet 2010, le gouverneur canadien s'est abstenu de voter au sujet de la proposition de hausser la rémunération directe des administrateurs et de leurs suppléants, le Canada estimant que le FMI doit exercer un contrôle encore plus rigoureux sur ses dépenses.
- En août 2010, le gouverneur canadien a approuvé la proposition de modifier les dates des assemblées annuelles de 2010 et de 2011.
- En décembre 2010, le gouverneur canadien a approuvé une majoration historique des quotes-parts du FMI ainsi que des mesures de réforme touchant le Conseil d'administration de l'institution. Ces mesures contribueront à renforcer la légitimité du Fonds grâce à une augmentation marquée de la participation et de la représentation des économies de marché émergentes et des pays en développement.



Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2010

(Oppositions ou abstentions seulement)

- En juillet 2010, l'administrateur s'est abstenu de voter relativement à la décision d'accorder une aide à la République démocratique du Congo aux termes de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Il s'est également abstenu de voter relativement à la décision de procéder à un premier examen rattaché à la Facilité élargie de crédit à l'égard de ce pays. Il a été pris acte du fait que des mesures ont été mises de l'avant par le gouvernement de la République démocratique du Congo afin de se conformer aux exigences prévues par l'Initiative en faveur des PPTE et de l'IADM. La décision du Canada était fondée sur certaines réserves quant à la viabilité des efforts de réforme, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le climat d'investissement et les objectifs de développement.
- En avril 2010, l'administrateur s'est abstenu de voter au sujet de l'examen de la rémunération du personnel effectué en 2010, le Canada estimant que le FMI doit exercer un contrôle encore plus rigoureux sur ses dépenses.

Les priorités du Canada au FMI

Évaluation des progrès à l'égard des priorités du Canada au FMI en 2010

1) Gouvernance et responsabilisation

Le gouvernement du Canada est résolu à promouvoir de saines pratiques de gouvernance et de responsabilisation, tant à l'échelon national que dans ses relations et ses activités avec la communauté internationale. L'un des principaux objectifs du Canada relativement aux institutions de Bretton Woods est de veiller à ce que celles-ci soient bien régies et qu'elles rendent des comptes à leurs membres. Il est essentiel que les structures de gouvernance de ces institutions soient représentatives de leurs membres et que leurs opérations correspondent aux priorités convenues par ces derniers. En outre, la viabilité financière et la transparence doivent être des impératifs pour les institutions de Bretton Woods. Ces éléments sont essentiels si l'on veut maintenir la pertinence et la légitimité des institutions dans un environnement mondial en pleine évolution.

Priorité 1.1 – Réformes de la gouvernance

Au cours des dernières années, l'un des principaux défis des institutions de Bretton Woods a consisté à adopter une structure de gouvernance plus représentative pour tenir compte de l'évolution de l'économie mondiale.

Mesure prise en 2010 – Soutien des négociations en vue d'un nouvel accord sur les quotes-parts

Progrès notables

En juillet 2009, le Canada a ratifié les modifications apportées aux statuts du FMI en conformité avec l'accord de 2008 sur la réforme des quotes-parts et de la représentation. Il a profité de différentes tribunes au cours de 2010, comme le Comité monétaire et financier international ou le G-20, pour encourager d'autres pays à suivre son exemple. En date du 31 décembre 2010, 100 pays, détenant 83,13 % des droits de vote, avaient ratifié ces modifications. L'accord de 2008 entrera en vigueur une fois que les modifications auront été ratifiées par 113 membres détenant au moins 85 % de l'ensemble des droits de vote.

L'accord de 2008 a certes été un progrès, mais on convenait généralement que d'autres mesures de réforme de la représentation étaient requises pour accroître la légitimité du FMI, ce qui a amené les pays membres de l'institution et les membres du G-20 à en arriver à une entente de principe en vue de conclure un nouvel accord relatif aux quotes-parts.

Tout au long de 2010, le Canada a insisté sur la nécessité de parvenir à un nouvel accord. En octobre 2010, les ministres des Finances et les gouverneurs de banque centrale des pays du G-20 réunis à Gyeongju, en Corée du Sud, ont conclu un accord historique prévoyant un ensemble exhaustif de réformes de la gouvernance du FMI qui assurera une augmentation substantielle de la participation et de la représentation des économies de marché émergentes et des pays en développement au Fonds. Aux termes de l'accord, il y aura un transfert de plus de 6 % des quotes-parts à des pays en développement et des économies de marché émergentes dynamiques et actuellement sous-représentés. On va également doubler le total des quotes-parts, et on a aussi pris un engagement en vue de se pencher sur la formule actuelle de calcul des quotes-parts avant le prochain examen. De plus, la composition du Conseil d'administration du FMI sera modifiée de différentes manières, afin d'accroître la représentation des pays en développement et des économies de marché émergentes. Le Canada appuie sans réserve le nouvel accord de réforme des quotes-parts et de la gouvernance, car il s'agit d'une réalisation de taille pour le FMI et le G-20. Ces nouvelles mesures permettent de donner suite à l'engagement qui avait été pris en vue d'en arriver à un nouvel accord sur les quotes-parts d'ici janvier 2011.

En 2011, le Canada devrait entamer le processus législatif nécessaire pour mettre en vigueur le nouvel accord sur les quotes-parts et encourager également les autres membres du FMI à suivre son exemple sans tarder.

Prochaines étapes

Priorité 1.1 – Réformes de la gouvernance

Le FMI et la Banque mondiale doivent demeurer des institutions légitimes, crédibles et responsables.

Nouveau

Mesure à moyen terme

Le FMI devrait mettre en œuvre l'accord sur la réforme des quotes-parts et du Conseil d'administration conclu en 2010.

Échéancier

2011–2013



Priorité 1.2 – Réformes institutionnelles

Mesure prévue de 2010 à 2012 – Promouvoir l'apport de modifications à la gouvernance institutionnelle du FMI

Progrès limités

Même si les efforts déployés en 2010 ont visé en premier lieu à accroître la légitimité de l'institution au moyen d'une réforme des quotes-parts, le Fonds doit aussi veiller à ce que son cadre de gouvernance permette une collaboration efficace avec les États membres afin de relever les défis économiques mondiaux. Le FMI doit être en mesure de prendre des décisions rapides et transparentes. Les États membres doivent être prêts à intervenir pour contrer les menaces révélées grâce à la surveillance exercée par le Fonds. La direction ainsi que le personnel du FMI doivent assumer une plus grande responsabilité quant à la qualité de leur travail. Dans son rapport de 2008, le Canada faisait part de son intention de promouvoir des améliorations touchant la gouvernance institutionnelle du FMI, notamment en ce qui concerne les rôles du Conseil d'administration et du Comité monétaire et financier international (CMFI) ainsi que le rendement et la responsabilisation de la direction du Fonds. On y mentionnait aussi qu'il fallait mettre de l'avant des moyens de promouvoir une meilleure collaboration des membres avec l'institution.

Le débat sur les réformes de la gouvernance institutionnelle du FMI s'est intensifié en 2009 mais est passé à l'arrière-plan en 2010, l'accent étant mis sur la conclusion d'un nouvel accord touchant les quotes-parts. Le Canada a néanmoins réitéré l'importance de procéder à la réforme de la gouvernance institutionnelle lors des assemblées et réunions du CMFI, du G-20 et du Conseil d'administration du FMI. Le ministre des Finances a fait valoir avec force que le FMI a besoin de gouverneurs et d'administrateurs qui se prononcent davantage sur les enjeux stratégiques au lieu de s'en tenir à la gestion des activités courantes. Le Fonds a aussi besoin d'un directeur général choisi selon ses mérites, sans égard à sa nationalité, et qui exerce ses fonctions dans un cadre garantissant une responsabilisation adéquate. Le FMI a cherché à renforcer la participation des ministres lors de l'assemblée annuelle de 2010 en rationalisant la formule de l'assemblée afin que les ministres puissent assister à toutes les réunions et séances.

En 2010, grâce aux pressions exercées par le Canada et d'autres pays partageant ses vues, le G-20 a demandé que les dirigeants de toutes les institutions financières internationales soient choisis au moyen d'un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite. Lors de l'assemblée annuelle de 2009, le FMI avait pris l'engagement d'adopter un tel processus d'ici la tenue de son assemblée du printemps, en avril 2010, mais il ne l'a pas fait. Le Canada cherchera activement à faire en sorte que ces efforts portent fruit, non seulement au FMI mais dans toutes les institutions financières internationales, afin de mettre fin à la tradition voulant que certains postes de direction de ces institutions soient réservés à des personnes provenant de régions ou de pays donnés.

Le Canada est d'avis qu'une fois les réformes des quotes-parts achevées, les réformes de la gouvernance institutionnelle devraient devenir une priorité clé. Dans le cadre des travaux du G-20 et du Conseil d'administration du FMI, le Canada déploiera les efforts requis pour que des mesures concrètes soient prises à l'égard de l'efficacité du Conseil, de la transparence, de la participation des ministres, ainsi que de la sélection et de la responsabilisation du personnel de direction en 2011.

Le FMI et la Banque mondiale continueront de mieux définir leur mandat, les ressources requises et leur structure de gouvernance, et le Canada en profitera pour rappeler que toute réforme institutionnelle doit contribuer à la légitimité, à la crédibilité et à la responsabilisation de ces institutions.

Prochaines étapes

Priorité 1.1 – Réformes de la gouvernance

Le FMI et la Banque mondiale doivent demeurer des institutions légitimes, crédibles et responsables.

Nouveau

Mesure à moyen terme

Les membres de la haute direction du Groupe de la Banque mondiale et du FMI devraient être choisis au moyen de processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite, sans égard à la nationalité des candidats.

Échéancier

2011–2013

Nouveau

Mesure à moyen terme

Le FMI devrait compter sur une surveillance ministérielle rigoureuse où le Conseil d'administration remplirait un rôle stratégique, et sur un cadre robuste mis en place afin de garantir l'indépendance et la responsabilisation des membres de la haute direction, qui seraient choisis selon leurs mérites.

Échéancier

2011–2013

2) Efficacité des institutions

Un autre des principaux objectifs canadiens consiste à faire en sorte que les institutions de Bretton Woods s'acquittent de leur mandat de façon efficace. Il faut donc mettre l'accent sur les services et les compétences de base de ces institutions, répondre aux demandes des pays membres, coordonner les efforts avec ceux des autres partenaires internationaux et examiner des moyens innovateurs afin d'atteindre les objectifs institutionnels.

Priorité 2.1 – Mandat du FMI

Conformément à ses statuts, le rôle premier du FMI consiste à promouvoir la coopération monétaire internationale et la stabilité économique et financière mondiale. Le FMI s'acquitte principalement de ce rôle en exerçant une surveillance bilatérale et multilatérale ainsi qu'en maintenant un dialogue avec les membres, sans oublier l'octroi de ressources financières et la prestation d'assistance technique aux membres qui ont des besoins rattachés à leur balance des paiements. Le Canada a constamment insisté sur le fait que les mesures de réforme du FMI devaient d'abord et avant tout servir à améliorer ces fonctions de base, sans pour autant élargir nécessairement la portée des opérations du FMI.



Mesure prévue de 2009 à 2011 – Insister pour que le Fonds mette l'accent sur le renforcement de ses fonctions de base

Progrès notables

Au fil de la réforme de ses activités de prêt en 2010, le FMI a réalisé des progrès notables pour améliorer les outils existants et combler les lacunes de ses mécanismes de prêt. Le Canada estime toutefois que le Fonds doit veiller à ce que son rôle de bailleur de fonds n'en vienne pas à outrepasser son mandat. En outre, le FMI doit être plus à même de faire la distinction entre crise de solvabilité et crise de liquidités, au lieu de se contenter de fournir d'importantes liquidités.

Le FMI doit promouvoir la stabilité économique mondiale, et il doit donc s'assurer de disposer d'outils de surveillance à la fois complets et efficaces. Différentes initiatives de surveillance ont porté fruit en 2010. Il faut mentionner en particulier la décision du Fonds de rendre obligatoire le Programme d'évaluation du secteur financier en fonction des obligations prévues à l'article IV pour les pays qui présentent une importance systémique, ce qui permettra d'améliorer la surveillance du secteur financier. Le FMI est également revenu sur les discussions relatives à son rôle au chapitre des flux de capitaux transfrontaliers, mais aucun consensus n'a encore été dégagé à ce sujet.

Prochaines étapes

Priorité 2.1 – Mandat du FMI

Le FMI devrait continuer de mettre l'accent sur son mandat de base, soit la promotion de la stabilité.

Mesure à moyen terme

Le Fonds devrait se concentrer sur le renforcement de ses fonctions de base en matière de surveillance et de conditionnalité ou d'octroi de prêts, et veiller à ne pas étendre ses activités à des domaines qui ne s'inscrivent pas dans son mandat de base.

Échéancier

2011–2013

Priorité 2.2 – Surveillance du FMI et prévention des crises

Le Canada a tout intérêt à ce que le FMI exerce une surveillance efficace des politiques économiques et financières de ses membres, car cela permet de réduire les risques d'instabilité économique, financière et monétaire. En dépit des améliorations récentes apportées aux activités de surveillance, il reste encore beaucoup à faire pour rendre ces activités plus efficaces et pour inciter les membres du FMI à suivre les conseils de ce dernier, à publier tous les rapports de surveillance et à collaborer en vue de trouver des solutions aux menaces économiques et financières communes. Le Canada met donc l'accent sur des initiatives pouvant servir à promouvoir la mobilisation des membres ainsi que sur la présentation de conseils au FMI, par le truchement de son Conseil d'administration, au sujet de points plus techniques qui influent sur l'exactitude et la portée des activités de surveillance menées par l'institution.



Mesure prévue de 2009 à 2011 – Améliorer les activités de surveillance du FMI et renforcer l’engagement des membres du FMI

Progrès relatifs

En 2009, le Canada a encouragé le Fonds à accroître sa capacité de détecter les menaces pesant sur la stabilité économique, de faire part de ces menaces à ses membres et d’inciter ces derniers à intervenir pour les contrer. Le Canada a également insisté sur la nécessité pour le Fonds de faire en sorte que la surveillance bilatérale soit plus efficace et importante, tout en renforçant son approche de surveillance multilatérale. Des progrès importants ont été réalisés à l’égard de certains de ces objectifs en 2010.

Le Canada est résolu à déployer tous les efforts requis afin d’assurer une plus grande participation des membres au Programme d’évaluation du secteur financier (PESF) exécuté conjointement par le FMI et la Banque mondiale, de manière à accroître la transparence relativement aux points vulnérables du secteur financier. Les efforts du Canada ont porté fruit en 2010, le FMI faisant du PESF un élément régulier et obligatoire de ses activités de surveillance dans le cas des membres dont le secteur financier présente une importance systémique, plus précisément un examen au moins tous les cinq ans dans le cadre de la consultation annuelle du pays au titre de l’article IV. Le Canada a toujours joué un rôle de premier plan pour promouvoir ce programme et y participer. Il s’agit d’une étape importante en vue d’améliorer la surveillance économique exercée par le Fonds au lendemain de la crise récente qui a pris naissance à l’intérieur des systèmes financiers de pays importants et interreliés à l’échelle internationale.

Au cours des dernières années, on a réalisé des progrès en ce qui a trait à l’amélioration de la surveillance multilatérale, notamment en portant une plus grande attention aux retombées négatives sur le système financier mondial, mais il est possible d’apporter des améliorations additionnelles au FMI. Le Canada appuie fortement les efforts de renforcement de la surveillance multilatérale au niveau du Fonds, et il entend prendre part au débat à ce sujet en 2011 d’une manière constructive. Au cours de 2010, il y a notamment eu des progrès dans le contexte du processus d’évaluation mutuelle du G-20, qui fait partie du Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée. Le FMI a mené des analyses utiles sur la concordance des cadres stratégiques nationaux et régionaux du G-20, et il a également réalisé une analyse prospective afin de déterminer si les politiques mises de l’avant par les pays du G-20 vont dans le sens d’une économie mondiale plus viable et plus équilibrée. Le Canada a joué un rôle clé dans la promotion de ce processus en coprésidant avec l’Inde le groupe de travail du G-20 sur le processus d’évaluation mutuelle. De plus, il a offert une orientation au chapitre de l’assistance technique fournie par le Fonds et d’autres organisations.

En outre, il existe au Fonds un appui général en vue de produire, du moins à titre expérimental, des rapports sur les retombées provenant de pays dont les politiques ou la situation peuvent influencer de façon marquée sur la stabilité du système financier mondial. La publication de ces rapports sur les retombées débutera cette année, à titre de projet pilote. De plus, les membres sont ouverts à l’idée de mener des consultations multilatérales, le cas échéant, afin de favoriser la collaboration à l’égard d’enjeux précis qui ont une dimension systémique. On estime que les rapports thématiques englobant plusieurs pays constituent un outil utile pour promouvoir une meilleure compréhension des liens entre pays.



Certains progrès ont été accomplis en 2010, mais ce ne sont pas tous les membres qui se consacrent à l'objectif de renforcement des activités de surveillance du FMI, et ce dernier continue d'étudier les moyens pouvant permettre d'exercer une surveillance multilatérale efficace afin de prévenir l'apparition de nouvelles menaces pour la stabilité. Les résultats relativement probants du secteur financier canadien et l'efficacité de la réglementation de ce secteur devraient accroître la crédibilité du Canada et lui permettre d'exercer un plus grand leadership pour améliorer la coopération internationale, la surveillance et la transparence.

Prochaines étapes

Priorité 2.2 – Surveillance du FMI et prévention des crises

La surveillance exercée par le FMI devrait être plus efficace.

Nouveau

Mesure à court terme

Des initiatives de surveillance nouvelles et actualisées devraient permettre d'accroître l'efficacité et l'efficience des analyses du Fonds, combler des lacunes du cadre de surveillance actuel et concorder avec le mandat de base du Fonds.

Échéancier

2011

Nouveau

Mesure à court terme

Le FMI devrait collaborer efficacement avec le G-20 afin de procéder à des analyses dans le contexte du processus d'évaluation mutuelle du G-20.

Échéancier

2011

Mesure à moyen terme

Les membres du FMI devraient être mobilisés et faire preuve de transparence dans le cadre de la surveillance exercée par le FMI, et ce dernier devrait pouvoir, de façon efficace, détecter les menaces pesant sur la stabilité économique, faire part de ces menaces à ses membres et inciter ces derniers à intervenir pour les contrer.

Échéancier

2011–2013

Priorité 2.3 – Ressources et facilités de financement

Les effets négatifs de la crise économique menacent les gains chèrement acquis au chapitre du développement. L'une des priorités du Canada consiste à veiller à ce que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale disposent de ressources suffisantes et d'instruments adéquats pour s'acquitter de leur mandat en matière de financement et pour être en mesure d'intervenir en temps de crise, et ce, selon l'engagement que nous avons pris à l'égard du G-20.

Mesure prise en 2010 – Augmentation des quotes-parts pour que celles-ci soient à la mesure du rôle rempli par le FMI

Progrès notables

L'examen des quotes-parts en 2010 a donné lieu à des discussions portant non seulement sur une nouvelle répartition des parts relatives des quotes-parts entre membres, mais également sur la hausse requise du total des quotes-parts du FMI. Étant donné que ces quotes-parts reflètent notamment les obligations financières des pays membres envers le Fonds, une hausse des quotes-parts a pour effet d'augmenter les ressources dont dispose l'institution. Le Canada a toujours soutenu qu'il fallait accroître suffisamment les quotes-parts pour permettre au Fonds de remplir de façon crédible son mandat en matière de prêts, tout en reflétant adéquatement que le FMI est une institution reposant sur un système de quotes-parts. Dès lors, toute hausse proposée des quotes-parts devait aller de pair avec l'engagement de réévaluer le niveau des Nouveaux accords d'emprunt (NAE), ces accords bilatéraux étant conclus entre le FMI et ses principaux membres, y compris le Canada.

Dans le cadre de l'accord du G-20 sur la réforme des quotes-parts et du Conseil d'administration du FMI, les membres du Fonds ont convenu de doubler le total des quotes-parts, de concert avec une diminution correspondante des NAE, ces mesures devant être mises en application d'ici l'assemblée annuelle de 2012 du Fonds. Grâce à cette augmentation des quotes-parts, le FMI est plus à même de combler ses besoins au chapitre de ses activités de prêt. En outre, comme les quotes-parts représentent une plus forte proportion de l'ensemble des ressources de l'institution, cela permet de préserver la nature du FMI à titre d'institution fondée sur un système de quotes-parts.

De plus, conformément aux engagements pris par ses dirigeants lors du Sommet de Londres en 2009, le G-20 a accepté de procéder à une réforme des accords d'emprunt multilatéraux du FMI et d'en accroître la valeur grâce à une majoration importante des NAE. En 2011, la grande priorité consistera à obtenir les consentements requis de la part des membres pour mettre en vigueur ces NAE majorés. À cette fin, le FMI a encore besoin du consentement officiel de sept des membres participant déjà aux NAE. En janvier 2011, on avait obtenu le consentement de 15 membres, dont le Canada.

Prochaines étapes

Priorité 2.3 – Ressources et facilités de financement

Le FMI et le Groupe de la Banque mondiale devraient disposer de ressources suffisantes et de mécanismes adéquats pour s'acquitter de leur mandat en matière de financement.

Nouveau

Mesure à court terme

La majoration des Nouveaux accords d'emprunt du FMI devrait entrer en vigueur, et le FMI devrait mobiliser des ressources suffisantes pour procéder à la transition vers ce nouveau cadre d'emprunt.

Échéancier

2011



Mesure prévue de 2010 à 2012 – Les programmes de financement du FMI reposent sur des principes économiques valides et sur des solutions réalisables

Progrès notables

En 2010, de nombreux pays continuaient à éprouver des difficultés à la suite du ralentissement de l'économie mondiale. C'est pourquoi le Canada a appuyé différents programmes de financement du FMI afin de soutenir le processus de relance économique.

Il a fallu obtenir un accord de confirmation à l'égard de la Grèce en 2010 pour soutenir les finances publiques dans un contexte marqué par une hausse rapide des déficits budgétaires et du niveau d'endettement. Aux termes de l'accord, la Grèce a pris l'engagement de mettre en œuvre un programme pluriannuel de stabilisation, avec l'aide du personnel du FMI, pour consolider les finances publiques, protéger le système financier et promouvoir les réformes structurelles nécessaires afin de rétablir la capacité concurrentielle, notamment en ce qui a trait au marché du travail.

Vers la fin de 2010, on a également approuvé le recours au Mécanisme élargi de crédit à l'intention de l'Irlande, de manière à étayer les finances publiques et à soutenir le système financier, compte tenu de déficits budgétaires élevés et d'un niveau d'endettement qui grimpait rapidement. En retour, l'Irlande a pris l'engagement de mettre en œuvre de 2011 à 2014 un plan national (« Irish National Recovery Plan ») pour restructurer le système bancaire, consolider les finances publiques et promouvoir les réformes structurelles requises afin de rétablir la capacité concurrentielle et de favoriser la croissance économique.

Réforme des mécanismes de prêt

Outre ses programmes de financement aux termes des facilités de prêt existantes, le FMI a mis en place un ensemble de mesures au cours de 2010 dans le but de renforcer ses mécanismes de prêt. En 2009, le Canada et le G-20 avaient exhorté le FMI à passer en revue ses mécanismes de prêt en temps de crise afin d'améliorer les outils de prévention. Les consultations auprès des membres du FMI, des dirigeants du G-20 et d'autres parties prenantes ont abouti à l'élaboration de mécanismes permettant au Fonds d'intervenir plus efficacement lorsque l'exige l'évolution de la conjoncture économique. En 2010, une refonte en profondeur du cadre de prêt du FMI a été approuvée, notamment des mesures de réforme de la Ligne de crédit modulable (LCM) et l'instauration de la Ligne de crédit de précaution (LCP). Le Canada a participé activement à la réalisation de ces initiatives.

La LCM est conçue de manière à combler la demande de plus en plus grande de prêts destinés à prévenir les crises ou à en atténuer les effets. Elle est offerte aux pays ayant fait leurs preuves en ce qui concerne la solidité de leurs cadres stratégiques et la vigueur de leurs facteurs économiques fondamentaux. Les mesures de réforme de la LCM en 2010 ont visé d'abord à rendre ce mécanisme plus souple et plus prévisible, afin qu'il soit plus attrayant pour les pays obtenant de bons résultats, ceux-là mêmes auxquels la LCM s'adresse. Le Canada a appuyé la proposition du FMI d'éliminer le plafond implicite de 1 000 % de la quote-part et de porter la durée maximale de la LCM de un à deux ans, de pair avec un examen effectué après la première année pour déterminer si le bénéficiaire demeure admissible.

La nouvelle LCP a pour objet de combler un vide entre la LCM et les accords de précaution à accès élevé. La LCP est destinée aux pays qui ont un bon bilan économique et stratégique mais qui présentent certaines vulnérabilités et qui ne satisfont pas forcément aux normes d'admissibilité à la LCM. Cette ligne de crédit est assortie d'un processus de qualification, d'examen périodiques et de conditions axées sur l'élimination des vulnérabilités mises en lumière dans le cadre du processus de qualification. La LCP a une durée de un à deux ans, et elle est accordée uniquement aux pays qui n'ont pas de besoins au chapitre de leur balance des paiements au moment de l'approbation de la ligne de crédit, ce qui renforce encore le rôle de cette dernière à titre de mécanisme de prévention de crise. La LCP peut en outre contribuer au règlement des crises en permettant d'accéder immédiatement à des ressources financières si un pays se retrouve contre toute attente avec d'importants besoins liés à sa balance des paiements.

Afin d'assouplir son soutien financier et de mieux l'adapter à la diversité des pays pauvres, le FMI a remanié sa trousse de mécanismes de prêts offerts à des conditions de faveur aux pays à faible revenu dans le cadre du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC). L'aide et la concessionnalité du FFRPC sont fondés sur la stratégie de réduction de la pauvreté particulière du pays concerné, qui prévoit une large participation de la société civile et du secteur privé.

Dans le cadre de son budget de 2010, le Canada a fourni au FFRPC 800 millions de dollars en fonds à prêter et 40 millions destinés aux conditions de faveur et aux subventions connexes à l'appui de ses activités dans les pays à faible revenu, conformément à l'engagement pris lors du Sommet de Londres du G-20.

Le Canada a constamment soutenu que la promotion de cadres macroéconomiques robustes doit constituer l'orientation opérationnelle fondamentale qui sous-tend les programmes de prêt du FMI. Le Canada continuera de faire valoir que les programmes du FMI doivent reposer sur des principes économiques solides et sur des solutions réalisables qui sont assorties de conditions ciblées.

Prochaines étapes

Mesure à moyen terme

Les programmes du FMI devraient reposer sur des principes économiques solides et sur des solutions réalisables assorties de conditions ciblées.

Échéancier

2011–2013

Nouveau

Mesure à moyen terme

Les mécanismes de prêt nouveaux ou améliorés devraient concorder avec le rôle du Fonds et être conçus de manière à assurer une protection contre le risque moral.

Échéancier

2011–2013



3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

Une croissance économique à la fois soutenue et équitable est essentielle à la réduction de la pauvreté. Un autre objectif important du Canada consiste à veiller à ce que la réduction de la pauvreté, la croissance et la stabilité macroéconomique que favorisent actuellement la Banque mondiale et le FMI aient des effets durables.

Priorité 3.1 – Viabilité de l'endettement

Mesure prise en 2010 – Veiller à ce que la dette d'Haïti envers les institutions financières internationales soit entièrement annulée

Progrès notables

Le gouvernement du Canada est intervenu rapidement à la suite du séisme qui a dévasté Haïti en janvier 2010. Avant cette tragédie, la totalité de la dette bilatérale contractée par Haïti auprès du Canada avait déjà été annulée. Au lendemain du tremblement de terre, les efforts du Canada ont contribué à dégager un consensus au G-20 afin d'annuler plus de 825 millions de dollars américains de la dette d'Haïti auprès d'institutions financières internationales. Le Canada a été le premier pays à verser la totalité de son paiement aux fins d'annuler la dette d'Haïti, paiement se chiffrant à 32,6 millions de dollars américains.

Mesure prévue de 2010 à 2012 – Pleine conformité au Cadre de viabilité de la dette

Progrès limités

Le Canada appuie fermement le principe consistant à fonder les décisions d'octroi de prêts aux pays à faible revenu sur les analyses de viabilité de la dette nationale et sur la capacité de gestion de la dette dont disposent les pays. La Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement se fondent encore sur des analyses de viabilité de la dette pour prendre des décisions au sujet du soutien financier des pays pauvres.

Le Canada et les institutions de Bretton Woods se conforment au Cadre de viabilité de la dette. Certains créanciers ne se conforment pas malheureusement aux lignes directrices, et certains créditeurs continuent d'octroyer des prêts pouvant compromettre la viabilité de la dette des pays emprunteurs. Comme les institutions de Bretton Woods n'ont pas été en mesure de convaincre tous les créanciers bilatéraux d'effectuer des prêts en fonction des principes du cadre de viabilité de la dette, cette mesure n'a donc obtenu que des « progrès limités ».

Dans le but de favoriser le respects de normes mondiales en matière de viabilité de la dette, le Canada encourage le FMI et la Banque mondiale à poursuivre leur collaboration avec d'autres organisations, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin que les lignes directrices de ces dernières en matière de prêt responsable concordent avec le Cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale.



Prochaines étapes

Priorité 3.1 – Viabilité de l'endettement

Le FMI et le Groupe de la Banque mondiale devraient fournir des ressources financières aux pays en développement selon des modalités qui favoriseront le développement sans mettre en péril la viabilité de la dette de ces pays ni créer un risque de défaillance.

Nouveau

Mesure à moyen terme

Le FMI et la Banque mondiale devraient continuer de collaborer avec d'autres organisations, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin que les lignes directrices de ces dernières en matière de prêt responsable concordent avec le Cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale.

Échéancier

2011–2013

Nouveau

Mesure à moyen terme

Le FMI devrait veiller à ce que les programmes appuyés par le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance prévoient toujours des analyses approfondies de la viabilité de la dette et, s'il y a lieu, des plafonds de prêt explicites (que les prêts soient ou non accordés à des conditions de faveur) conformes à la politique de prêt non concessionnel de l'institution prêteuse.

Échéancier

2011–2013

Les priorités du Canada au FMI de 2011 à 2013

Le tableau qui suit contient un résumé des mesures figurant dans le rapport de l'an dernier qui seront reportées à titre de mesures prioritaires pour la période de 2011 à 2013, ainsi que des nouvelles priorités et mesures qui ont été annoncées dans la section précédente. Ces priorités sont regroupées en fonction de trois grands thèmes : 1) la gouvernance et la responsabilisation; 2) l'efficacité des institutions; 3) la réduction de la pauvreté et la croissance durables.



1) Gouvernance et responsabilisation

Priorité 1.1 – Réformes de la gouvernance – Le FMI et la Banque mondiale doivent demeurer des institutions légitimes, crédibles et responsables.

Moyen terme 2011–2013	Le FMI devrait mettre en œuvre l'accord sur la réforme des quotes-parts et du Conseil d'administration conclu en 2010.
Moyen terme 2011–2013	Les membres de la haute direction du Groupe de la Banque mondiale et du FMI devraient être choisis au moyen de processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite, sans égard à la nationalité des candidats.
Moyen terme 2011–2013	Le FMI devrait compter sur une surveillance ministérielle rigoureuse où le Conseil d'administration remplirait un rôle stratégique, et sur un cadre robuste mis en place afin de garantir l'indépendance et la responsabilisation des membres de la haute direction, qui seraient choisis selon leurs mérites.

2) Efficacité des institutions

Priorité 2.1 – Mandat du FMI – Le FMI devrait continuer de mettre l'accent sur son mandat de base, soit la promotion de la stabilité.

Moyen terme 2011–2013	Le Fonds devrait se concentrer sur le renforcement de ses fonctions de base en matière de surveillance et de conditionnalité ou d'octroi de prêts en période de crise, et veiller à ne pas étendre ses activités à des domaines qui ne s'inscrivent pas dans son mandat de base.
--------------------------	--

Priorité 2.2 – Surveillance du FMI et prévention des crises – La surveillance exercée par le FMI devrait être plus efficace.

Court terme 2011	Des initiatives de surveillance nouvelles et actualisées devraient permettre d'accroître l'efficacité et l'efficience des analyses du Fonds, combler des lacunes du cadre de surveillance actuel et concorder avec le mandat de base du Fonds.
Court terme 2011	Le FMI devrait collaborer efficacement avec le G-20 afin de procéder à des analyses dans le contexte du processus d'évaluation mutuelle du G-20.
Moyen terme 2011–2013	Les membres du FMI devraient être mobilisés et faire preuve de transparence dans le cadre de la surveillance exercée par le FMI, et ce dernier devrait pouvoir, de façon efficace, détecter les menaces pesant sur la stabilité économique, faire part de ces menaces à ses membres et inciter ces derniers à intervenir pour les contrer.

Priorité 2.3 – Ressources et facilités de financement – Le FMI et le Groupe de la Banque mondiale devraient disposer de ressources suffisantes et de mécanismes adéquats pour s'acquitter de leur mandat en matière de financement.

Court terme 2011	La majoration des Nouveaux accords d'emprunt du FMI devrait entrer en vigueur, et le FMI devrait mobiliser des ressources suffisantes pour procéder à la transition vers ce nouveau cadre d'emprunt.
Moyen terme 2011–2013	Les programmes du FMI devraient reposer sur des principes économiques solides et sur des solutions réalisables assorties de conditions ciblées.
Moyen terme 2011–2013	Les mécanismes de prêt nouveaux ou améliorés devraient concorder avec le rôle du Fonds et être conçus de manière à assurer une protection contre le risque moral.



3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

Priorité 3.1 – Viabilité de l'endettement – Le FMI et le Groupe de la Banque mondiale devraient fournir des ressources financières aux pays en développement selon des modalités qui favoriseront le développement sans mettre en péril la viabilité de la dette de ces pays ni créer un risque de défaillance.

Moyen terme 2011–2013	Le FMI et la Banque mondiale devraient continuer de collaborer avec d'autres organisations, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin que les lignes directrices de ces dernières en matière de prêt responsable concordent avec le Cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale.
Moyen terme 2011–2013	Le FMI devrait veiller à ce que les programmes appuyés par le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance prévoient toujours des analyses approfondies de la viabilité de la dette et, s'il y a lieu, des plafonds de prêt explicites (que les prêts soient ou non accordés à des conditions de faveur) conformes à la nouvelle politique de prêt non concessionnel de l'institution prêteuse.



Le Groupe de la Banque mondiale

Aperçu du Groupe de la Banque mondiale

La mission fondamentale du Groupe de la Banque mondiale consiste à réduire la pauvreté dans le monde. Ses travaux sont axés sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui énoncent des cibles concrètes d'éradication de la pauvreté et de développement durable. Les Objectifs servent de cibles communes et de jalons de mesure des résultats pour le Groupe et d'autres donateurs. Le Groupe se concentre sur la promotion d'un climat propice à l'investissement, à la création d'emplois et à la croissance durable. Il tente également d'habiliter les moins bien nantis grâce à la prestation de services de santé, d'éducation et de services sociaux afin de leur permettre de participer au développement.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

- Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.
- Assurer l'éducation primaire pour tous.
- Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.
- Réduire la mortalité infantile.
- Améliorer la santé maternelle.
- Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.
- Préserver la viabilité environnementale.
- Élaborer un partenariat mondial pour le développement.

Ce que fait le Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Chaque institution est appelée à jouer un rôle unique qui vient renforcer la promotion de la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

Toutes les données et les activités inscrites dans la présente section concernent l'exercice 2010 du Groupe de la Banque mondiale (du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010).



Figure 2
Groupe de la Banque mondiale



Organismes, composition et structure de gouvernance

Dans l'usage courant, la BIRD et l'IDA sont souvent désignées collectivement « Banque mondiale ». Leurs activités sont axées sur le financement et le soutien de projets de développement qui aident à réduire la pauvreté. L'éducation, la santé, l'infrastructure, l'environnement et l'agriculture sont autant de secteurs qui bénéficient de l'aide financière de la BIRD et de l'IDA. De leur côté, la SFI et l'AMGI appuient l'investissement privé dans les pays en développement.

BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Coup d'œil sur la BIRD

- Fondation : 1944
- Nombre de membres : 187
- Mission : Soulagement général de la pauvreté
- Clients : Pays à revenu moyen, et pays à faible revenu solvables
- Outils : Prêts, garanties, produits de gestion de risque, services consultatifs et services d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 44,2 G\$US en 2010

Fondée en 1944, la BIRD est l'institution originelle du Groupe de la Banque mondiale et elle demeure son principal organisme de prêt. Elle offre des prêts aux pays à revenu moyen, de même qu'aux pays à faible revenu solvables.

La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en vendant des obligations de la Banque mondiale notées AAA. Elle prête ces fonds à un taux d'intérêt nettement inférieur à celui que ses pays clients pourraient eux-mêmes obtenir. La BIRD est en mesure d'emprunter à des taux intéressants puisque ses instruments d'emprunt sont adossés aux capitaux engagés par ses pays membres.

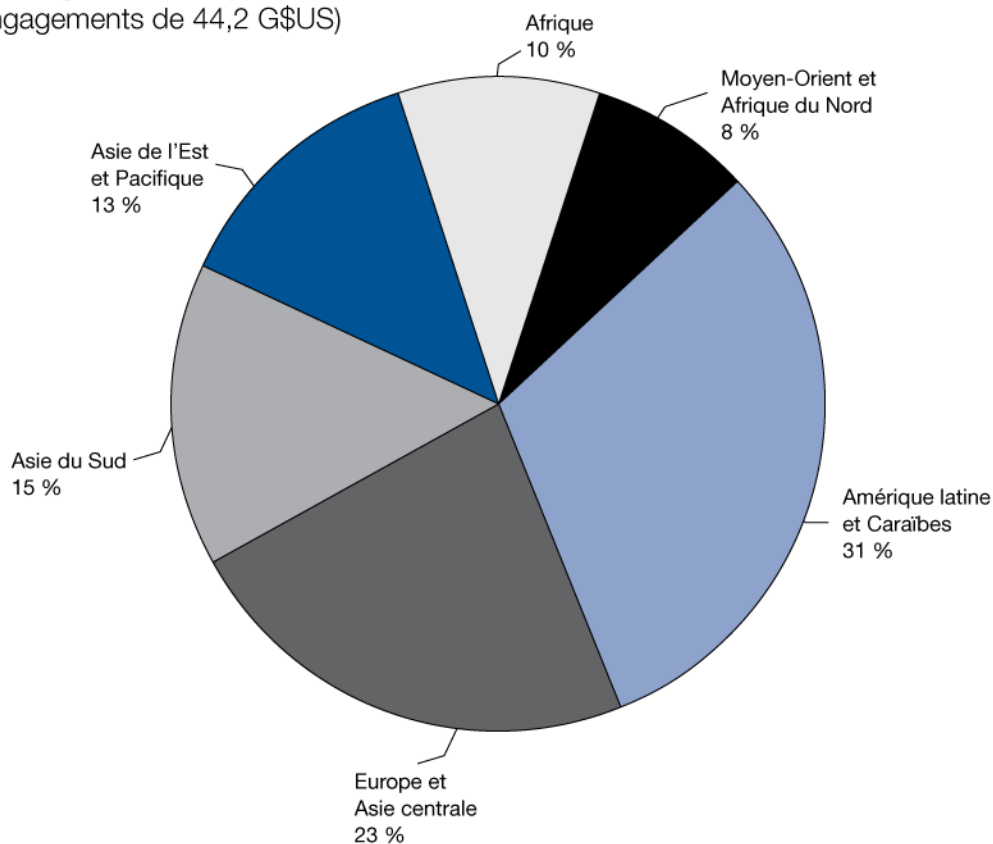


La BIRD cherche non pas à maximiser les bénéfices, mais à générer un revenu suffisant pour assurer sa solidité financière et financer ses activités de développement. En 2010, la BIRD a affecté de 44,2 milliards de dollars américains à 164 projets dans 46 pays.

Graphique 3

Ventilation régionale des prêts de la BIRD, 2010

(% des engagements de 44,2 G\$US)



La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a reçu la majeure partie du financement de la BIRD (31 % en 2010); vient ensuite la région de l'Europe et de l'Asie centrale (23 %).

IDA – Association internationale de développement

Coup d'œil sur l'IDA

- Fondation : 1960
- Nombre de membres : 170
- Mission : Soulagement général de la pauvreté
- Clients : Pays les plus pauvres
- Outils : Prêts sans intérêt, subventions, services consultatifs et d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 14,5 G\$US en 2010



Dans les années 1950, il est devenu évident que les pays en développement les plus pauvres n'avaient pas les moyens d'emprunter les capitaux dont ils avaient besoin aux conditions offertes par la BIRD. On a donc créé l'IDA en lui donnant le mandat d'accorder des prêts sans intérêt et des subventions. Les prêts consentis par l'IDA interviennent maintenant pour près du tiers du soutien accordé par le Groupe de la Banque mondiale et visent les pays où le revenu annuel par habitant est inférieur à 1 165 \$ US. L'IDA offre des prêts et des subventions sans intérêt amortis sur 20, 35 ou 40 ans aux pays lourdement endettés et constitue pour ces pays le principal bailleur de fonds pour le développement. En 2010, 79 pays étaient admissibles au financement de l'IDA. Les pays admissibles aux prêts de l'IDA qui se prévalent également d'un programme courant de prêt auprès de la BIRD doivent pour leur part verser des intérêts sur leurs prêts de l'IDA.

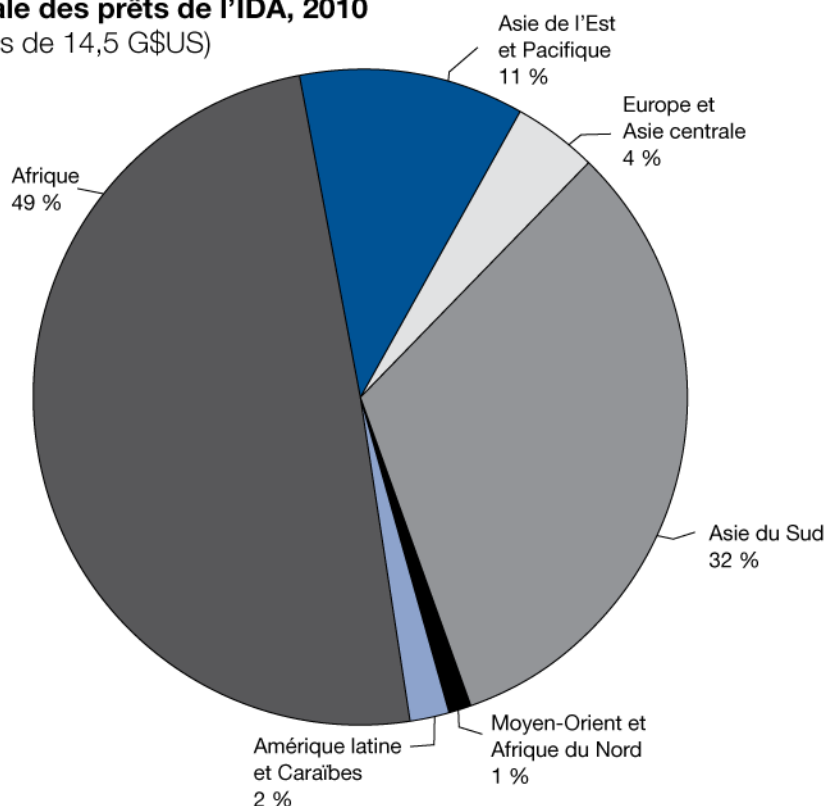
Les nouveaux engagements de l'IDA sont financés par les cotisations des donateurs, des transferts annuels provenant du revenu net de la BIRD, des transferts provenant du revenu net de la SFI et les ressources internes de l'IDA (c'est-à-dire les remboursements au titre du principal des prêts). Les cotisations des donateurs représentent la principale source de financement de l'IDA. Ces ressources sont reconstituées tous les trois ans grâce aux nouveaux engagements des donateurs.

L'Afrique a été la principale bénéficiaire du financement de l'IDA : au cours de l'exercice 2010, elle a reçu 7,2 milliards de dollars américains, soit 49 % du total des engagements. L'Asie du Sud a bénéficié de 32 % des nouveaux engagements, pour un total de 4,6 milliards de dollars américains.

Graphique 4

Ventilation régionale des prêts de l'IDA, 2010

(% des engagements de 14,5 G\$US)



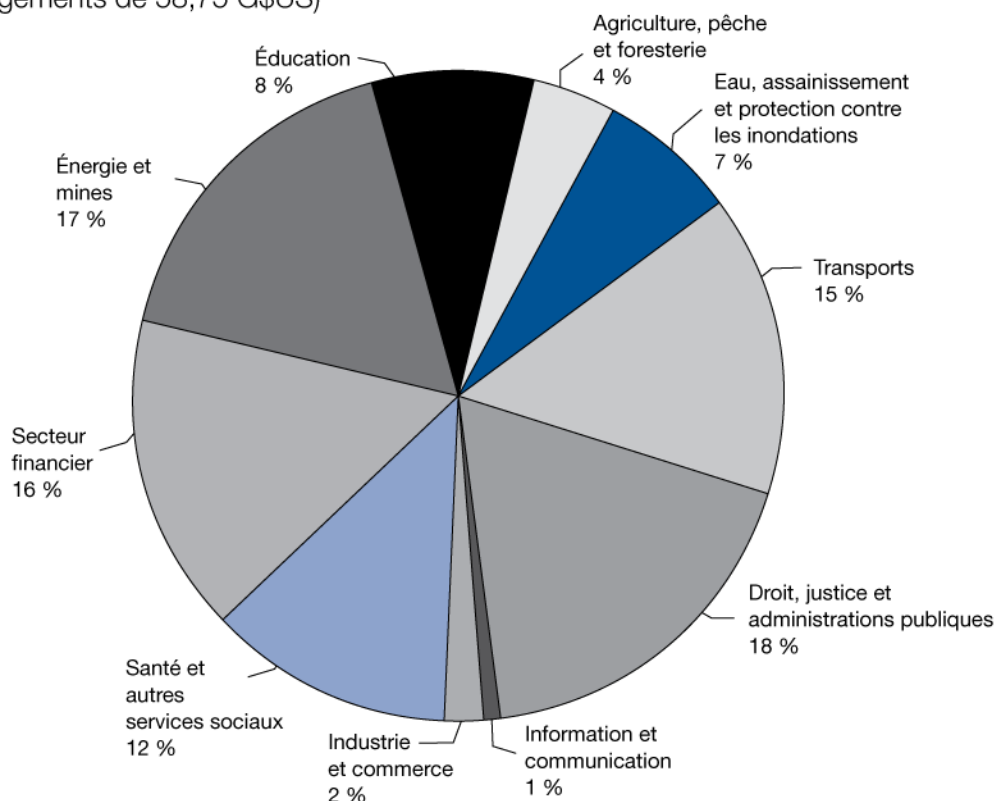


Environ 39 % des prêts consentis par la BIRD et l'IDA en 2010 étaient reliés aux infrastructures (transports; énergie et mines; eau, assainissement et protection contre les inondations). Parmi les autres secteurs visés par ces prêts, mentionnons l'administration publique, le droit et la justice; les finances; ainsi que la santé et les autres services sociaux.

Graphique 5

Ventilation sectorielle des prêts de la BIRD et de l'IDA, 2010

(% des engagements de 58,75 G\$US)



SFI – Société financière internationale

Coup d'œil sur la SFI

- Fondation : 1956
- Nombre de membres : 182
- Mission : Promouvoir l'investissement privé
- Clients : Entreprises des pays en développement où l'accès aux capitaux privés est restreint
- Outils : Prêts à des conditions commerciales, participations au capital, mobilisation de ressources et prestation de conseils
- Taille : Nouveaux engagements de 12,7 G\$US en 2010

La SFI œuvre auprès du secteur privé dans les pays en développement en poursuivant l'objectif de soulager la pauvreté et d'encourager une croissance économique viable. Elle contribue au financement de projets du secteur privé, aide à obtenir des crédits sur les marchés financiers internationaux et fournit des conseils et de



l'assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. Conformément à son mandat, la SFI n'accorde son soutien financier que s'il est impossible de recourir à d'autres sources de capitaux privés à des conditions raisonnables. La SFI est maintenant la principale source multilatérale de prêts et de prises de participation pour les projets du secteur privé dans les pays en développement.

Bien qu'elle soit juridiquement et financièrement autonome, la SFI collabore avec la BIRD, l'IDA, l'AMGI et d'autres organisations, et elle mène ses activités en coordination avec ces dernières.

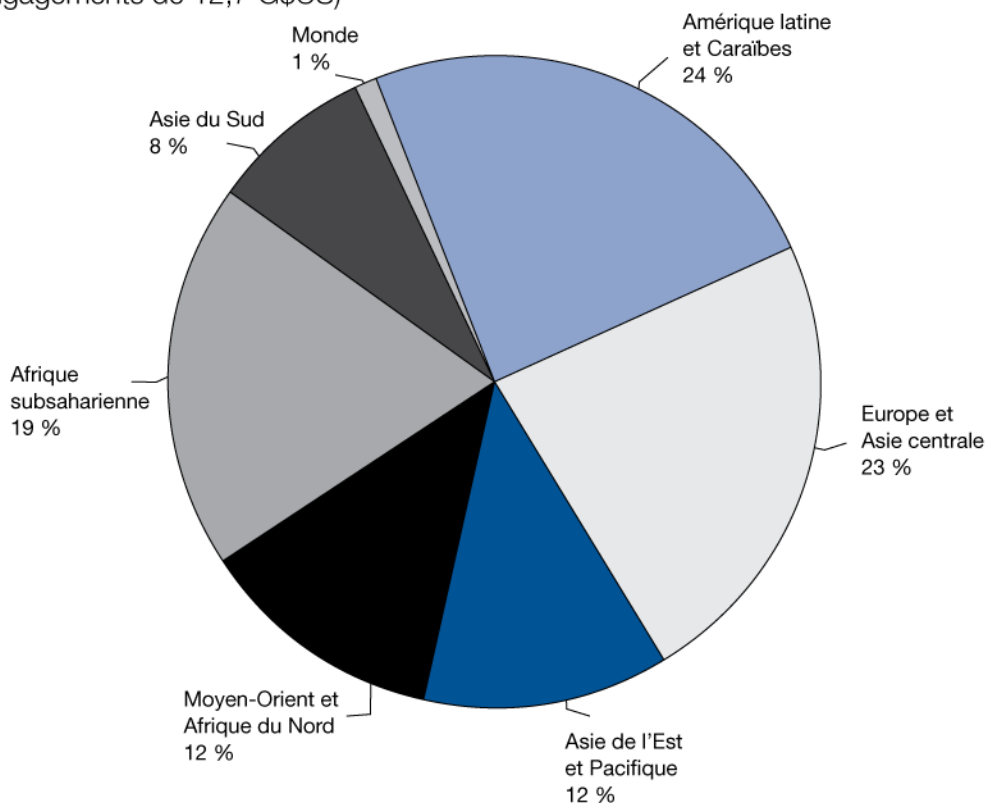
Les engagements de la SFI au titre de nouveaux investissements en 2010 ont totalisé 12,7 milliards de dollars américains. Le portefeuille de la SFI a crû par rapport à l'année précédente, passant (en dollars américains) de 34,5 milliards à 38,9 milliards. Les nouveaux engagements ont totalisé (toujours en dollars américains) 3,0 milliards en Amérique latine et dans les Caraïbes, 3,0 milliards en Europe et en Asie centrale, 2,4 milliards en Afrique subsaharienne, 1,6 milliard au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 1,5 milliard en Asie de l'Est et dans le Pacifique, et 1,1 milliard en Asie du Sud.

Dans le but de mobiliser des capitaux à l'extérieur du bassin traditionnel d'investisseurs de l'IFC, cette dernière a créé en janvier 2009 une filiale, IFC Asset Management Company (AMC) pour gérer des capitaux provenant de tiers. Au 30 septembre 2010, IFC AMC gérât 4 milliards de dollars d'actifs répartis dans les fonds suivants de la SFI : Fonds de capitalisation (capitaux propres), Fonds de capitalisation (dette subordonnée), Fonds Afrique, Amérique latine et Caraïbes, et Fonds de capitalisation pour l'Afrique.

Graphique 6

Ventilation régionale des nouveaux investissements de la SFI, 2010

(% des engagements de 12,7 G\$US)

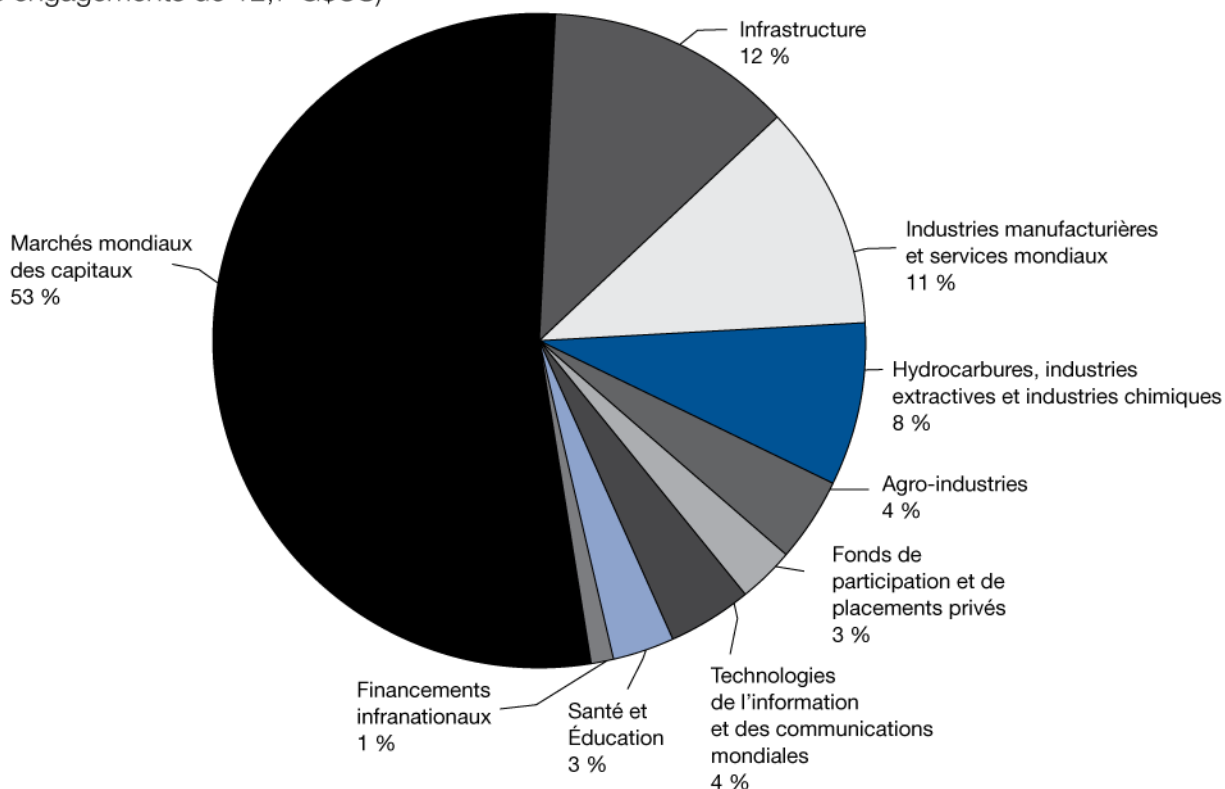




Graphique 7

Ventilation sectorielle des nouveaux investissements de la SFI, 2010

(% des engagements de 12,7 G\$US)



AMGI – Agence multilatérale de garantie des investissements

Coup d'œil sur l'AMGI

- Fondation : 1988
- Nombre de membres : 175
- Mission : Promouvoir l'investissement direct étranger dans les pays en développement
- Clients : Investisseurs et prêteurs
- Outils : Assurance contre les risques politiques, conseils et services juridiques
- Taille : Garanties de risque de 1,5 G\$US en 2010

L'AMGI favorise l'investissement étranger dans les pays en développement en assurant les risques non commerciaux. Elle fournit aussi un soutien technique pour aider les pays en développement à promouvoir les possibilités d'investissement et elle utilise ses services juridiques pour réduire les obstacles éventuels à l'investissement.

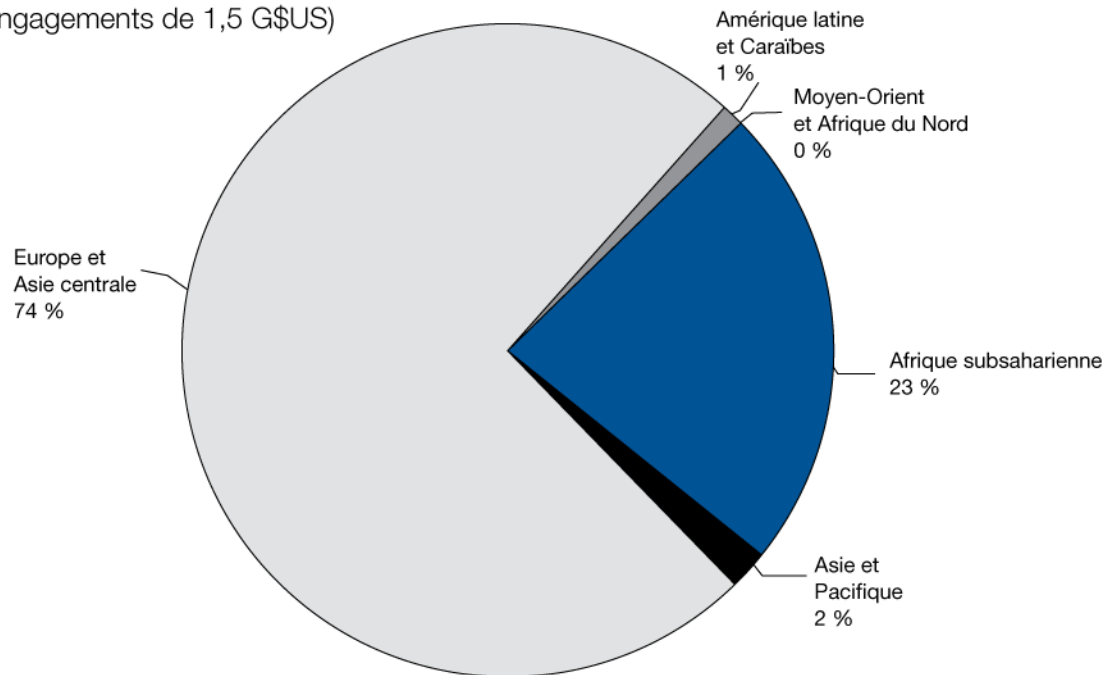
En 2010, le montant des garanties émises pour des projets dans les pays en développement membres de l'AMGI a totalisé 1,5 milliard de dollars américains. Il s'agit d'une hausse, par rapport à 2009, attribuable à un retour à un portefeuille plus diversifié.



Graphique 8

Ventilation régionale des garanties de risque émises par l'AMGI, 2010

(% des engagements de 1,5 G\$US)

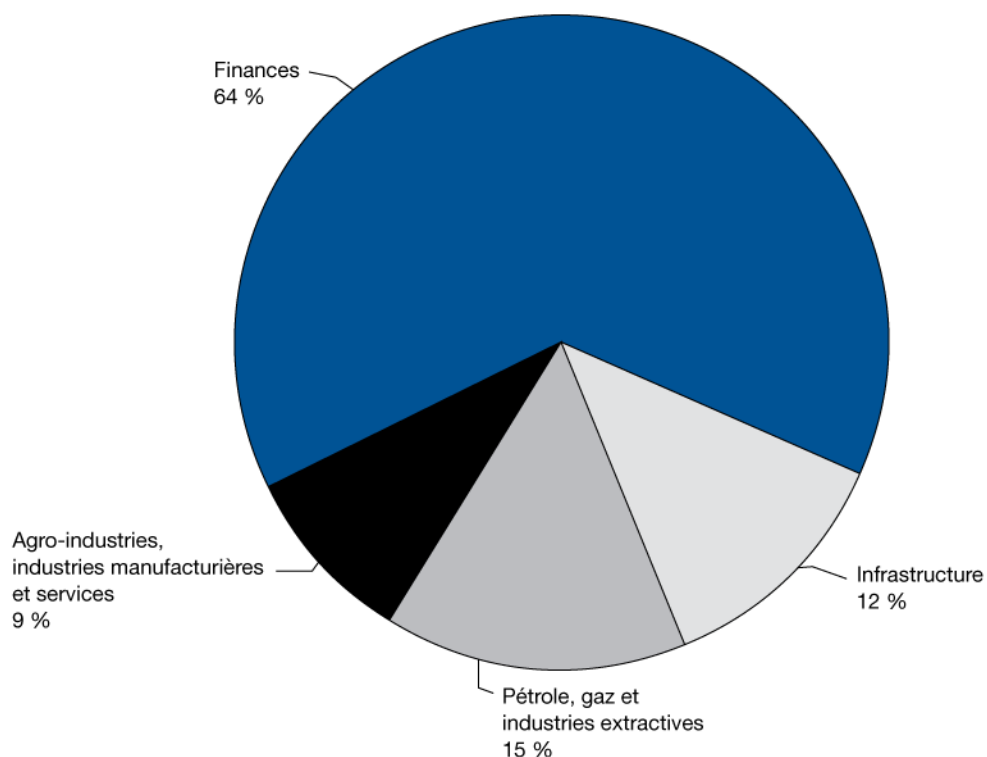




Graphique 9

Ventilation sectorielle des garanties de risque émises par l'AMGI, 2010

(% des engagements de 1,5 G\$US)



CIRDI – Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

Coup d'œil sur le CIRDI

- Fondation : 1966
- Nombres de membres : 144
- Mission : Régler les différends relatifs aux investissements

Le CIRDI offre des mécanismes de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre les investisseurs du secteur privé et les pays membres. Le Canada ne fait pas partie des membres du CIRDI à l'heure actuelle; toutefois, en 2008, le parlement canadien a adopté la *Loi de mise en œuvre de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États*, qui a reçu la sanction royale. Cette nouvelle loi entrera en vigueur à la date que fixera le gouverneur en conseil par décret, permettant ainsi au Canada de se rapprocher d'une adhésion au CIRDI. Avec l'adhésion du Canada au CIRDI, les investisseurs canadiens disposeraient d'un mécanisme supplémentaire de règlement des différends relatifs aux investissements confiés à l'arbitrage international.



Freins et contrepoids internes du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale dispose, à l'interne, de plusieurs organismes qui veillent à ce que ses activités soient menées de façon intégrée et à ce qu'elles produisent des résultats bénéfiques pour les personnes vulnérables des pays en développement.

Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI)

Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) est un organisme interne et autonome du Groupe de la Banque mondiale. Il relève directement du Conseil d'administration de la Banque. Le GEI évalue l'impact des programmes de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI sur le développement. Sa fonction consiste à évaluer objectivement le travail de ces organismes, de rendre compte au chapitre de la réalisation des objectifs de la Banque et de veiller à ce que cette dernière tire des leçons de ses expériences. Ses rapports sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banquemondiale.org/ieg>

Bureau du conseiller-médiateur pour l'application des directives (CAO)

Le Bureau du CAO s'engage à rehausser la viabilité des projets de la SFI et de l'AMGI ainsi que leur incidence sur le développement en donnant suite, rapidement et efficacement, aux plaintes des collectivités touchées. Il aide aussi la SFI et l'AMGI à accroître les retombées sociales et environnementales de leurs activités et à favoriser un degré de responsabilisation élevé. Le rapport annuel du CAO peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.cao-ombudsman.org/publications/>.

Panel d'inspection

Le Panel d'inspection a pour but premier de donner suite aux préoccupations des personnes susceptibles d'être touchées par les projets de la BIRD et de l'IDA, et de veiller à ce que la Banque mondiale respecte ses politiques et procédures opérationnelles au cours des étapes de conception, de préparation et d'exécution des projets. Le Conseil d'administration établit la composition du Panel, qui lui rend compte directement. On trouve son site Web à l'adresse suivante : <http://www.worldbank.org/inspectionpanel>.

Service de déontologie institutionnelle (INT)

L'INT enquête sur les allégations de fraude et de corruption touchant les opérations du Groupe de la Banque mondiale, de même que sur les allégations d'inconduite des employés; il transmet ses conclusions directement au président. L'INT participe aussi aux efforts de prévention visant à protéger les fonds du Groupe de la Banque et à ce qu'ils servent aux fins prévues. On trouve de plus amples renseignements sur le Service de déontologie institutionnelle à l'adresse suivante : <http://go.worldbank.org/1ZEK9VGAR0>.

Département d'audit interne

Le travail de ce département consiste principalement à déterminer si les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Groupe de la Banque mondiale donnent l'assurance raisonnable : que l'information importante sur les plans des finances, de la gestion et des opérations est exacte, fiable et produite en temps opportun; que les ressources sont acquises économiquement et utilisées avec efficience; que les actifs sont protégés; que les mesures prises par l'organisation sont conformes aux politiques, procédures, contrats et aux lois et règlements pertinents; et que les programmes, les plans et les objectifs opérationnels importants seront réalisés.



Le Groupe de la Banque mondiale a également entrepris d'embaucher pour la première fois un dirigeant principal de la gestion des risques pour l'ensemble du Groupe. Ce dirigeant est chargé : (i) d'évaluer les risques dans l'ensemble du Groupe, y compris les interactions éventuelles entre différents types de risques; (ii) de mesurer les pratiques actuelles de gestion des risques par rapport à celles de grandes institutions financières; (iii) de veiller à ce que les activités de gestions des risques du Groupe soient conformes aux pratiques exemplaires dans ce domaine; et (iv), d'analyser les risques particuliers propres aux banques multilatérales de développement et aux institutions financières internationales. Le dirigeant de la gestion des risques supervisera la structure existante et sera appuyé dans son travail par un conseil de gestion des risques du Groupe, regroupant des membres clés de chacune des entités du Groupe de la Banque mondiale.

Principaux développements survenus dans le Groupe de la Banque mondiale en 2010

L'année 2010 a été importante pour la Banque mondiale. Tandis que la Banque réagissait à la crise financière en 2008-2009 en augmentant ses prêts et en instaurant des mécanismes innovateurs de financement et de soutien, cinq priorités clés ont été cernées après la crise :

- Axer l'aide sur les personnes pauvres et vulnérables, particulièrement en Afrique subsaharienne.
- Créer des possibilités de croissance en mettant l'accent sur l'agriculture et l'infrastructure.
- Favoriser l'action mondiale collective en matière de changements climatiques, de commerce et d'agriculture, de sécurité alimentaire, d'énergie, d'eau et de santé.
- Renforcer la gouvernance et les efforts anticorruptions.
- Se préparer à de futures crises.

Afin de progresser au chapitre de la réalisation de ces objectifs prioritaires, des mesures clés ont été adoptées en 2010 pour accroître l'efficacité, la crédibilité et la légitimité à long terme de la Banque.

Dans un premier temps, des mesures ont été prises pour garantir que la Banque dispose des ressources requises pour poursuivre sa stratégie. Les actionnaires ont veillé à ce que la Banque soit suffisamment capitalisée dans l'avenir en convenant d'une augmentation générale du capital de 86 milliards de dollars américains dans le cas de la BIRD, ce qui incluait une augmentation sélective du capital de 27,8 milliards, ainsi que d'une augmentation sélective du capital de 200 millions pour la SFI. Il s'agissait de la première augmentation générale du capital de la BIRD en plus de 20 ans, laquelle permettra à la Banque de hausser le volume de ses prêts au niveau projeté de 136 milliards de dollars américains pour la période d'exercice allant de 2009 à 2012 par suite de la crise, avant de les ramener au niveau de 15 milliards d'après la crise. Afin d'accroître les ressources offertes aux pays à faible revenu, une entente est intervenue au sujet de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA en décembre 2010. Les donateurs ont accepté de contribuer 49,3 milliards de dollars américains à l'IDA, une augmentation de 18 % par rapport à la reconstitution précédente survenue trois ans plus tôt. Dans les trois prochaines années, l'IDA facilitera la croissance de 79 des pays les plus pauvres du monde et elle les aidera à surmonter la pauvreté en finançant leur infrastructure, en améliorant leurs services de santé, en instruisant les enfants et en luttant contre les changements climatiques. L'accent sera mis en particulier sur l'égalité des rapports entre femmes et hommes et sur l'aide aux États fragiles et touchés par un conflit. Comme par le passé, l'aide sera principalement dirigée vers l'Afrique subsaharienne.



En outre, les actionnaires ont accru la représentation des pays en développement dans la gouvernance de la Banque. Par suite des efforts déployés en 2009, on s'est mis d'accord sur une deuxième étape de réforme de la représentation qui a entraîné une augmentation additionnelle de 3,13 % du pourcentage de voix des pays en développement et à revenu moyen, portant le total de leur pourcentage de voix à 47,19 %. La réforme de la représentation de ces pays a porté leur pourcentage de voix à la SFI à 39,48 %, une augmentation de 6,07 %. Des examens périodiques de la répartition des actions auront lieu tous les cinq ans à la BIRD et à la SFI afin que la Banque se rapproche d'une équité des droits de vote entre pays en développement et pays industrialisés. Au Conseil d'administration, un siège additionnel permettra d'accroître la représentation des pays d'Afrique.

Enfin, la Banque a entériné une série de réformes importantes visant à accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation, notamment :

- Une nouvelle politique d'accès à l'information qui fait de la Banque un chef de file mondial de la communication de l'information parmi les institutions multilatérales.
- L'initiative Open Data (libre accès aux données), grâce à laquelle la Banque mondiale est parmi les premières institutions à accorder un accès libre et gratuit à l'information sur les pays en développement.
- Une réforme des prêts à l'investissement qui améliorera les résultats, augmentera la rapidité et accélérera l'exécution, et renforcera la gestion des risques.
- Un renforcement de la gouvernance et des efforts de lutte contre la corruption qui permettra d'accroître les ressources consacrées à la prévention et de coordonner les sanctions en matière de lutte contre la corruption, y compris l'entente d'exclusion mutuelle conclue avec les banques multilatérales de développement.

Le Canada et le Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale est régi par ses 187 pays membres. Chacun d'eux détient des actions de la Banque et donc, un pouvoir décisionnel. Les pays exercent leur pouvoir décisionnel et leur influence au sein du Groupe de la Banque mondiale par l'entremise de leur gouverneur et de leur administrateur, au moyen de négociations d'augmentations additionnelles du capital et de contributions à des fonds fiduciaires donateurs multiples.

Actions détenues par le Canada

Le Canada est le septième actionnaire de la Banque, ayant souscrit 5,5 milliards de dollars américains au capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI, et 8,7 milliards de dollars américains à titre de donateur à l'IDA. Cela lui confère de 2,51 % à 3,38 % des voix au sein des différentes institutions de la Banque.



Tableau 5
Souscriptions au capital

	BIRD	IDA	SFI	AMGI
		(G\$US, sauf indication contraire)		
Souscription au capital	5 403,8	—	81,3	56,5
Montant versé	334,9	8 935,89 ¹	81,3	10,7
Montant exigible à vue	5 068,9	—	—	45,8
Part des souscriptions (%)	2,84	4,49	3,43	2,96
Part des voix (%)	2,78	2,53	3,38	2,51

Nota – Données tirées des rapports annuels et des états financiers de 2010 de la Banque mondiale, de la SFI et de l'AMGI.

¹ Il s'agit de la contribution cumulative du Canada à l'IDA.

Le gouverneur canadien au Groupe de la Banque mondiale

Les pays nomment chacun un gouverneur pour les représenter au Conseil des gouverneurs, qui constitue la plus haute instance de la Banque. Le ministre des Finances est le gouverneur représentant le Canada.

Les gouverneurs sont responsables des grandes décisions institutionnelles comme l'adhésion et la suspension des membres; le relèvement ou la réduction du capital-actions autorisé de la Banque, la répartition du revenu net, de même que l'examen des états financiers et des budgets.

De même, le Conseil des gouverneurs est appelé à voter sur un certain nombre de propositions au cours de l'année. Les positions adoptées par le Canada concernant les résolutions mises aux voix en 2010 sont exposées ci-après.



Bilan des votes du gouverneur canadien en 2010

- Le Canada a appuyé quatre résolutions sur la capacité en capitaux et la réforme de la représentation :
 - l'amélioration de la représentation et de la participation à la BIRD,
 - l'augmentation générale du capital de la BIRD,
 - l'augmentation du capital social autorisé au titre de la souscription de nouveaux membres,
 - l'amélioration de la représentation et de la participation à la SFI.
- Le Canada a appuyé le transfert de 55 millions de dollars américains provenant de l'excédent de la BIRD afin de reconstituer le fonds fiduciaire pour la bande de Gaza et la Cisjordanie.
- Le Canada a appuyé la décision de modifier les dates des assemblées annuelles de 2010 et 2011 de la Banque mondiale.
- Le Canada a appuyé une résolution visant à approuver les règles des élections régulières de 2010 des administrateurs de la Banque mondiale.
- Le Canada a appuyé la demande d'adhésion au Groupe de la Banque mondiale présentée par Tuvalu.
- Le Canada a appuyé une proposition qui permettait à l'IDA de compter 85 % des engagements admissibles dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) (c.-à-d., des engagements de donateurs qui requièrent d'autres autorisations gouvernementales avant d'être déboursés dans l'avenir) en vue de l'autorisation d'engagement de prêt de l'IDA et d'utiliser les ressources internes de la Banque mondiale afin de couvrir le reste du sous-financement de l'IADM.
- Le Canada a appuyé les changements proposés à la convention de l'AMGI (entrant en vigueur en novembre 2010).
- Le Canada s'est abstenu de voter sur la proposition visant à hausser les salaires des administrateurs et de leurs remplaçants à la Banque mondiale.

L'administratrice représentant le Canada au Groupe de la Banque mondiale

Les gouverneurs délèguent la gestion courante à 25 administrateurs à temps plein, en poste au siège de la Banque, à Washington. Les administrateurs sont nommés pour des mandats de deux ans. Ils représentent chacun un groupe, qui peut inclure plus d'un pays. L'administratrice pour le Canada, M^{me} Marie-Lucie Morin, représente le groupe de pays qui comprend, outre le Canada, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Les gouvernements de ce groupe de pays fournissent des conseils à l'administrateur au sujet des questions abordées par le Conseil d'administration. L'administrateur tient compte de ces conseils lorsqu'il prend position, en se fondant également sur son propre jugement à titre de dirigeant de la Banque mondiale.

Les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus. Lors des votes officiels, le nombre relatif de voix de chaque administrateur dépend du nombre d'actions détenues par le groupe de pays qu'il représente.

À la Banque, le nombre de voix d'un pays est principalement fonction du nombre d'actions qu'il détient, ce qui signifie en fait que le nombre de voix traduit le poids économique relatif de chaque membre. Un petit nombre de voix de base est aussi réparti également entre tous les membres.



Table 6

Pourcentage du nombre de voix des 12 plus importants membres de la Banque mondiale (BIRD)

Pays	% du total des voix
États-Unis	16,36
Japon	7,85
Allemagne	4,48
Royaume-Uni	4,30
France	4,30
Chine ¹	2,78
Canada	2,78
Italie	2,78
Inde	2,78
Russie	2,78
Arabie saoudite	2,78
Pays-Bas	2,21

¹ La Chine dispose d'un nombre de voix légèrement plus élevé que le Canada, l'Italie, l'Inde, la Russie ou l'Arabie saoudite.

Les actionnaires formulent généralement leurs questions ou leurs préoccupations concernant les opérations de la Banque avant que celles-ci soient débattues par le Conseil d'administration. Par conséquent, la plupart des décisions du Conseil font habituellement l'objet d'un consensus. Il arrive toutefois que les administrateurs, après avoir consulté les membres de leur groupe, votent contre certains projets ou politiques ou s'abstiennent de voter. En 2010, l'administratrice représentant le Canada a appuyé toutes les politiques et tous les projets approuvés par le Conseil, à quatre exceptions près.

Bilan des votes de l'administratrice représentant le Canada en 2010

(Oppositions ou abstentions seulement)

- En avril, l'administratrice représentant le Canada s'est abstenue de voter au sujet de la décision d'approuver l'investissement proposé de la SFI dans Jubilee FPSO et la garantie proposée pour l'AMGI dans Jubilee Ghana. Cet investissement pouvait certes contribuer au développement du Ghana, mais il soulevait des préoccupations bien précises qui expliquent la décision du Canada, notamment l'information communiquée au sujet du projet et sa classification environnementale. Le Canada a recommandé que la SFI et l'AMGI insistent sur une divulgation accrue de l'information et de meilleurs résultats environnementaux avant de poursuivre sa participation à ce projet.
- En juin, l'administratrice représentant le Canada s'est abstenue de voter au sujet de la décision de hausser la rémunération des employés du Groupe de la Banque mondiale.
- En juillet, l'administratrice représentant le Canada s'est abstenue de voter au sujet de la décision de fournir une aide à la République démocratique du Congo aux termes de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale.
- En juillet, l'administratrice représentant le Canada s'est abstenue de voter relativement à la décision d'approuver le versement d'une subvention de 50 millions de dollars américains à la République démocratique du Congo au titre d'un projet d'Assistance technique pour promouvoir la croissance par la bonne gouvernance dans le secteur minier. Le Canada a plaidé en faveur du renforcement des efforts de gouvernance et de reddition de comptes dans le secteur de l'extraction minière de ce pays.



Initiatives de prise de contact en 2010

L'administratrice qui représente le Canada au Groupe de la Banque mondiale ainsi que les membres de son personnel rencontrent divers intervenants, notamment des représentants d'organismes gouvernementaux et d'organismes de la société civile ainsi que d'organisations souhaitant tirer parti de débouchés d'affaires au sein des deux institutions.

En 2010, les membres du bureau de l'administratrice à la Banque mondiale ont rencontré des représentants d'organismes canadiens et internationaux de la société civile, notamment l'Institut Nord-Sud, l'Association des coopératives du Canada, l'Université de Sherbrooke et l'Université McGill.

Personnel du bureau de l'administratrice canadienne à la Banque mondiale

Administratrice	Marie-Lucie Morin (Canada)
Administrateur suppléant	Kelvin Dalrymple (Barbade)
Conseiller principal	Donal Cahalane (Irlande)
Conseiller principal	Jonathan Rothschild (Canada)
Conseiller principal	Robert Chiew (Canada)
Conseillère principale	Anita Ambroise (Canada)
Conseillère	Sharon Crooks (Jamaïque)
Conseillère	Anne Donegan (Irlande)
Adjointe administrative	Gerda Merwald
Téléphone/télécopieur	202-458-0082/202-477-4155
Adresse	MC-12-175, 1818 H Street N.W., Washington, DC 20433, USA

Contributions financières du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2010

Le Canada est un important donateur au Groupe de la Banque mondiale. En 2010, il a versé les contributions suivantes :

Encaissement de paiements à l'IDA : 384 280 000 \$

L'IDA constitue le principal outil de la Banque mondiale pour le financement destiné aux pays les plus pauvres; elle leur octroie des subventions et des prêts sans intérêt. L'IDA attribue ses ressources principalement suivant un mécanisme fondé sur le rendement, qui inclut des mesures de l'inclusion sociale dans un pays (p. ex., filet de sécurité sociale, égalité entre les sexes) et de la gouvernance. Plus un pays obtient des cotes élevées relativement à ces indicateurs, plus il peut recevoir de ressources de la part de l'IDA.

Le ministère des Finances a fourni 384 millions de dollars à l'IDA en 2010. Cette contribution appuie les efforts de l'IDA visant à accroître l'efficacité de l'aide, à financer de grands projets régionaux comme des projets d'infrastructure, et à fournir une aide spéciale à des États fragiles comme l'Afghanistan et Haïti, tout en veillant à ce que l'endettement des pays n'atteigne pas un niveau insoutenable.



Allègement de la dette multilatérale par l'intermédiaire de la Banque mondiale : 51 200 000 \$

Dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), la Banque mondiale, le FMI et le Fonds africain de développement ont accepté d'annuler la totalité des dettes admissibles des pays pauvres très endettés. Au sommet du G-8 tenu à Gleneagles en 2005, le Canada et d'autres pays donateurs se sont mis d'accord pour compenser entièrement ces institutions pour les dettes qu'elles annuleront au nom des pays pauvres, de façon à ne pas nuire à leur capacité de fournir une nouvelle aide financière à tous les pays à faible revenu. L'engagement total du Canada pour la période de 50 ans de l'IADM se chiffre à 2,5 milliards, et les paiements sont versés annuellement.

En 2010, le Canada a fourni 51,2 millions de dollars au Groupe de la Banque mondiale au titre de l'IADM. Des autorisations accordées en vertu de l'IADM ont également permis au gouvernement du Canada de réagir rapidement aux besoins d'Haïti en prenant la tête d'un consensus, au sein du G-20, visant à annuler la dette de 825 millions de dollars américains d'Haïti envers les institutions internationales. Le Canada a été le premier pays à verser la totalité des paiements requis pour annuler la dette d'Haïti.

Fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale

Le Canada contribue à un certain nombre de fonds fiduciaires à donateurs multiples administrés par la Banque mondiale. Ces fonds sont gérés par le Groupe de la Banque mondiale et ils sont constitués afin de mobiliser les ressources des donateurs de manière à s'attaquer aux principales priorités du développement stratégique au niveau du pays.

Sauf indication contraire, les décaissements qui figurent ci-après sont effectués par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



Tableau 7

Contributions du Canada aux fonds fiduciaires à donateurs multiples du Groupe de la Banque mondiale (plus de 5 M\$)

Décaissement	Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010	Du 1er avril 2010 au 31 décembre 2010
	(M\$)	
Cisjordanie et bande de Gaza-fonds fiduciaire de la Banque mondiale	15	–
Tanzanie – Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté	17,2	–
Éthiopie – Divers	23,9	41
Partenariat pour le développement du secteur privé dans la région des Caraïbes	5,8	–
Pakistan – Programme de développement de l'éducation	5,8	6,8
Afghanistan – Divers	45,5	0,3
Haïti – fonds fiduciaire à donateurs multiples pour la reconstruction	–	31,3
Initiative de mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous (Fonds catalytique et Secrétariat)	12	12,2
Programme pilote de renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique	15	–
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (volet du secteur public)	180	–
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (volet du secteur privé) ¹	50	–
Programme de liquidité pour le commerce mondial ²	216	–
Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale	30	–

¹ Une somme de 48 millions de dollars a été versée par l'entremise du ministère des Finances, et une somme de 2 millions a été versée par l'ACDI aux fins de l'assistance technique.

² Financement octroyé par l'intermédiaire du ministère des Finances.

Sources : ACDI, ministère des Finances



Initiatives mondiales

La Banque mondiale assure l'administration financière de différentes initiatives d'envergure mondiale, comme le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et la Facilité pour l'environnement mondial. Les contributions du Canada à ces initiatives figurent dans le tableau ci-après.

Tableau 8

Contributions du Canada aux initiatives mondiales du Groupe de la Banque mondiale

Initiative	1999-2000 à 2007-2008 ¹	2008-2009 ¹	2009-2010 ¹	Du 1er avril au 31 décembre 2010	Total depuis 1999-2000
			(M\$)		
Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale	135,9	15,8	48,3 ²	15,4	215,4
Garantie de marché pour les vaccins	115	—	—	20,3	135,3
Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	571,4	117,2	139,8	150	978,4
Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination	188	—	—	—	188
Facilité pour l'environnement mondial	401,6	49	41,9	38,1	530,6

¹ Du 1^{er} avril au 31 mars.

² Inclut une somme de 32,5 millions de dollars sur trois exercices (2009-2010 à 2011-2012),

Sources : ACDI et ministère des Finances

Les priorités du Canada au Groupe de la Banque mondiale

Évaluation des progrès à l'égard des priorités du Canada en 2010

1) Gouvernance et responsabilisation

Le gouvernement du Canada est résolu à promouvoir de saines pratiques de gouvernance et de responsabilisation tant à l'échelon national que dans ses relations avec la communauté internationale. L'un des principaux objectifs du Canada relativement aux institutions de Bretton Woods est de veiller à ce que ces institutions soient bien gouvernées et qu'elles rendent des comptes à leurs membres. Il est essentiel que les structures de gouvernance de ces institutions soient représentatives de leurs membres et que leurs opérations tiennent compte des priorités adoptées par ces derniers. En outre, la viabilité financière et la transparence doivent être des impératifs pour les institutions de Bretton Woods. Ces éléments sont essentiels si l'on veut maintenir la pertinence et la légitimité de ces institutions dans un environnement mondial en pleine évolution.

Priorité 1.1 : Réformes de la représentation

L'un des principaux défis des institutions de Bretton Woods au cours des dernières années a consisté à adopter une structure de gouvernance plus représentative pour tenir compte de l'évolution de l'économie mondiale. Les réformes de la représentation en cours au FMI et à la Banque mondiale sont importantes pour accroître la légitimité de ces deux institutions.



Mesure prise en 2010 : S'efforcer d'obtenir un accord final sur la réforme de la représentation à la Banque mondiale en 2010, en assurant une représentation adéquate des pays les plus petits et les plus pauvres ainsi qu'en prévoyant des mesures pour inciter les donateurs, y compris ceux provenant d'économies émergentes et de pays en développement, à appuyer l'IDA.

Progrès notables

D'importants progrès ont été accomplis en 2010 en vue de la négociation de la phase II des réformes de la représentation, qui s'ajouteront aux réformes menées en 2008.

Le Comité du développement de la Banque mondiale, au sein duquel le Canada joue un rôle important, a appuyé en avril 2010 une réforme de la représentation qui renforce la voix des pays en développement et des pays en transition à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Une fois que cette réforme aura été mise en œuvre, ces pays détiendront 47,19 % des voix à la BIRD, soit une amélioration totale de 4,59 points de pourcentage depuis 2008. Ce recentrage des voix est le résultat d'une augmentation sélective du capital de 27,8 milliards de dollars américains, dont 1,6 milliard de dollars en capital versé. Dans le cadre de cette réforme de la représentation, le nombre de voix du Canada à la BIRD sera ramené de 2,78 %, avant la réforme de la représentation de 2008, à 2,43 % une fois que l'actuelle phase II des réformes aura été entièrement mise en œuvre.

Il y aura aussi une augmentation des voix des pays en développement et des pays en transition dans l'institution du Groupe de la Banque mondiale qui concerne le secteur privé, soit la SFI. Dans le cadre de ce recentrage, le pourcentage des voix des pays en développement et des pays en transition est porté à 39,48 %, soit une augmentation totale de 6,07 points de pourcentage. Le recentrage de 2010 à la SFI résultera d'une augmentation sélective du capital de 200 millions de dollars américains et d'une augmentation des voix de base de tous les membres.

L'administratrice représentant le Canada à la Banque mondiale a présidé le Comité de la gouvernance et des affaires administratives (CGAA), lequel dirige le processus de réforme de la représentation au sein de la Banque. Par l'entremise de ce mécanisme, le Canada a joué un rôle clé dans le façonnement d'un consensus et dans l'avancement des discussions qui ont été au centre de l'accord conclu par les membres du Comité du développement en avril 2010.

La ratification officielle des réformes de la représentation à la BIRD et à la SFI par les gouverneurs de la Banque mondiale est prévue pour 2011. Le prochain examen de la répartition des actions est prévu pour 2015. Le Canada continuera de plaider en faveur de réformes de la représentation et d'une formule dynamique de répartition des actions qui soit représentative de l'économie mondiale.



Prochaines étapes

Priorité 1.1 Réformes de la représentation

Nouveau

Mesure à long terme

Accroître la légitimité des institutions de Bretton Woods au moyen d'importantes réformes de la représentation.

Le Groupe de la Banque mondiale devrait faire progresser les réformes de la représentation en approuvant et en instituant une formule dynamique de représentation des actionnaires fondée sur des variables économiques pertinentes.

Échéancier

De 2014 à 2016

Priorité 1.2 : Réformes des institutions

Mesure prévue de 2010 à 2012 : Demander instamment l'élaboration d'une stratégie pour le Groupe de la Banque mondiale comprenant des données repères afin de faire le suivi des progrès et d'examiner le rendement en ce qui touche le programme de réforme. Demander aussi que l'on établisse un centre relevant du président, chargé de coordonner tous les aspects opérationnels et budgétaires du programme de réforme, et que l'on fasse appel à un modèle opérationnel solide et viable.

Progrès relatifs

En tant que pays hôte du Sommet des dirigeants du G-20 tenu à Toronto en juin 2010, Canada a demandé instamment que l'augmentation générale du capital au Groupe de la Banque mondiale soit étroitement liée à des réformes soutenues et importantes des institutions en vue d'accroître leur efficacité, leur efficience et leur capacité de rendre compte.

Cette série de réformes prévoit l'adoption d'un certain nombre de mesures visant à accroître la transparence, à renforcer la responsabilisation, à améliorer la gouvernance des institutions, à solidifier le contrôle exercé par les pays, à assurer une plus grande décentralisation et à accroître le recours aux systèmes des pays s'il y a lieu, ainsi qu'à améliorer les lignes directrices sur l'approvisionnement. Le renforcement de la gouvernance et des efforts anticorruption libérera davantage de ressources pour la prévention de la corruption et la lutte contre celle-ci. L'accent mis sur la réforme des prêts à l'investissement permettra d'améliorer les résultats, d'accroître la rapidité et d'accélérer l'exécution des décisions, et de renforcer la gestion des risques.

Grâce à ces réformes, le Groupe de la Banque mondiale mettra en œuvre de nouvelles façons de gérer les résultats et les contributions financières et d'assurer leur suivi, de renforcer la gestion des connaissances, d'améliorer la mise en œuvre des mesures de protection sociale et environnementale, d'appliquer de saines méthodes de gestion des risques, d'assurer la viabilité financière en veillant à ce que l'établissement des prix tienne dûment compte des charges, et de s'engager à réduire les charges administratives. Le Groupe de la Banque mondiale met en place un centre responsable de la coordination de tous les aspects opérationnels du programme de réforme.

Poursuivant sur la lancée de ses efforts passés de réforme des institutions de Bretton Woods, le Canada a continué en 2010 de presser le FMI et la Banque mondiale d'accroître leur légitimité, leur crédibilité et leur responsabilisation. Le Canada a aussi fait preuve de constance en encourageant le Groupe de la Banque mondiale et le FMI à doter leurs postes de dirigeants au moyen de processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite, quelle que soit la nationalité des candidats. Nous continuerons de collaborer avec la Banque mondiale en vue de la mise en œuvre de ces initiatives en 2011.

Prochaines étapes

Priorité 1.2 Réformes institutionnelles

Court terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait renforcer sa légitimité, sa crédibilité et sa responsabilisation au moyen d'importantes réformes de la gouvernance.

Le Groupe de la Banque mondiale devrait se doter d'une stratégie qui renforce les données repères afin de faire le suivi des progrès et d'examiner le rendement du programme de réformes, incluant un centre qui serait chargé de coordonner tous les aspects opérationnels du programme de réformes.

Échéancier

2011

Mesure à moyen terme

Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI devraient doter leurs postes de dirigeants au moyen de processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite, sans égard à la nationalité des candidats.

Échéancier

De 2011 à 2013

2) Efficacité des institutions

Un autre des principaux objectifs canadiens consiste à faire en sorte que les institutions de Bretton Woods s'acquittent de leur mandat de façon efficace. Cela signifie rattacher les services aux compétences de base de ces institutions, répondre aux demandes des pays membres, coordonner les efforts avec ceux des autres partenaires internationaux et examiner des moyens novateurs d'atteindre les objectifs institutionnels.

Priorité 2.3 – Ressources et facilités de financement

L'une des priorités du Canada consiste à veiller, conformément à son engagement auprès du G-20, à ce que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale disposent de ressources suffisantes et des instruments adéquats pour s'acquitter de leur mandat de financement et intervenir en temps de crise.



Mesure prise en 2010 : Achever l'examen de la capacité financière, y compris les besoins en capital, de la Banque et viser la conclusion prochaine de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA.

Progrès notables

De concert avec d'autres actionnaires de la Banque mondiale, le Canada a mené un examen des besoins en capitaux de la BIRD en 2010. Le niveau de capitalisation de la BIRD était assez solide avant la crise pour lui permettre de tripler les prêts consentis aux pays en développement pendant la période 2009-2011, mais la Banque avait besoin d'une capacité financière additionnelle afin de satisfaire à la demande d'emprunt après 2011. À son assemblée d'avril 2010, le Comité du développement de la Banque mondiale a appuyé une augmentation générale du capital (AGC) de 58,4 milliards de dollars américains pour la BIRD, dont 6 %, soit 3,5 milliards, en capital versé. Les gouverneurs se sont aussi mis d'accord sur une augmentation spéciale du capital visant à distribuer les voix de manière à assurer une meilleure représentation aux pays les plus pauvres. Dans le cadre de l'accord d'AGC, la banque débloquera des capitaux qui ont été versés en devises nationales afin de produire un capital additionnel et d'accroître les transferts à l'IDA à mesure que le ratio de fonds propres et de prêts de la BIRD s'améliorera.

Cette augmentation sans précédent du capital général de la BIRD devrait être ratifiée par les gouverneurs de la Banque mondiale en 2011, après quoi le Canada procédera à la souscription de nouveaux capitaux propres. Cette souscription est conforme à la priorité de 2010 du Canada qui consiste à veiller à ce que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale disposent de ressources suffisantes et des instruments adéquats pour s'acquitter de leur mandat de financement de manière crédible. Les souscriptions au capital de la BIRD seront effectuées sur une période de cinq ans.

En 2010, le Canada a aussi participé aux négociations de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-16). Ces négociations ont pris fin en décembre 2010 et elles ont donné lieu à une enveloppe totale de 49,3 milliards de dollars américains pour l'IDA-16, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'IDA 15. L'IDA-16 constitue un partage plus équitable et plus large du fardeau, et elle s'appuie sur une vaste coalition de donateurs, du Groupe de la Banque mondiale, et d'emprunteurs passés et présents. Pendant les négociations, il a aussi été entendu que l'IDA officialiserait et respecterait une politique d'accélération visant à augmenter le capital mis à la disposition des pays où l'IDA est présente.

Prochaines étapes

Priorité 2.3 – Ressources et facilités de financement

Le Groupe de la Banque mondiale devrait continuer de disposer de ressources suffisantes et des instruments adéquats pour s'acquitter de son mandat.

Nouveau

Mesure à moyen terme

La viabilité financière de l'IDA devrait être évaluée, et l'actuelle politique d'accélération, officialisée et respectée.

Échéancier

De 2011 à 2014



Priorité 2.4 – Efficacité de l'aide

Le Canada tient à ce que les fonds d'aide au développement qu'il accorde produisent les meilleurs résultats possible. Dans cette optique, le gouvernement du Canada a établi un programme ambitieux visant à optimiser le rapport coût-efficacité, l'orientation et les résultats de nos programmes d'aide, ce qui inclut l'aide multilatérale.

Mesure prise en 2010 : Encourager le Groupe de la Banque mondiale à utiliser davantage les évaluations des répercussions lorsque de telles évaluations peuvent influencer sur les décisions stratégiques.

Progrès notables

Le recours accru aux évaluations des répercussions est un thème qui est revenu souvent dans le cadre de l'IDA-16. Par suite d'interventions des donateurs, y compris le Canada, l'IDA prévoit augmenter de 20 % le recours à ces évaluations, et elle a inscrit le nombre d'évaluations parmi les variables dans sa fiche d'évaluation du rendement.

Mesure prévue de 2010 à 2012 : Demander instamment au Groupe de la Banque mondiale de renforcer sa capacité de gestion et de suivi des résultats en matière de développement.

Progrès notables

Le thème général de l'IDA-16 était centré sur l'obtention de résultats en matière de développement. Tout au long des négociations ayant entouré l'IDA-16, les donateurs, y compris le Canada, ont insisté pour que la Banque mondiale améliore le suivi de ses résultats en matière de développement. En conséquence, l'IDA a modifié son système de gestion des résultats de manière à permettre l'évaluation d'un plus grand nombre d'indicateurs de son efficacité opérationnelle et organisationnelle par rapport aux normes de rendement de l'IDA-16, à inclure de nouveaux indicateurs, à déclarer les résultats et les extraits sectoriels, et à mettre au point une matrice des mesures qu'il sera possible de surveiller dans le cadre de l'IDA-16 (de juillet 2011 à juin 2014).

Le Canada souhaite que l'IDA assure à l'avenir la mise en œuvre complète de tous les engagements axés sur les résultats qui ont été entérinés dans le cadre de l'IDA-16. La progression réalisée par rapport à ces normes de rendement sera communiquée au moyen d'un rapport d'étape de l'IDA qui sera remis avant l'examen à mi-parcours de l'IDA-16 (automne 2012). Le Canada aimerait aussi que le Groupe de la Banque mondiale élargisse l'application du modèle de la carte de pointage à l'ensemble de ses institutions.



Prochaines étapes

Priorité 2.4 – Efficacité de l'aide

Le Groupe de la Banque mondiale devrait continuer d'utiliser ses ressources de manière à optimiser leur impact en matière de développement, de gérer et de surveiller les résultats, et d'incorporer les résultats des évaluations et de la recherche aux décisions stratégiques.

Nouveau

Mesure à moyen terme

L'IDA devrait mettre davantage l'accent sur les résultats en prenant les mesures suivantes :

- Mettre sur pied un groupe d'experts chargé de présenter des recommandations sur la façon de renforcer les évaluations d'impact.
- Augmenter le nombre d'évaluations d'impact, incluant une augmentation d'au moins 20 % au titre des projets de l'IDA d'ici la fin de l'IDA-16.
- Élaborer une méthode d'autoévaluation de l'approche par pays.
- Soumettre à l'approbation du Conseil un instrument de prêt axé sur les résultats.
- Élargir l'application des rapports sur les indicateurs de base de quatre à sept secteurs et inclure d'autres indicateurs pour les pays admissibles à l'aide de l'IDA.
- Établir l'analyse des outils d'évaluation propres à différentes opérations de l'IDA.
- Procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre du guichet d'intervention en période de crise

Échéancier

De 2011 à 2013

Mesure à moyen terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait mettre en œuvre une carte de pointage dans l'ensemble de ses institutions, y compris dans le nouveau système de gestion des résultats de l'IDA.

Échéancier

De 2011 à 2013

Incidence sur le développement de la SFI et de la BIRD

Le Canada continuera d'accorder la priorité à l'optimisation de l'incidence sur le développement de la SFI et de la BIRD, et il a ajouté des priorités précises à long terme dans cette optique.



Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à long terme

La SFI devrait viser à maximiser l'efficacité de ses opérations en matière de développement en prenant les mesures suivantes :

- Démontrer son application du principe d'additionnalité en continuant de mettre l'accent sur la correction des lacunes des marchés en matière de financement par le secteur privé.
- Focaliser une plus grande proportion de ses programmes sur la croissance économique dans les pays les plus pauvres, y compris :
- Transférer une grande partie de son revenu net à l'IDA en suivant une formule basée sur des règles.
- Conserver une grande part de ses opérations dans les pays admissibles à l'aide de l'IDA.
- Améliorer la mesure et l'évaluation du cadre du développement.

Échéancier

Long terme

Nouveau

Mesure à long terme

La BIRD devrait maximiser son impact sur le développement en continuant de transférer une grande partie de son revenu net à l'IDA en suivant une formule basée sur des règles.

Échéancier

Long terme

Harmonisation avec les priorités du Canada en matière d'aide internationale

Le Canada a cinq thèmes prioritaires en matière d'aide internationale : stimuler une croissance économique viable, accroître la sécurité alimentaire; assurer un meilleur avenir aux enfants et aux jeunes, faire progresser la démocratie, et promouvoir la sécurité, la stabilité et la viabilité. Le mandat de base du Groupe de la Banque mondiale, qui consiste à réduire la pauvreté et à assurer une croissance soutenable de l'économie, est étroitement lié aux priorités du Canada. Le Canada continuera d'encourager le Groupe de la Banque mondiale à intensifier les travaux qui cadrent avec ses thèmes prioritaires d'intervention. Il encouragera aussi le Groupe de la Banque mondiale à continuer d'investir dans les pays qui sont prioritaires à son point de vue. On trouve à l'annexe 15 la liste des pays que l'Agence canadienne de développement international considère prioritaires ainsi que la situation de ces pays au sein de l'IDA.



Mesure prévue de 2010 à 2012 : Exhorter la Banque mondiale à améliorer ses investissements dans les systèmes de santé, qui seront de première importance afin d'améliorer la santé infantile et maternelle.

Progrès relatifs

Dans le contexte de la présidence du G-8 par le Canada, la Banque mondiale faisait partie du groupe des 8 organisations de la santé ayant endossé en 2010 l'initiative de Muskoka sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, adoptée dans le cadre du G-8. L'un des principes clés de cette initiative repose sur des résultats durables qui appuient les plans et les politiques de santé des pays et qui sont aussi soutenus à l'échelle régionale.

En mai 2010, le Groupe de la Banque mondiale a aussi rendu public un Plan d'action en matière de santé génésique, dont l'une des composantes clés consiste à renforcer les systèmes de santé. Le Canada a bien accueilli ce plan d'action au niveau du Conseil d'administration. En particulier, le Canada a invité la Banque à souligner auprès des autorités nationales et des autres partenaires donateurs l'importance d'intégrer entièrement les enjeux de santé génésique aux efforts de renforcement des systèmes de santé. La déclaration de l'administratrice représentant le Canada au sujet du Plan d'action en matière de santé génésique pour 2010-2015 se trouve à l'annexe 14.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait accroître ses investissements dans les systèmes de santé, qui seront à la base de l'amélioration de la santé maternelle et infantile.

Échéancier

De 2011 à 2013

Nouveau

Mesure à long terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait augmenter le nombre de programmes opérants qui visent à faciliter l'agriculture, à accroître la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition.

Échéancier

Long terme

Nouveau

Mesure à long terme

La Banque mondiale devrait continuer d'apporter une importante contribution dans les pays que le Canada considère prioritaires.

Échéancier

Long terme

Priorité 2.5 – Innovation dans la participation du secteur privé au développement

Le Canada est un ardent défenseur d'initiatives innovatrices qui tirent parti des points forts du secteur privé en matière de développement. Nous croyons que cette approche est particulièrement importante au moment où la Banque examine son rôle dans la fourniture de biens publics mondiaux. L'ampleur des défis financiers et techniques que présentent bon nombre de ces enjeux dépasse la portée des interventions des administrations publiques. Nous ne pouvons nous attendre à réussir à moins que le secteur privé s'attaque lui aussi à ces enjeux sur les marchés.



Mesure prévue de 2010 à 2012 : Insister sur une utilisation plus étendue et plus efficace d'outils innovateurs pour fournir des biens publics mondiaux.

Progrès notables

Grâce au leadership exercé par le Canada au sein du G-20 en 2010, plusieurs initiatives visant à tirer profit de la participation du secteur privé au développement ont progressé par l'intermédiaire de la SFI. Chacune de ces initiatives s'ajoute à l'aide habituelle fournie par le Canada aux institutions multilatérales de développement et en matière d'allègement de la dette.

Le Canada dirigera la conception ou la mise en œuvre, ou les deux, de plusieurs facilités en 2011, notamment dans les domaines suivants :

Lutte internationale contre les changements climatiques. Le Canada aide les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques en offrant une aide concessionnelle de 291,5 millions de dollars au titre d'un large portefeuille de projets d'énergie propre menés par l'entremise de la SFI. Cette combinaison de financement concessionnel du secteur privé et de renforcement de la capacité technique devrait mener à court terme à d'importants investissements dans l'énergie propre dans les pays en développement, tout en soutenant la capacité des institutions de ces pays en matière de développement durable pour l'environnement à long terme.

Volet du secteur privé du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire dans les pays en développement est un défi croissant qui est crucial au titre de l'atténuation de la pauvreté. Dans le cadre de l'effort international déployé face à la crise mondiale de la sécurité alimentaire, le Canada a annoncé qu'il hausserait le financement du développement de l'agriculture de 600 millions de dollars sur trois ans. De cette somme, le Canada contribue 50 millions au volet du secteur privé du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (dans le cadre d'un plus grand investissement de 230 millions dans cette initiative), qui est administré par la SFI. Le volet du secteur privé vise à remédier à une importante lacune au titre du financement offert aux petites et moyennes agroentreprises et entreprises agricoles dans les pays en développement. En offrant divers genres de mesures de financement novatrices, le Volet du secteur privé cherche à accroître le potentiel commercial de ces groupes et à les intégrer à la chaîne de distribution locale, nationale et mondiale de l'agriculture.

Financement innovateur pour l'innovation agricole (mécanismes de renouvellement). Il est urgent d'accélérer la recherche et le développement de manière à remédier aux lacunes de productivité en matière d'agriculture, dans un contexte de croissance de la demande et de pressions grandissantes sur le plan de l'environnement, particulièrement en Afrique. La participation du secteur privé sera cruciale dans le développement et le déploiement de solutions novatrices qui produisent des résultats concrets sur le terrain. À Toronto, les dirigeants du G-20 ont pris l'engagement d'explorer le potentiel de mécanismes innovateurs et fondés sur les résultats comme les garanties de marché, afin de tirer profit de la créativité et des ressources du secteur privé pour faire des percées sur le plan de la sécurité alimentaire et du développement agricole dans les pays pauvres. Cet engagement a été réaffirmé lors du Sommet du G-20 tenu en Corée. Le Canada aidera la Banque mondiale à collaborer avec d'autres partenaires afin de progresser dans ce domaine.



Difficultés de financement des petites et moyennes entreprises (PME). L'aide aux PME orientées sur la croissance dans les pays en développement est un important facteur de réduction de la pauvreté au moyen de la création d'emplois. En tant que pays hôte du Sommet des dirigeants du G-20 tenu à Toronto, le Canada a lancé le Défi pour le financement des PME, un concours en ligne novateur visant à trouver des façons d'aider les petites et moyennes entreprises. Un groupe d'experts internationaux a examiné des centaines de propositions provenant de partout dans le monde, et il a retenu les 14 meilleures. Le Canada fournira une somme de 20 millions de dollars dans le cadre d'un effort mondial visant à mettre en œuvre et à renforcer ces 14 propositions. Une partie du financement sera fournie par l'entremise du Fonds pour le financement de l'innovation dans les PME, annoncé par le G-20, et la SFI agira à titre de fiduciaire.

Programme de liquidité pour le commerce mondial : Appuyer le commerce dans les économies en développement

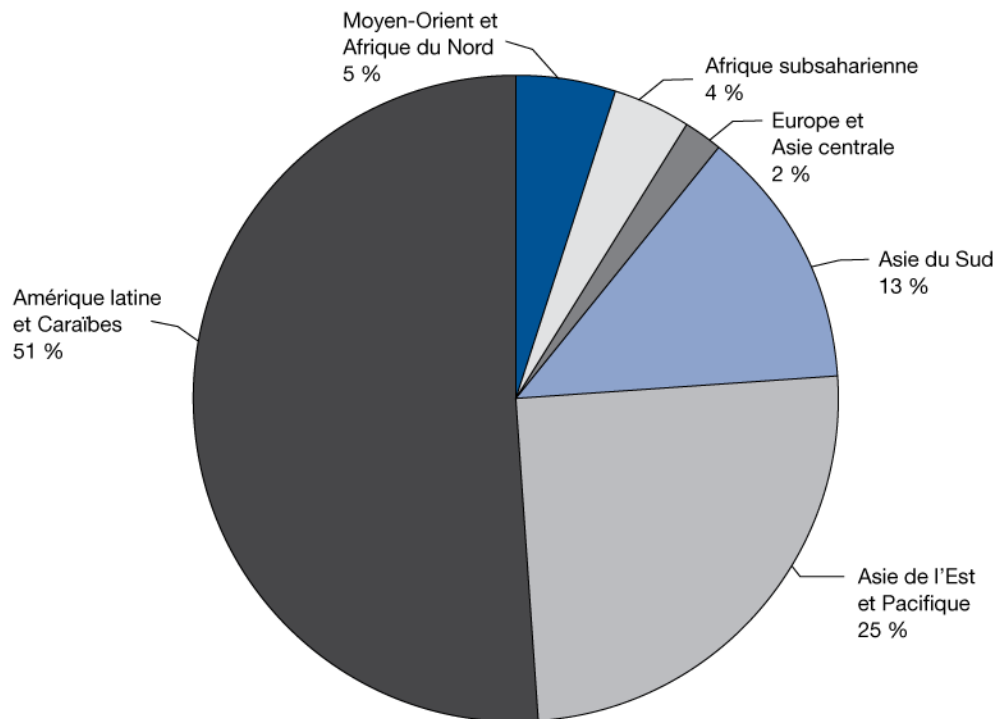
La crise financière mondiale a entraîné une grande insuffisance de liquidité pour financer les échanges commerciaux, insuffisance à laquelle les économies en développement ont été particulièrement vulnérables.

Le Programme de liquidité pour le commerce mondial (PLCM) a été créé par la SFI en 2009 dans le but de mobiliser des fonds auprès d'institutions internationales de financement et de développement, de gouvernements et de banques, puis de collaborer avec des banques internationales et régionales afin de fournir du financement aux importateurs et aux exportateurs. Ce mécanisme primé incite en outre les bailleurs de fonds du secteur privé à revenir financer le commerce international dans les économies en développement.

Le Canada a été le premier donateur à participer au PLCM. En 2010, la contribution du Canada a servi à financer environ 2 000 opérations de financement du commerce, qui ont facilité des flux commerciaux d'environ 630 millions de dollars américains dans les économies en développement. À peu près 51 % de la contribution du Canada a permis de soutenir les flux commerciaux en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, et environ 60 % des transactions ont aidé des PME. En tenant compte des sommes obtenues de banques privées, la contribution du Canada a permis de soutenir des opérations commerciales de plus de 1,7 milliard de dollars américains en 2010. Dans le cadre du programme, on n'a observé aucun défaut de portefeuille, et la contribution du Canada est en voie d'être entièrement remboursée d'ici 2012.



Graphique 10

Ventilation régionale du soutien au commerce découlant de la contribution du Canada au PLCM, 2010

Changements à l'AMGI

Le Groupe de la Banque mondiale dirige l'innovation dans la participation du secteur privé par l'intermédiaire de l'AMGI. En 2010, les gouverneurs de l'AMGI ont approuvé des changements notables à sa convention. L'organisme a maintenant une plus grande marge de manœuvre aux fins de la détermination de l'admissibilité à des investissements qui correspondent à ses exigences (les projets soutenus par une garantie de l'AMGI doivent être financièrement et économiquement viables, satisfaisants sur le plan environnemental et conformes aux objectifs du développement du pays hôte). Il s'agit des premiers changements à être apportés à la convention de l'AMGI depuis la mise sur pied de l'organisme en 1988, et ils permettront à l'AMGI d'assurer un plus grand nombre d'investissements, ce qui accroîtra son impact sur le développement.



Prochaines étapes

Priorité 2.5 – Innovation dans la participation du secteur privé au développement

Nouveau

Mesure à court terme

Continuer d'appuyer des façons novatrices de promouvoir la participation du secteur privé.

Le volet du secteur privé du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire devrait être opérationnel, et permettre d'octroyer de manière novatrice du financement au développement de l'agriculture par le secteur privé dans les pays pauvres.

Échéancier

2011

Nouveau

Mesure à moyen terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait collaborer avec le Canada et d'autres donateurs intéressés dans la recherche de mécanismes de financement novateurs axés sur les résultats, tels que les garanties de marché, de manière à tirer parti des ressources du secteur privé aux fins de l'innovation agricole dans les pays pauvres.

Échéancier

De 2011 à 2013

Nouveau

Mesure à court terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait disposer de nouvelles facilités de financement novatrices provenant du secteur privé et destinées aux petites et moyennes entreprises.

Échéancier

2011

Nouveau

Mesure à court terme

Le financement pour le climat du Groupe de la Banque mondiale devrait inclure des facilités visant à accroître la participation du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques.

Échéancier

2011

Nouveau

Mesure à court terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait appliquer la convention modifiée qui modernise le mandat de l'AMGI, en vue d'élargir la portée de l'intervention de l'organisme ainsi que l'éventail des projets menés dans les pays en développement.

Échéancier

De 2011 à 2013

3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

La croissance économique viable et équitable est essentielle à la réduction de la pauvreté. Un autre objectif important du Canada consiste à veiller à ce que la réduction de la pauvreté, la croissance et la stabilité macroéconomique que préconisent le FMI et la Banque mondiale aujourd'hui aient des effets durables.



Priorité 3.1 – Viabilité de l'endettement

Mesure prise en 2010 : Veiller à ce que l'ensemble de la dette d'Haïti envers les institutions financières internationales soit annulée

Progrès notables

Le gouvernement du Canada a réagi rapidement au terrible séisme qui a secoué Haïti en janvier 2010. Alors qu'il avait déjà annulé toutes les dettes bilatérales d'Haïti à son endroit avant le séisme, le Canada a dirigé au sein du G-20 un consensus, dans la foulée de la catastrophe, visant à annuler la dette de 825 millions de dollars américains d'Haïti envers des institutions internationales. Le Canada a été le premier pays à verser tous les paiements requis afin d'annuler la dette d'Haïti, soit un total de 32,6 millions.

Mesure prévue de 2010 à 2012 : Pleine conformité au Cadre de viabilité de la dette

Progrès limités

Le Canada appuie fortement le principe de fonder les décisions d'octroi de prêts aux pays à faible revenu sur les analyses de viabilité de la dette nationale et de capacité de gestion de la dette. La Banque mondiale, le FMI et des banques régionales de développement continuent de recourir aux analyses de viabilité de la dette nationale quand ils prennent des décisions relatives à l'aide financière à accorder aux pays pauvres.

Même si le Canada et les institutions de Bretton Woods se conforment au Cadre de viabilité de la dette, on ne peut malheureusement pas en dire autant de certains créanciers qui ne se conforment pas aux lignes directrices, certains d'entre eux continuent d'octroyer des prêts qui peuvent compromettre la viabilité de la dette des pays emprunteurs. En conséquence, le fait que les institutions de Bretton Woods aient été incapables jusqu'ici de faire accepter ces principes de viabilité de la dette à tous les créanciers bilatéraux nous oblige à accorder une note de « progrès limités » à cet objectif.

Afin de progresser relativement à des normes mondiales de viabilité de la dette, le Canada encourage le FMI et la Banque mondiale à continuer de collaborer avec d'autres organisations, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin de veiller à ce que leurs lignes directrices sur l'octroi responsable de prêts soient conformes au Cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale.

Mesure prévue de 2010 à 2012 : Efficacité du Mécanisme de gestion de la dette

Progrès notables

Le Mécanisme de gestion de la dette (MGD) vise à renforcer les institutions et la capacité de gestion de la dette dans les pays pauvres au moyen de diverses activités, notamment :

- Des évaluations systématiques menées au moyen de l'outil d'évaluation du rendement de la gestion de la dette.
- Une aide technique aux fins de l'élaboration de stratégies de gestion de la dette à moyen terme propres à certains pays en développement.



- La conception de programmes de réforme de gestion de la dette, habituellement fondés sur une évaluation du rendement de la gestion de la dette menée à terme.
- Le programme des spécialistes de gestion de la dette, qui permet à des spécialistes de pays pauvres d'être envoyés en détachement à la Banque mondiale aux fins d'apprentissage, de partage des connaissances et de perfectionnement professionnel.
- Le réseau des gestionnaires de la dette et le forum annuel des intervenants.

Le MGD a connu une première année productive. En juillet 2010, avec la collaboration de ses partenaires de mise en œuvre, il a mené 16 évaluations du rendement de la gestion de la dette, 9 stratégies de gestion de la dette à moyen terme, 5 missions de réforme et 7 ateliers, le tout dans le respect du budget initialement prévu. Par suite de ces activités, 264 fonctionnaires ont suivi une formation dans le cadre du MGD, par l'entremise d'ateliers ou de missions, dont 192 fonctionnaires africains.

Prochaines étapes

Priorité 3.1 – Viabilité de l'endettement

Le Groupe de la Banque mondiale devrait fournir des ressources financières aux pays en développement d'une manière qui favorise le développement sans menacer la viabilité de leur dette ou sans entraîner de risque de défaut.

Nouveau

Mesure à moyen terme

Le FMI et la Banque mondiale devraient continuer de collaborer avec d'autres organisations, comme la CNUCED et l'OCDE, afin d'amener les lignes directrices de ces organismes concernant l'octroi responsable de prêts à se conformer au Cadre de viabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI.

Échéancier

De 2011 à 2013

Mesure à moyen terme

Le Mécanisme de gestion de la dette de la banque mondiale devrait disposer des ressources et du cadre de responsabilisation nécessaires pour continuer à soutenir à moyen terme le renforcement de la capacité de gestion de la dette dans les pays pauvres.

Échéancier

De 2011 à 2013

Priorité 3.2 : États fragiles et touchés par un conflit

La réintégration efficace des États fragiles et touchés par un conflit au sein de l'économie mondiale constitue un autre grand défi pour la communauté internationale. La Banque mondiale estime que le milliard de personnes qui vivent dans des États fragiles et touchés par un conflit inclut 340 millions de personnes qui comptent parmi les plus pauvres du monde; que les États fragiles et touchés par un conflit comptent pour près des deux cinquièmes des décès chez les enfants; et que la moitié de tous les enfants qui n'atteignent pas l'âge de 5 ans naissent dans ces pays. Le Canada a donc préconisé un soutien multilatéral plus solide pour ces pays à titre de complément de ses propres grands programmes d'aide bilatérale à l'intention de pays comme l'Afghanistan et Haïti. Nous sommes encouragés par les travaux d'analyse de la Banque et par le partage des connaissances relatives aux États fragiles et touchés par un conflit, et nous avons collaboré avec la Banque afin d'offrir une aide financière et stratégique en vue de la production du Rapport sur le développement dans le monde de 2011, qui portera sur les conflits, la sécurité et le développement.



Mesure prévue de 2010 à 2012 : Profiter des négociations entourant la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA pour insister sur une augmentation du volume et de la durée des affectations exceptionnelles de l'IDA à l'intention des États fragiles et touchés par un conflit, comme Haïti, et plaider en faveur de la mise en œuvre de réformes afin que les bureaux de la Banque mondiale situés dans ces États obtiennent les pouvoirs délégués et les ressources humaines appropriés.

Progrès notables

Le soutien aux États fragiles et touchés par un conflit a été l'un des thèmes spéciaux dont il a été question dans le cadre des négociations de l'IDA-16. Le Canada faisait partie d'un petit groupe de pays ayant dirigé un consensus visant à améliorer l'engagement de la Banque mondiale dans les États fragiles et touchés par un conflit. Par suite de ce consensus, l'IDA a instauré une approche individuelle au titre des affectations exceptionnelles accordées à ces pays, ce qui entraînera une augmentation des affectations pour ceux d'entre eux qui ont besoin d'une aide additionnelle.

Prochaines étapes

Priorité 3.2 États fragiles et touchés par un conflit

Nouveau

Mesure à moyen terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait disposer des outils adéquats pour aider les États fragiles et touchés par un conflit.

Le Groupe de la Banque mondiale devrait améliorer son engagement dans les États fragiles et touchés par un conflit, en prenant les mesures suivantes :

- Examiner le mécanisme d'attribution du financement accordé aux États fragiles et touchés par un conflit.
- Terminer l'évaluation du travail de l'IDA dans les États fragiles et touchés par un conflit.
- Adopter à la Banque mondiale une politique opérationnelle améliorée sur la coopération au développement et les conflits.
- Acheter la révision et l'essai des nouveaux critères d'indicateurs de rendement postérieurs à un conflit et dévoiler publiquement les notes obtenues par les pays.
- Améliorer la collaboration avec les organismes pertinents des Nations Unies au sujet des enjeux liés à son engagement dans les États fragiles et touchés par un conflit.

Échéancier

De 2011 à 2013

Priorité 3.3 – Égalité entre les sexes

Le Canada continue d'encourager la Banque mondiale à créer un cadre de responsabilisation assorti d'un cadre solide et cohérent de surveillance et de résultats dans l'ensemble des initiatives de la Banque afin de montrer clairement comment les enjeux liés à l'égalité des sexes sont intégrés et suivis.



Mesure prévue de 2010 à 2012 : Demander instamment à la Banque mondiale d'incorporer à sa stratégie de transition au lendemain du plan d'action pour la parité des sexes un cadre de surveillance comportant des objectifs clairs et mesurables afin d'évaluer les progrès en matière d'intégration de l'égalité entre les sexes

Progrès relatifs

Déposée au Conseil d'administration en juin 2010, la stratégie de transition découlant du Plan d'action pour l'égalité des sexes (*Applying Gender Action Plan Lessons: A Three-Year Road Map for Gender Mainstreaming—2011–2013*) inclut un engagement de renforcement du système de surveillance et du cadre des résultats d'égalité entre les sexes, et il comprend un cadre de suivi des résultats d'intégration de l'égalité entre les sexes dans le Groupe de la Banque mondiale.

Le Canada continue de jouer un rôle dans la structure de gouvernance du Plan d'action pour l'égalité des sexes, et il continue d'y participer au moment où ce plan est passé à un plan triennal pour l'intégration de l'égalité entre les sexes. Avec des donateurs poursuivant des objectifs semblables, le Canada a demandé que les gestionnaires de la Banque élaborent encore plus les objectifs d'intégration des enjeux dans le cadre des résultats en les assortissant d'un échéancier. Le Canada veut voir la responsabilisation renforcée en incluant une mesure de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les évaluations de rendement des gestionnaires.

Dans le contexte de l'IDA-16, il a été déterminé que l'égalité entre les sexes constituait l'un des quatre thèmes transversaux. Pour la première fois, des indicateurs particuliers sont liés aux thèmes spéciaux (y compris l'égalité entre les sexes) dans le cadre de surveillance des résultats de l'IDA, et ils seront harmonisés avec ceux du plan triennal pour l'intégration de l'égalité entre les sexes.

Le Canada est satisfait de constater que le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2012 portera sur l'égalité des sexes et le développement. Il fournira un soutien financier et analytique à l'appui de l'élaboration de ce rapport de pointe qui fera progresser le débat sur l'égalité des sexes et le développement.



Prochaines étapes

Priorité 3.3 – Égalité entre les sexes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait intégrer les enjeux liés à l'égalité entre les sexes à l'ensemble de ses opérations.

Le Groupe de la Banque mondiale devrait accélérer les progrès au chapitre de l'intégration de l'égalité entre les sexes et des Objectifs de développement du Millénaire liés à l'égalité entre les sexes, en prenant les mesures suivantes :

- Veiller à ce que toutes les stratégies d'aide-pays de l'IDA soient fondées sur les conclusions des évaluations d'égalité entre les sexes.
- Préparer des plans d'action régionaux d'égalité entre les sexes.
- Assurer le suivi du pourcentage (i) de projets de sécurité sociale conçus pour atténuer le risque et la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles, (ii) d'opérations d'agriculture et de développement rural qui ciblent les femmes, et (iii) de projets de santé qui s'attaquent aux taux élevés de fertilité et de mortalité maternelle.

Échéancier

De 2011 à 2013

Priorité 3.4 – Environnement

La croissance ne peut être soutenue sans des progrès importants au chapitre des enjeux environnementaux mondiaux. Dans bien des pays en développement, on estime que les coûts associés à la dégradation de l'environnement représentent de 4 % à 8 % du produit intérieur brut (PIB) par année. La dégradation des ressources naturelles – épuisement des sols, insuffisance d'eau, recul rapide des forêts, effondrement des pêches – menace la santé de millions de gens. Qui plus est, la pollution demeure un risque majeur pour la santé : on estime en effet qu'elle entraîne le décès de 6 millions de personnes par année dans les pays en développement, et que beaucoup plus de gens sont atteints de maladies liées à l'eau, à la pollution à l'intérieur des bâtiments, à la pollution atmosphérique en milieu urbain et à l'exposition à des produits chimiques toxiques. Le Groupe de la Banque mondiale a un rôle à jouer dans la lutte contre les menaces environnementales et les changements climatiques, ainsi que dans les mesures d'intervention à leur égard.

Mesure prévue de 2009 à 2011 : Veiller à ce que les questions liées aux changements climatiques soient intégrées aux autres activités de la Banque, notamment dans le domaine de l'agriculture et dans les processus décisionnels entourant les nouveaux projets. Établir des liens pertinents par rapport aux changements climatiques lors de la préparation des stratégies de la Banque mondiale en matière d'énergie et d'environnement tout au long de 2010, et promouvoir l'amélioration des indicateurs environnementaux dans le cadre de l'IDA-16.

Progrès notables

La Banque a adopté cette année plusieurs mesures visant à intégrer à ses activités les enjeux entourant les changements climatiques. Fait le plus significatif, le *Rapport sur le développement dans le monde 2010* a mis l'accent sur le développement et les changements climatiques.



Même si les stratégies révisées de la Banque en matière d'énergie et d'environnement ne sont pas publiées avant 2011, la Banque a activement sollicité les commentaires au sujet de ces deux stratégies tout au long de 2010. Le Canada a mis en relief que les deux stratégies devront être liées au cadre stratégique actuel de la Banque concernant les changements climatiques.

Dans le contexte des travaux du comité directeur du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Canada a recommandé activement que les enjeux entourant les changements climatiques et l'environnement soient intégrés à la conception globale du programme.

En outre, le Canada et d'autres actionnaires ont réussi à favoriser l'application d'indicateurs environnementaux améliorés dans le cadre de l'IDA-16. En particulier, ceux-ci prévoyaient de faire en sorte que le suivi du financement relatif aux changements climatiques soit assuré au moyen de marqueurs internationaux comme les marqueurs Rio. Dans le cadre de l'IDA-16, l'IDA établira aussi un système de codage afin de mesurer la part des projets et des investissements de l'IDA qui prévoient des avantages conjoints au titre de l'atténuation des changements et de l'adaptation à ceux-ci.

Nous avons l'intention de continuer à collaborer avec la Banque tout au long de 2011 afin de veiller à ce que les récents engagements de l'IDA-16 soient entièrement mis en œuvre.

Prochaines étapes

Priorité 3.4 – Environnement

Les opérations du Groupe de la Banque mondiale devraient contribuer dans une mesure accrue à la viabilité environnementale.

Nouveau

Mesure à moyen terme

Les enjeux entourant les changements climatiques devraient être intégrés à toutes les activités de l'IDA, notamment grâce aux mesures suivantes :

- S'attaquer aux vulnérabilités dans la totalité des stratégies d'aide-pays de l'IDA.
- Mettre à niveau les activités d'analyse et de conseil au sujet de l'adaptation et de l'atténuation.
- Assurer le suivi du financement entourant les changements climatiques au moyen de marqueurs internationaux comme les marqueurs Rio. L'IDA établira aussi un système de codage visant à mesurer la part des projets et des investissements de l'IDA qui procurent des avantages conjoints au titre de l'atténuation des changements et de l'adaptation à ceux-ci.

Échéancier

De 2011 à 2013



Mesure prévue de 2009 à 2011 : Veiller à ce que les Fonds d'investissements climatiques produisent des résultats, que ce programme tire parti des leçons apprises au fil du temps, et qu'il adopte les mesures nécessaires pour harmoniser ses activités à celles des nouveaux fonds (relatifs au climat) qui pourraient être issus des négociations internationales sur les changements climatiques.

Progrès relatifs

Les Fonds d'investissements climatiques (FIC) de la Banque mondiale constituent une initiative réunissant les banques multilatérales de développement et les pays pour combler l'écart de financement et d'apprentissage jusqu'à la conclusion d'un accord mondial sur le changement climatique visant la période d'après 2012. Le Canada a versé 100 millions de dollars au Programme pilote de renforcement de la capacité d'adaptation, relevant du Fonds stratégique pour le climat (FSC), l'un des FIC, qui vise à aider les pays en développement à s'adapter aux effets du changement climatique.

Le Canada est représenté au sein des comités des fonds fiduciaires du Programme pilote et du FSC. Par l'entremise de ces comités, nous avons collaboré à la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de l'harmonisation des cadres de mesure des résultats des FIC. Même s'il y a eu entente générale sur ces cadres harmonisés, il est encore trop tôt pour faire l'essai sur le terrain.

En 2010, le Canada a pris un important engagement visant à aider les pays en développement à s'adapter aux effets des changements climatiques. Dans le cadre de cet engagement, le Canada s'est engagé envers plusieurs initiatives du Groupe de la Banque mondiale, outre les FIC. Ces engagements prévoient notamment le versement d'une somme de 291,5 millions en aide concessionnelle à un large portefeuille de projets d'énergie propre par l'entremise des FIC, ainsi que le versement d'une somme de 40 millions dans le Fonds de disponibilité du Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale, qui appuie le renforcement de la capacité nationale de lutte contre la dégradation des forêts et le déboisement dans les pays en développement. Pour l'avenir, il sera important de veiller à ce que tous ces fonds liés au climat soient harmonisés et qu'ils obtiennent des résultats au fil des ans.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Les fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale concernant les changements climatiques devraient permettre aux partenaires des pays en développement d'obtenir des résultats sur le plan de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets.

Échéancier

De 2011 à 2013



Priorité 3.5 : Normes de viabilité

Au moment où le Canada cherche à accroître son soutien à l'innovation pour la participation du secteur privé au développement par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale, il sera important de veiller à ce que ces initiatives contribuent aussi à la réalisation des objectifs environnementaux et sociaux. Le Canada cherchera dans l'avenir à promouvoir l'adoption de politiques et de normes de rendement rigoureuses à l'égard des objectifs de viabilité économique, sociale et environnementale, surtout par l'entremise des politiques et normes de rendement de la SFI en matière de viabilité environnementale et sociale. À moyen terme, nous encouragerons la Banque mondiale à aider les pays candidats et candidats éventuels à achever le processus de mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives, une initiative dont le Canada s'est fait le défenseur.

Prochaines étapes

Nouvelle priorité

Priorité 3.5 Normes de viabilité

Le Groupe de la Banque mondiale devrait continuer de se donner et de promouvoir des politiques et des normes de rendement rigoureuses en matière de viabilité économique, sociale et environnementale.

Nouveau

Mesure à court terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait approuver et mettre en œuvre les politiques et les normes de rendement révisées en matière de viabilité environnementale et sociale.

Échéancier

2011

Nouveau

Mesure à moyen terme

Le Groupe de la Banque mondiale devrait accroître son soutien aux pays candidats et candidats éventuels dans l'achèvement du processus de mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

Échéancier

De 2011 à 2013



Les priorités du Canada de 2011 à 2015 au sein du Groupe de la Banque mondiale

1. Gouvernance et responsabilisation – Exercer un rôle de chef de file en préconisant des mesures innovatrices au chapitre des structures de gouvernance et de responsabilisation des institutions de Bretton Woods.

Priorité 1.1 Réformes de la représentation : Accroître la légitimité des institutions de Bretton Woods grâce à d'importantes réformes de la représentation.

Long terme 2014-2016	Le Groupe de la Banque mondiale devrait faire progresser les réformes de la représentation en approuvant et en instituant une formule dynamique de représentation des actionnaires fondée sur des variables économiques pertinentes.
-------------------------	--

Priorité 1.2 Réformes des institutions : Le Groupe de la Banque mondiale devrait renforcer sa légitimité, sa crédibilité et sa responsabilisation au moyen d'importantes réformes de la gouvernance.

Court terme 2011	Le Groupe de la Banque mondiale devrait se doter d'une stratégie qui renforce les données repères afin de faire le suivi des progrès et d'examiner le rendement du programme de réformes, incluant un centre qui serait chargé de coordonner tous les aspects opérationnels du programme de réformes.
Moyen terme 2011-2013	Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI devraient doter leurs postes de dirigeants au moyen de processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite, sans égard à la nationalité des candidats.

2. Efficacité des institutions – Encourager les deux institutions à s'acquitter le plus efficacement possible de leur mandat de base.

Priorité 2.3 – Ressources et facilités de financement : Le Groupe de la Banque mondiale devrait continuer de disposer de ressources suffisantes et des instruments adéquats pour s'acquitter de son mandat.

Moyen terme 2011-2014	La viabilité financière de l'IDA devrait être évaluée, et l'actuelle politique d'accélération, officialisée et respectée.
--------------------------	---

Priorité 2.4 – Efficacité de l'aide : Le Groupe de la Banque mondiale devrait continuer d'utiliser ses ressources de manière à optimiser leur impact en matière de développement, de gérer et de surveiller les résultats, et d'incorporer les résultats des évaluations et de la recherche aux décisions stratégiques.

Moyen terme 2011-2013	L'IDA devrait mettre davantage l'accent sur les résultats, en prenant les mesures suivantes : • Mettre sur pied un groupe d'experts chargé de présenter des recommandations sur la façon de renforcer les évaluations d'impact. • Augmenter le nombre d'évaluations d'impact, incluant une augmentation d'au moins 20 % au titre des projets de l'IDA d'ici la fin de l'IDA-16. • Élaborer une méthode d'autoévaluation de l'approche par pays. • Soumettre à l'approbation du Conseil un instrument de prêt axé sur les résultats. • Élargir l'application des rapports sur les indicateurs de base de quatre à sept secteurs et inclure d'autres indicateurs pour les pays admissibles à l'aide de l'IDA. • Établir l'analyse des outils d'évaluation propres à différentes opérations de l'IDA. • Procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre du guichet d'intervention en période de crise.
Moyen terme 2011-2013	Le Groupe de la Banque mondiale devrait mettre en œuvre une carte de pointage dans l'ensemble de ses institutions, y compris dans le nouveau système de gestion des résultats de l'IDA.



Long terme	La SFI devrait maximiser l'efficacité de ses opérations en matière de développement en prenant les mesures suivantes : • Démontrer son application du principe d'additionnalité en continuant de mettre l'accent sur la correction des lacunes des marchés en matière de financement par le secteur privé. • Focaliser une plus grande proportion de ses programmes sur la croissance économique dans les pays les plus pauvres, y compris : • Transférer une grande partie de son revenu net à l'IDA en suivant une formule basée sur des règles. • Conserver une grande part de ses opérations dans les pays admissibles à l'aide de l'IDA. • Améliorer la mesure et l'évaluation du cadre du développement.
Long terme	La BIRD devrait maximiser son impact sur le développement en continuant de transférer une grande partie de son revenu net à l'IDA en suivant une formule basée sur des règles.
Moyen terme 2011-2013	Le Groupe de la Banque mondiale devrait accroître ses investissements dans les systèmes de santé, qui seront à la base de l'amélioration de la santé maternelle et infantile.
Long terme	Le Groupe de la Banque mondiale devrait augmenter le nombre de programmes opérants qui visent à faciliter l'agriculture, à accroître la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition.
Long terme	La Banque mondiale devrait continuer d'apporter une importante contribution dans les pays que le Canada considère prioritaires.
Priorité 2.5 Innovation dans la participation du secteur privé au développement : Continuer d'appuyer des façons novatrices de promouvoir la participation du secteur privé.	
Court terme 2011	Le volet du secteur privé du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire devrait être opérationnel, et permettre d'octroyer de manière novatrice du financement au développement de l'agriculture par le secteur privé dans les pays pauvres.
Moyen terme 2011-2013	Le Groupe de la Banque mondiale devrait collaborer avec le Canada et d'autres donateurs intéressés dans la recherche de mécanismes de financement novateurs axés sur les résultats, tels que les garanties de marché, de manière à tirer parti des ressources du secteur privé aux fins de l'innovation agricole dans les pays pauvres.
Court terme 2011	Le Groupe de la Banque mondiale devrait disposer de nouvelles facilités de financement novatrices provenant du secteur privé et destinées aux petites et moyennes entreprises.
Court terme 2011	Le financement pour le climat du Groupe de la Banque mondiale devrait inclure des facilités visant à accroître la participation du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques.
Moyen terme 2011-2013	Le Groupe de la Banque mondiale devrait appliquer la convention modifiée qui modernise le mandat de l'AMGI en vue d'élargir la portée de l'intervention de l'organisme ainsi que l'éventail des projets menés dans les pays en développement.



3. Réduction de la pauvreté et croissance durables — Appuyer les efforts du FMI et de la Banque mondiale pour faire en sorte que la croissance et la stabilité obtenues grâce à leurs efforts aient des effets durables à long terme.

Priorité 3.1 – Viabilité de l'endettement : Le Groupe de la Banque mondiale devrait fournir des ressources financières aux pays en développement d'une manière qui favorise le développement sans menacer la viabilité de leur dette ou sans entraîner de risque de défaut.

Moyen terme 2011-2013	Le FMI et la Banque mondiale devraient continuer de collaborer avec d'autres organisations, comme la CNUCED et l'OCDE, afin d'amener les lignes directrices de ces organismes concernant l'octroi responsable de prêts à se conformer au Cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale.
--------------------------	--

Moyen terme 2011-2013	Le Mécanisme de gestion de la dette de la Banque mondiale devrait disposer des ressources et du cadre de responsabilisation nécessaires pour continuer à soutenir à moyen terme le renforcement de la capacité de gestion de la dette dans les pays pauvres.
--------------------------	--

Priorité 3.2 États fragiles et touchés par un conflit : Le Groupe de la Banque mondiale devrait disposer des outils adéquats pour aider les États fragiles et touchés par un conflit.

Moyen terme 2011-2013	Le Groupe de la Banque mondiale devrait améliorer son engagement dans les États fragiles et touchés par un conflit, en prenant les mesures suivantes : • Examiner le mécanisme de l'attribution du financement accordé aux États fragiles et touchés par un conflit. • Terminer l'évaluation du travail de l'IDA dans les États fragiles et touchés par un conflit. • Adopter à la Banque mondiale une politique opérationnelle améliorée sur la coopération au développement et les conflits. • Achever la révision et l'essai des nouveaux critères d'indicateurs de rendement postérieurs à un conflit et dévoiler publiquement les notes obtenues par les pays. • Améliorer la collaboration avec les organismes pertinents des Nations Unies au sujet des enjeux liés à son engagement dans les États fragiles et touchés par un conflit.
--------------------------	---

Priorité 3.3 – Égalité entre les sexes : Le Groupe de la Banque mondiale devrait intégrer les enjeux liés à l'égalité entre les sexes à l'ensemble de ses opérations.

Moyen terme 2011-2013	Le Groupe de la Banque mondiale devrait accélérer les progrès au chapitre de l'intégration de l'égalité entre les sexes et des Objectifs de développement du Millénaire liés à l'égalité entre les sexes, en prenant les mesures suivantes : • Veiller à ce que toutes les stratégies d'aide-pays de l'IDA soient fondées sur les conclusions des évaluations d'égalité entre les sexes. • Préparer des plans d'action régionaux d'égalité entre les sexes. • Assurer le suivi du pourcentage (i) de projets de sécurité sociale conçus pour atténuer le risque et la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles, (ii) d'opérations d'agriculture et de développement rural qui ciblent les femmes, et (iii) de projets de santé qui s'attaquent aux taux élevés de fertilité et de mortalité maternelle.
--------------------------	---



Priorité 3.4 – Environnement : Les opérations du Groupe de la Banque mondiale devraient contribuer dans une mesure accrue à la viabilité environnementale.

Moyen terme 2011-2013	Les enjeux entourant les changements climatiques devraient être intégrés à toutes les activités de l'IDA, notamment grâce aux mesures suivantes : • S'attaquer aux vulnérabilités dans la totalité des stratégies d'aide-pays de l'IDA. • Mettre à niveau les activités d'analyse et de conseil au sujet de l'adaptation et de l'atténuation. • Assurer le suivi du financement entourant les changements climatiques au moyen de marqueurs internationaux comme les marqueurs Rio. L'IDA établira aussi un système de codage visant à mesurer la part des projets et des investissements de l'IDA qui procurent des avantages conjoints au titre de l'atténuation des changements et de l'adaptation à ceux-ci.
Moyen terme 2011-2013	Les fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale concernant les changements climatiques devraient permettre aux partenaires des pays en développement d'obtenir des résultats sur le plan de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets.

Priorité 3.5 Normes de viabilité : Le Groupe de la Banque mondiale devrait continuer de se donner et de promouvoir des politiques et des normes de rendement rigoureuses en matière de viabilité économique, sociale et environnementale.

Court terme 2011	Le Groupe de la Banque mondiale devrait approuver et mettre en œuvre les politiques et les normes de rendement révisées en matière de viabilité environnementale et sociale.
Moyen terme 2011-2013	Le Groupe de la Banque mondiale devrait accroître son soutien aux pays candidats et candidats éventuels dans l'achèvement du processus de mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives.



Annexe 1

Sigles et autres abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
AGC	Augmentation générale du capital
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAO	Conseiller-médiateur pour l'application des directives
CGAA	Comité de la gouvernance et des affaires administratives (formé d'administrateurs)
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CMFI	Comité monétaire et financier international
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CRAT	Centre régional d'assistance technique
DTS	Droits de tirage spéciaux
FFRPC	Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FIC	Fonds d'investissements climatiques
FMI	Fonds monétaire international
FSC	Fonds stratégique pour le climat
G\$	milliards de dollars
G\$US	milliards de dollars américains
G-7	Groupe des Sept
G-8	Groupe des Huit
G-20	Groupe des Vingt
GEI	Groupe d'évaluation indépendante
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IDE	investissements directs étrangers
IFC AMC	IFC Asset Management Company
IFI	institution financière internationale
INT	Service de déontologie institutionnelle
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
LCM	ligne de crédit modulable
LCP	Ligne de crédit de précaution
M\$	millions de dollars
M\$US	millions de dollars américains
MGD	Mécanisme de gestion de la dette
NAE	Nouveaux accords d'emprunt



OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	produit intérieur brut
PLCM	Programme de liquidité pour le commerce mondial
PME	petites et moyennes entreprises
PPTE	Pays pauvre très endetté
SFI	Société financière internationale



Annexe 2

Sommaire de l'évaluation des progrès à l'égard des priorités du Canada aux institutions de Bretton Woods en 2010

Code de couleur : Progrès notables



Progrès relatifs



Progrès limités



1) Gouvernance et responsabilisation		
Priorité 1.1 – Réformes de la représentation – Accroître la légitimité des institutions de Bretton Woods grâce à des réformes significatives de la représentation.		
Échéancier	Mesure	Progrès
Court terme 2010	S'employer à conclure un accord final sur les réformes de la représentation à la Banque mondiale en 2010, en assurant une protection adéquate des pays les plus petits et les plus pauvres ainsi qu'en prévoyant des mesures pour inciter les donateurs, notamment les économies émergentes, à appuyer l'IDA.	Progrès notables
Court terme 2010	Appuyer les négociations en vue de conclure un nouvel accord à long terme sur les quotes-parts, de manière à accroître la légitimité du FMI en augmentant la représentation des économies de marché émergentes et pays en développement qui sont sous-représentés.	Progrès notables
Priorité 1.2 – Réformes institutionnelles – Dans la foulée de nos efforts de réforme antérieurs au sein des institutions de Bretton Woods, nous continuerons de demander au FMI et à la Banque mondiale de poursuivre leurs travaux dans le but d'accroître leur légitimité, leur crédibilité et leur responsabilisation.		
Moyen terme 2010–2012	Promouvoir l'apport de changements à la gouvernance du FMI afin de renforcer la surveillance ministérielle, d'élargir le rôle stratégique du Conseil d'administration et de mettre en place un cadre garantissant une plus grande indépendance et une responsabilisation plus rigoureuse pour la haute direction, dont les membres seront choisis selon leurs mérites.	Progrès limités
Moyen terme 2010–2012	Demander instamment l'élaboration d'une stratégie pour le Groupe de la Banque mondiale, y compris des données repères afin d'assurer le suivi des progrès et d'examiner le rendement du programme de réformes. Demander aussi que l'on établisse un centre relevant du président qui serait responsable de regrouper tous les aspects opérationnels et budgétaires du programme de réformes, et que l'on fasse appel à un modèle opérationnel solide et viable.	Progrès relatifs



2) Efficacité des institutions

Priorité 2.1 – Mandat du FMI – Le Canada encouragera le FMI à continuer de se concentrer sur son mandat de base de promotion de la stabilité.

Échéancier	Mesure	Progrès
Moyen terme 2010–2012	Participer à l'examen du mandat du FMI et insister pour que le Fonds mette l'accent sur le renforcement de ses fonctions de base en matière de surveillance et de conditionnalité ou d'octroi de prêts en période de crise, et qu'il n'étende pas ses activités à des domaines qui ne s'inscrivent pas dans son mandat de base.	Progrès notables

Priorité 2.2 – Surveillance et prévention des crises par le FMI – Soutenir des réformes qui augmenteront l'efficacité des activités de surveillance du FMI.

Moyen terme 2010–2012	Encourager les membres du FMI à raffermir leur engagement à l'égard des activités de surveillance et à rendre ces activités plus transparentes, et encourager le FMI à accroître sa capacité de détecter les menaces pesant sur la stabilité, de communiquer ces menaces et d'inciter les membres à intervenir afin de les contrer.	Progrès relatifs
-----------------------	---	-------------------------

Priorité 2.3 – Ressources et facilités de financement – S'assurer que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale disposent de ressources suffisantes et d'instruments appropriés afin de pouvoir remplir leur mandat.

Court terme 2010	Dans le cadre des négociations sur les quotes-parts, plaider en faveur de l'augmentation des quotes-parts pour que celles-ci soient à la mesure du rôle rempli par le Fonds.	Progrès notables
Court terme 2010	Achever l'examen de la capacité financière de la Banque, y compris ses besoins en capital, et viser la conclusion hâtive de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA.	Progrès notables
Moyen terme 2010–2012	Insister pour que les programmes du Fonds soient fondés sur des principes économiques solides et des solutions réalisables, et qu'ils soient assortis de conditions ciblées.	Progrès notables

Priorité 2.4 – Efficacité de l'aide – Veiller à ce que les ressources de la Banque mondiale aient un impact maximal sur le développement.

Court terme 2010	Encourager le Groupe de la Banque mondiale à recourir davantage aux évaluations des répercussions lorsque de telles évaluations peuvent influencer sur les décisions stratégiques.	Progrès notables
Moyen terme 2010–2012	Demander instamment au Groupe de la Banque mondiale de renforcer sa capacité de gestion et de suivi des résultats en matière de développement.	Progrès notables
Moyen terme 2010–2012	Exhorter la Banque mondiale à améliorer ses investissements dans les systèmes de santé, qui seront de première importance afin d'améliorer la santé maternelle et infantile.	Progrès relatifs

Priorité 2.5 – Innovation dans la participation du secteur privé au développement – Continuer d'appuyer de nouvelles façons novatrices de promouvoir la participation du secteur privé.

Moyen terme 2010–2012	Insister sur une utilisation plus étendue et plus efficace d'outils innovateurs pour fournir des biens collectifs mondiaux (p. ex., mécanismes de garanties de marché et d'assurance contre les risques de catastrophes).	Progrès notables
-----------------------	---	-------------------------



3) Réduction de la pauvreté et croissance durables		
Priorité 3.1 – Viabilité de l'endettement – Éviter un autre cycle « prêter et renoncer ».		
Échéancier	Mesure	Progrès
Court terme 2010	Veiller à ce que la dette d'Haïti envers les institutions financières internationales soit entièrement annulée et à ce qu'une aide à la reconstruction soit fournie sous forme de subventions ou de prêts consentis à des conditions très favorables, de façon à ne pas nuire aux efforts de développement à long terme en Haïti.	Progrès notables
Moyen terme 2010–2012	Insister pour que tous les créanciers conviennent de se conformer aux lignes directrices sur les plafonds de prêt prévues dans le Cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale lorsqu'il est question d'octroyer des ressources à des pays à faible revenu.	Progrès limités
Moyen terme 2010–2012	Profiter de la participation du Canada au comité directeur nouvellement établi du Mécanisme de gestion de la dette pour veiller à ce que ce dernier procure une assistance technique ciblée et à faible coût aux pays à faible revenu.	Progrès notables
Priorité 3.2 – États fragiles et touchés par un conflit – Améliorer les outils permettant d'aider les États fragiles.		
Moyen terme 2010–2012	Profiter des négociations entourant la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA pour insister sur une augmentation du volume et de la durée des affectations exceptionnelles de l'IDA à l'intention des États fragiles et touchés par un conflit, comme Haïti, et plaider en faveur de la mise en œuvre de réformes afin que les bureaux de la Banque mondiale situés dans ces États obtiennent les pouvoirs délégués et les ressources humaines appropriés.	Progrès notables
Priorité 3.3 – Égalité entre les sexes – Assurer la pleine intégration des enjeux liés à l'égalité entre les sexes à toutes les opérations.		
Moyen terme 2010–2012	Demander instamment à la Banque mondiale d'incorporer à sa stratégie de transition faisant suite au plan d'action pour la parité des sexes un cadre de surveillance qui comporte des objectifs clairs et mesurables afin d'évaluer les progrès en matière d'intégration des enjeux liés à l'égalité entre les sexes.	Progrès relatifs
Priorité 3.4 – Environnement – Établir des liens entre le développement et l'environnement, en conformité avec les mandats de base des institutions de Bretton Woods.		
Court terme 2010	Veiller à ce que le thème du changement climatique soit incorporé aux autres activités de la Banque, notamment dans le domaine de l'agriculture et dans les processus décisionnels entourant les nouveaux projets. Établir les liens requis avec le changement climatique lors de l'élaboration des stratégies de la Banque mondiale en matière d'énergie et d'environnement tout au long de 2010, et promouvoir l'amélioration des indicateurs environnementaux dans le cadre de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA.	Progrès notables
Moyen terme 2010–2012	Veiller à ce que les Fonds d'investissements climatiques produisent des résultats tangibles, à ce que ce programme tire parti des leçons apprises au fil du temps et à ce qu'il adopte les mesures nécessaires pour harmoniser ses activités avec celles des nouveaux fonds relatifs au climat qui pourraient être établis à la suite des négociations internationales rattachées au changement climatique.	Progrès relatifs



Annexe 3

Déclarations du Canada au Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international en 2010

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Washington, États-Unis Le 24 avril 2010

Introduction

Grâce aux mesures stratégiques exceptionnelles et étroitement coordonnées prises par les gouvernements et les institutions financières multilatérales au cours des 20 derniers mois, l'économie mondiale s'est stabilisée et une modeste croissance s'est fait jour. Cette reprise demeure toutefois fragile, particulièrement dans les économies avancées, et il subsiste de nombreux défis communs à l'échelle mondiale. Afin de relever ces derniers, nous devons pousser plus loin la coopération macroéconomique mondiale qui nous a permis de répondre à la crise en temps opportun et de manière appropriée.

Le Fonds monétaire international (FMI) est au cœur de ces efforts puisqu'il incarne concrètement la coopération économique et financière internationale. Toutefois, comme ses membres l'ont reconnu, le FMI doit être réformé pour pouvoir composer efficacement avec les crises financières du XXI^e siècle, dont les origines se trouvent dans le compte capital, et non uniquement avec les problèmes de balance de paiements qui sont à l'origine de sa création, au milieu du XX^e siècle. Les raisons en faveur des réformes sont évidentes. Le contexte dans lequel le FMI évolue a changé en profondeur par suite de l'intégration financière mondiale des trois dernières décennies. Pourtant, l'objectif sous-jacent du Fonds reste valide. Les architectes du système de Bretton Woods ont confié au FMI la tâche d'aider ses membres à bien concilier le financement et l'ajustement. Le défi consiste à rester fidèle à ce mandat.

Voilà qui n'est guère aisé, quelles que soient les circonstances, et qui demeure pourtant primordial dans la foulée de la plus grave crise financière et économique depuis la Crise de 1929. Nos efforts en vue de réformer le Fonds doivent procéder des leçons que la crise nous a clairement données. L'une de ces grandes leçons est que le risque moral engendré par le renflouement du secteur financier sera un problème à long terme pour les gouvernements et les organismes de réglementation. Nous félicitons le FMI pour les mesures fructueuses qu'il a adoptées pendant la crise afin de rétablir la confiance, mais nous devons veiller à ce que les propositions ultérieures à propos du rôle, de la taille et des mécanismes de prêt du Fonds n'envoient pas de messages erronés à propos de la prise de risques et de la prudence.



Développements survenus au Canada

Grâce à ses solides assises financières, économiques et budgétaires, de même qu'à des mesures stratégiques exceptionnelles, le Canada a mieux composé avec la récession mondiale que la plupart des autres grands pays industrialisés. Le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 5,0 % au dernier trimestre de 2009, grâce à une remontée forte et soutenue de la demande intérieure finale qui a été la plus vigoureuse à l'échelle du Groupe des Sept (G-7). Le FMI s'attend à ce que le Canada affiche l'un des taux de croissance les plus élevés parmi les pays du G-7 en 2010 et en 2011. Toutefois, la reprise de l'économie mondiale reste fragile. C'est pourquoi le gouvernement terminera la mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada, une initiative de 62 milliards de dollars canadiens sur deux ans (l'équivalent d'environ 2 % du PIB par année en moyenne), afin de soutenir la croissance économique en plus de créer des emplois et de les protéger.

Le gouvernement rétablira l'équilibre budgétaire au Canada à moyen terme en mettant fin aux mesures temporaires comme prévu, au début de 2011, en instaurant des mesures ciblées pour freiner la hausse des dépenses de programmes directes et en examinant de façon exhaustive les fonctions administratives et les frais généraux de l'État. Ces mesures permettront au gouvernement de ramener le déficit fédéral à 0,1 % du PIB en 2014-2015.

Développements survenus en Irlande

Après deux années exceptionnellement difficiles, les preuves montrant que les conditions de l'économie irlandaise sont en train de se stabiliser se multiplient. Les données officielles pour les premiers mois de l'année sont raisonnablement encourageantes, et les données transitoires plus récentes vont dans le même sens. Selon la plupart des observateurs, l'économie devrait afficher une modeste expansion au cours de la deuxième moitié de l'année, bien que la persistance de certains effets négatifs et la poursuite de la correction du secteur de la construction résidentielle fassent que l'on s'attend à un repli de 1,25 % de l'activité pour l'ensemble de l'année. La baisse de la production ces dernières années s'est accompagnée d'une détérioration sensible du marché du travail, quoique, d'après certains signes, le chômage soit sur le point d'atteindre son sommet.

La consolidation budgétaire requise se poursuit. À la suite de mesures équivalant à 5 % du PIB pour 2009, de nouvelles initiatives à hauteur de 2,5 % du PIB ont été instaurées pour cette année. En 2010, les ajustements visent presque exclusivement les dépenses; ils englobent des compressions salariales dans le secteur public, la réduction du taux des prestations d'aide sociale et des coupures dans différents programmes.

D'importantes mesures ont également été prises pour assainir le secteur bancaire. Les bilans des banques prennent du mieux grâce à la vente d'actifs altérés à une agence nationale de gestion des actifs à des conditions très avantageuses, et à la recapitalisation pour tenir compte des pertes au titre des prêts transférés ainsi que des pertes probables visant les autres prêts des banques. Ces mesures visent à doter les positions de capital des banques irlandaises d'un coussin qui leur facilitera l'accès à du financement et appuiera la relance de l'économie. Cette démarche montre clairement que, même si les coûts du redressement du secteur bancaire sont élevés, leur ampleur globale est maintenant plus certaine.

Développements survenus dans les Caraïbes

Mes homologues des Caraïbes remercient le FMI et les autres institutions financières internationales (IFI) pour le soutien qu'ils ont accordé et continuent de fournir à Haïti.



Les pays des Caraïbes demeurent aux prises avec d'importants problèmes dans la foulée de la crise économique mondiale, et la reprise devrait y accuser un retard significatif. Les tensions budgétaires et extérieures restent donc très fortes. Les conditions anémiques devraient persister pendant la majeure partie de 2010 pour ensuite se raffermir quelque peu vers la fin de l'année et jusqu'en 2011. Évidemment, cela dépend d'une reprise des revenus du tourisme et des remises de l'étranger, essentiellement tributaire du regain de confiance des ménages américains, ainsi que d'une hausse des prix à l'exportation des produits de base.

Même si, à court terme, il était urgent d'assurer une stabilisation macroéconomique, les priorités à moyen terme de la région gravitent autour de la mise en place de politiques budgétaires plus viables, d'une réduction substantielle et durable de la dette permettant d'accroître les dépenses au titre des programmes sociaux, et de la création d'un cadre plus propice à une croissance vigoureuse aiguillonnée par le secteur privé. Les efforts visant à renforcer les cadres de réglementation du secteur financier se poursuivent, et l'on insiste davantage sur la coopération régionale pour régler les questions systémiques. Certains pays des Caraïbes participent à des programmes appuyés par le FMI pour mener à bien leurs propres réformes, ou sont en voie de le faire. De façon plus générale, les IFI et les donateurs externes continuent de fournir un précieux soutien technique afin de renforcer les cadres stratégiques et les institutions dans tous les pays.

Les Caraïbes, qui regroupent des États insulaires très vulnérables et, souvent, une population et une économie relativement modestes, doivent pouvoir continuer de bénéficier d'un soutien financier adéquat et approprié de la part du FMI et des banques multilatérales de développement. À cet égard, on devra chercher davantage à appuyer des initiatives qui rehaussent la résilience de la région face aux chocs intérieurs et externes, aux désastres naturels et aux effets des changements climatiques.

Réforme du FMI

La crise économique et financière a mis au jour la profonde intégration mondiale des marchés financiers et des économies modernes. Le FMI doit donc adapter convenablement sa façon de promouvoir la stabilité économique et la coopération internationales. La décision du FMI, face à la crise, d'accroître ses ressources et de réformer ses outils de prêt était nécessaire mais, à mesure que l'économie continue de se rétablir, le Fonds doit prévenir les crises de manière plus efficace. Il devra aussi faire en sorte que sa façon de prévenir celles-ci n'ouvre pas la porte à des crises futures encore plus graves et plus dévastatrices. Les réformes du FMI doivent permettre à l'institution de s'acquitter de son mandat de façon légitime, crédible et efficace. Il importe tout autant que nous veillions à ce que les réformes des outils du Fonds concilient les objectifs de prévention et de dénouement des crises avec les effets pernicioeux du risque moral. Nous ne devons pas oublier la principale leçon issue de la crise.

Le FMI ne pourra accroître sa légitimité, sa crédibilité et son efficacité que si nous harmonisons correctement le rôle, les outils et la gouvernance du Fonds. Une entente claire au sujet du rôle du FMI nous permettra de déterminer les ressources et les outils dont ce dernier a besoin. Au même moment, nous devons apporter des changements appropriés à la structure de gouvernance du Fonds pour en assurer la gestion responsable.



Rôle

Le niveau élevé d'intégration économique et financière à l'échelle mondiale fait que la fonction de base du Fonds qui consiste à assurer la coopération monétaire et financière internationale est toujours aussi importante que jamais. Même si d'aucuns souhaitent que le FMI œuvre dans de nouveaux domaines et font pression pour qu'il élargisse sa mission, la meilleure façon pour celui-ci de réaliser ses objectifs est de moderniser ses fonctions névralgiques de surveillance et de crédit en situation de crise. Le Fonds devrait maintenir le rôle qui est le sien depuis le début : cerner les menaces pour la stabilité économique et y réagir; et, en situation de crise, trouver le juste équilibre entre son soutien financier et les ajustements nécessaires des politiques afin de rétablir la confiance et de renforcer la macroéconomie.

Outils

Il est toutefois évident que la gravité croissante des crises financières des 20 dernières années fait qu'il est plus difficile pour le Fonds de jouer le rôle qui est le sien. C'est ainsi que certains jugent que ses conseils stratégiques sont moins crédibles et qu'il est moins en mesure d'aider efficacement ses membres à bien équilibrer les besoins de financement et les ajustements. À ce propos, les leçons de la crise nous montrent que nous devons cerner rapidement les lacunes du secteur financier, corriger les déséquilibres mondiaux et contrer les autres menaces. Pour rendre la surveillance exercée par le Fonds plus efficace, les pratiques doivent évoluer afin de rejoindre les tendances de l'innovation financière et de l'économie mondiale. Le FMI doit être en mesure de fournir des conseils clairs à l'égard d'événements nationaux et des effets de débordement régionaux ou planétaires résultants. Or, ces conseils doivent être crédibles pour que les gouvernements des pays membres puissent intervenir avant que les problèmes ne deviennent des crises.

Quatre propositions précises méritent d'être étudiées. Premièrement, les pays dont le secteur financier est important à l'échelle régionale ou systémique devraient obligatoirement faire l'objet d'examen dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier, qui relève conjointement du FMI et de la Banque mondiale. Pareille exigence encadrerait mieux l'analyse des points forts et des vulnérabilités de ces pays, et permettrait de mieux comprendre les réponses qui s'imposent. Deuxièmement, pour renforcer les mesures stratégiques coordonnées et la compréhension des effets de débordement internationaux des politiques intérieures, le FMI devrait produire des rapports thématiques ou entreprendre des consultations au titre de l'article IV lorsqu'il mobilise simultanément plusieurs pays afin de relever des défis similaires. Troisièmement, les consultations au titre de l'article IV pourraient comprendre des analyses des risques internes et externes, y compris l'application de simulations de crise aux projections et aux cadres stratégiques en situation d'importants chocs macroéconomiques ou financiers. Enfin, le FMI et le Conseil de stabilité financière doivent mieux définir leurs champs de compétence respectifs pour éviter les lacunes et le chevauchement.

À cet égard, l'une des principales leçons de la crise réside dans la menace que représente l'arbitrage réglementaire, c'est-à-dire la tentation de structurer des activités financières dans certaines formes institutionnelles et administrations de manière à alléger les exigences réglementaires et de capital. Comme nous l'avons vu, l'intégration financière mondiale peut procurer d'importantes retombées au chapitre de la prise efficace de risques et de l'accès au financement des investissements. Malheureusement, elle peut aussi être une source de risque systémique si les problèmes financiers d'un pays s'étendent à ses voisins. Si nous ne corrigeons pas ce problème, nous aurons fait fi de l'une des principales leçons de la crise. Notre réponse doit donc en partie reconnaître que, en qualité de membres de la communauté internationale ayant conjointement un intérêt dans l'intendance prudente de l'économie mondiale, nous avons des obligations envers le système et les uns envers les autres. Il y a fort à faire pour cerner la nature exacte de ces obligations, mais nous devons commencer par nous entendre sur les coussins minimums de capital et de liquidités.



Au même moment, le FMI doit continuer de fournir une assistance technique ciblée à ses membres pour les aider à interioriser les bienfaits de la mondialisation au moyen de solides cadres stratégiques et de réglementation. Il faut pour cela que le Fonds intervienne davantage à l'égard des questions touchant le compte capital, non pas comme arbitre des politiques intérieures, mais à titre de tribune propice à la collaboration, aux débats et à la prestation d'une assistance technique à l'égard de mesures de promotion de la stabilité comme le développement du secteur financier.

Si une crise devait survenir, le FMI doit toutefois disposer du cadre qui convient pour intervenir de manière efficace. Il peut maintenant compter sur des outils souples et sensibles aux besoins pour fournir des liquidités dans des situations comme la récente crise financière, et il peut concilier adéquatement le crédit et la conditionnalité lorsque survient une crise de solvabilité. La ligne de crédit modulable (LCM) est un exemple de ces outils efficaces. Sa crédibilité et son efficacité découlent de ses stricts critères d'admissibilité, et il ne conviendrait pas d'y apporter des modifications qui en affaibliraient les aspects positifs. À mesure que nous tirons des leçons de la crise, nous devons continuer de faire en sorte que les outils de crédit du FMI n'augmentent pas le risque moral au sein de l'économie mondiale.

Ressources

Des ressources exceptionnelles ont été mobilisées pendant la crise pour que les membres du FMI et les marchés sachent que le Fonds était prêt à intervenir et en mesure de le faire. Le Canada a appuyé les programmes de crédit ordinaire et concessionnel du Fonds en lui accordant un prêt bilatéral temporaire de 10 milliards de dollars, en engageant auprès du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance des ressources additionnelles de 800 millions pour des prêts et de 40 millions pour des subventions afin d'aider les pays à faible revenu au sortir de la crise et à moyen terme. Nous encourageons ceux qui ne l'ont pas déjà fait à mettre la dernière main à leur engagements à l'égard de cette fiducie afin qu'elle dispose de ressources suffisantes pour répondre à la demande à moyen terme.

Nous devons maintenant envisager la situation à plus long terme. Puisqu'il doit absolument disposer de ressources de crédit adéquates pour être crédible, nous croyons que le Fonds doit bénéficier d'une hausse des quotes-parts qui reflète son rôle de prêteur et son statut d'institution financée par les quotes-parts. La poussée significative des Nouveaux accords d'emprunt doit être prise en compte pour déterminer dans quelle mesure il convient de relever les quotes-parts, et nous devons évidemment empêcher de gonfler démesurément le Fonds au point de créer un risque moral.

Gouvernance

La gouvernance est la clé de voûte des réformes du FMI qui reliera tous les aspects et garantira la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du Fonds. Il faut notamment mieux circonscrire les rôles et les responsabilités des différents échelons de gouvernance pour assurer la responsabilité, la transparence et l'efficacité des activités et du processus décisionnel du FMI.



Les discussions en cours au sujet de la réforme des quotes-parts et de la représentation sont déterminantes pour la légitimité du Fonds. Nous encourageons tous les membres à ratifier l'entente de 2008 sur les quotes-parts et la représentation, et nous espérons terminer le prochain examen des quotes-parts d'ici novembre 2010. Nous devons faire en sorte que les pays sous-représentés bénéficient d'une quote-part qui reflète leur poids au sein de l'économie mondiale, et nous devons mettre en œuvre l'engagement du Comité monétaire et financier international (CMFI) et du G-20 en vue de transférer une portion des quotes-parts du FMI à des pays en développement et à des économies émergentes dynamiques; plus précisément, on transférera au moins 5 % des quotes-parts des pays surreprésentés aux pays sous-représentés, en utilisant comme point de départ la formule utilisée actuellement pour le calcul des quotes-parts. Les membres surreprésentés doivent être prêts à renoncer à une partie de ces ressources, et le Canada fera sa part.

Il faut aborder plusieurs aspects de la gouvernance institutionnelle. Premièrement, il faut bien concilier l'indépendance du FMI et la supervision exercée par les ministres. Les niveaux optimaux d'indépendance et de supervision dépendront du rôle, des outils et des ressources de crédit du Fonds, et ils doivent être adaptés en fonction de la réforme de chacun de ces éléments, mais nous pouvons commencer dès maintenant à faire des progrès.

Deuxièmement, l'efficacité du Fonds requiert l'engagement des pays membres auprès de l'organisation afin qu'ils prodiguent des consignes mûrement réfléchies et qu'ils soient adéquatement sensibles aux priorités du FMI. Les gouverneurs du Fonds doivent établir l'orientation stratégique de ce dernier, tandis que le Conseil d'administration et la direction doivent agir conformément à cette orientation. Les liens redditionnels de chaque échelon de gouvernance doivent être plus clairs, et cela vaut aussi pour les rôles, les responsabilités et les mécanismes de rapport. Nous devons renforcer le rôle du CMFI afin que ses membres rendent compte des décisions à l'égard des questions importantes, et nous pourrions envisager la mise sur pied d'un conseil ministériel.

Troisièmement, nous nous réjouissons de ce que le FMI réforme ses processus de sélection des membres de la haute direction. La sélection de ces personnes sur la base d'un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite – sans égard à la nationalité des candidats – contribuera à la légitimité.

Conclusion

Grâce à des réformes significatives et posées, le FMI acquerra la légitimité, la crédibilité et l'efficacité dont il a besoin. La légitimité sera établie lorsque la représentation et la participation refléteront la réalité économique du XXI^e siècle, et que le Fonds prendra des décisions transparentes et en rendra compte de façon claire. Le Fonds a gagné en crédibilité tout au long de la crise puisqu'il a démontré qu'il pouvait intervenir afin d'aider à stabiliser l'économie mondiale. Cette crédibilité croîtra encore lorsque le Fonds disposera d'outils appropriés de surveillance et de crédit qui lui permettront de s'acquitter de son mandat, et d'un cadre de gouvernance grâce auquel il pourra prendre rapidement des décisions en réponse aux crises émergentes. L'efficacité procède des liens entre les quatre volets des réformes : pour être efficace, le FMI a besoin des ressources et des outils qui conviennent ainsi que de mécanismes de gouvernance stratégique et responsable propices à la stabilité de l'économie mondiale.



Washington, États-Unis

Le 9 octobre 2010

Nous reconnaissons que le Fonds monétaire international (FMI) a joué un rôle important pour aider l'économie mondiale à surmonter la crise financière et à amorcer la relance, surtout en favorisant la coopération économique internationale. Confronté à de nouveaux enjeux économiques d'envergure mondiale, le Fonds devra s'acquitter d'un rôle de premier plan pour assurer la santé et l'équilibre du système monétaire international. À cette fin, il fera la promotion de solides cadres de politiques économiques; il fournira au besoin une aide financière qui concilie adéquatement le financement et l'ajustement; et il appuiera la coopération et les consultations entre ses membres.

Ce faisant, le FMI doit assurer la prise de mesures adéquates de protection contre une nouvelle crise financière grave. Le Fonds peut jouer un rôle déterminant en vue de promouvoir un système monétaire international ouvert qui facilite l'ajustement ordonné et en temps opportun des taux de change. Les réformes à venir du FMI, plus particulièrement à l'égard de ses instruments de prêt et de ses ressources, peuvent aider à prévenir les crises futures, mais elles doivent aussi encourager les membres à adopter de solides cadres de politiques publiques.

Développements survenus au Canada

L'économie canadienne continue de se remettre de la récession mondiale la plus profonde que nous ayons connue depuis les années 1930. Le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 2,0 % au deuxième trimestre de cette année, après avoir affiché des gains de 5,8 % au premier trimestre et de 4,9 % au quatrième trimestre de 2009. La reprise a profité du Plan d'action économique du Canada de même que d'une solide remontée de l'activité du secteur privé. Grâce à cette performance vigoureuse, le Canada a pratiquement recouvré toute l'activité économique réelle perdue au cours de la récession, et il est le seul pays du Groupe des Sept (G-7) à y être parvenu. La solide performance de l'économie canadienne a aussi appuyé un redressement du marché du travail puisque tous les emplois perdus au cours de la récession ont également été recouvrés.

La priorité du gouvernement consiste à terminer la mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada, une initiative de 62 milliards de dollars canadiens sur deux ans – soit l'équivalent de 2 % du PIB en moyenne par année – conçue pour soutenir la croissance économique en plus de créer et de maintenir les emplois.

Afin de maintenir et de préserver la solide situation financière du Canada, le gouvernement s'est engagé à rétablir l'équilibre budgétaire à moyen terme, conformément à l'engagement du Groupe des Vingt (G-20) de réduire les déficits de moitié d'ici 2013 et de stabiliser ou de réduire les ratios de la dette publique au PIB d'ici 2016. Dans son budget de 2010, le gouvernement a présenté un plan en trois points en vue de rééquilibrer la situation financière du pays à moyen terme. Premièrement, il mettra fin aux mesures temporaires comme prévu, au début de 2011. Deuxièmement, il a mis en place des mesures ciblées pour freiner la hausse des dépenses de programmes directes. Troisièmement, il entreprend l'examen exhaustif des fonctions administratives et des frais généraux de l'État afin d'accroître l'efficacité et de dégager des économies supplémentaires.



Développements survenus en Irlande

Développements économiques

En Irlande, après deux années extrêmement difficiles, il semble que l'activité économique enregistrera une croissance modeste cette année. Le secteur des exportations donne le ton, ce qui reflète en partie les ajustements substantiels – et nécessaires – de la compétitivité qui ont été opérés en relativement peu de temps. L'une des mesures encourageantes est l'élargissement de l'assiette des exportations au cours des derniers trimestres, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

En revanche, la demande intérieure accuse un retard. L'offre excédentaire continue de peser sur l'investissement résidentiel et cette situation persistera pendant un certain temps. Les dépenses des ménages restent timides en raison de la baisse des revenus réels et d'une confiance fragile. Cela dit, les plus récentes données font état d'une stabilisation du marché du travail.

L'enjeu le plus prioritaire consiste, en plus de soutenir le secteur bancaire, à veiller à ce que la situation des finances publiques demeure viable. Même si les plans de revenus et de dépenses de cette année respectent les attentes, le déficit sous-jacent – qui fait abstraction des mesures ponctuelles se rapportant au secteur bancaire – sera tout de même de l'ordre de 11,9 % du PIB¹. Le gouvernement irlandais a récemment répété son engagement de ramener le déficit budgétaire à moins de 3 % du PIB d'ici 2014, et il publiera au début du mois prochain un plan budgétaire sur quatre ans indiquant les mesures annuelles de consolidation nécessaires pour y parvenir. Il faut s'en réjouir puisque cela stimulera la confiance et la crédibilité à l'égard de la viabilité des finances publiques de l'Irlande tout en aidant à stimuler la croissance économique à court et à moyen terme.

Développements dans le secteur bancaire irlandais

Le gouvernement irlandais a récemment répété son engagement ferme d'assainir le système bancaire du pays. Dublin a déjà mis en œuvre certaines mesures nécessaires à cette fin, et prévoit en instaurer d'autres. La garantie offerte par le gouvernement à l'égard du passif des banques a été prolongée afin que ces dernières continuent d'avoir accès aux liquidités nécessaires. Le gouvernement irlandais a pris des mesures pour établir avec certitude le coût ultime de la remise en état du système bancaire du pays. La National Asset Management Agency offre une facilité pour que les pertes des institutions participantes soient constatées dès le départ et que les prêts les plus douteux soient radiés de leurs bilans. Combinées à la capitalisation des banques de même qu'à la résolution et à la réorganisation des institutions les plus en difficulté, ces mesures devraient permettre au système bancaire de jouer son rôle essentiel, soit de fournir le financement requis pour soutenir la reprise économique et la viabilité financière. En outre, la Banque centrale d'Irlande a remplacé l'ancienne structure à deux volets de la Central Bank and Financial Services Authority of Ireland. La nouvelle entité comporte un seul conseil d'administration présidé par un gouverneur, et elle cible expressément la réglementation prudentielle, la protection des consommateurs et la stabilité du système financier.

¹ Selon le budget de 2011 de l'Irlande qui a été publié en décembre 2010, le déficit budgétaire prévu est de 11,6 %. Voir <http://www.budget.gov.ie/Budgets/2011/Documents/Economic%20and%20Fiscal%20Outlook.pdf>



Développements survenus dans les Caraïbes

Même si les perspectives économiques des pays des Caraïbes que je représente se sont améliorées, on prévoit que la croissance à moyen terme sera timide et inférieure à la moyenne des pays occidentaux. On ne prévoit pas de renforcement significatif avant 2011, et celui-ci sera tributaire de perspectives tout juste modestes pour le tourisme et les investissements directs étrangers (IDE). Les risques de détérioration sont considérables et surtout liés à l'érosion des attentes à l'égard du principal partenaire commercial, les États-Unis, compte tenu du désendettement des ménages et des tendances anémiques de l'emploi. Le coup de pouce donné par l'Europe risque aussi d'être timide alors que les ménages s'ajustent aux mesures d'austérité budgétaire. Les pays des Caraïbes s'attendent aussi à ce qu'il soit plus difficile d'attirer les IDE puisque les flux mondiaux se stabiliseront sous les niveaux d'avant la crise. Les décideurs de ces pays sont d'avis que des réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires peuvent aider à rehausser ces perspectives, tout comme des programmes d'investissement du secteur public efficaces et bien ciblés. Ils reconnaissent que les réformes doivent être encadrées par l'assainissement des finances publiques dans le but d'alléger le fardeau d'endettement et de permettre à leurs économies de mieux résister aux chocs futurs. Alors que trois pays des Caraïbes ont participé à des programmes du FMI pour guider les processus d'ajustement, l'engagement de la région auprès du Fonds s'est généralement intensifié par l'entremise du resserrement des activités de surveillance du Fonds et de l'aide technique accrue, dispensée surtout par l'intermédiaire du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes.

Le renforcement de la résilience et de la stabilité du secteur financier est une priorité de haut niveau des Caraïbes. Les autorités intensifient leurs efforts en vue de renforcer et de consolider la surveillance des institutions non bancaires, et d'assainir les bilans des banques face à l'érosion de la qualité du crédit et des conditions tendues des liquidités. La coopération entre les organismes de surveillance et de réglementation progresse aussi plus rapidement compte tenu de la connectivité régionale croissante du système financier, aiguillonnée par le besoin de résoudre promptement la situation des sociétés d'assurance en faillite, qui touche de nombreuses administrations. Bon nombre de pays des Caraïbes renforcent également leurs mécanismes de coopération, ayant conclu un nombre significatif d'accords d'échange de renseignements en matière fiscale dans le but de rehausser leur statut auprès de l'Organisation de coopération et de développements économiques. Ils continuent toutefois d'insister pour que les initiatives internationales visant à promouvoir la transparence et la stabilité financière ne minent pas la capacité des administrations légitimes de profiter de services financiers d'envergure internationale.

Réforme du FMI

Depuis le déclenchement de la crise, une gamme de réformes axées sur la surveillance et le crédit ont été mises en place. Elles ont été ajoutées aux outils dont dispose le FMI pour protéger la stabilité du système monétaire international. Le défi consiste maintenant à utiliser ces réformes afin d'évaluer les risques pour la stabilité financière et économique mondiale que posent les déséquilibres mondiaux insoutenables et les vulnérabilités possibles du secteur financier. Les réformes axées sur la gouvernance du FMI et sur la portée de ses activités de prêt peuvent aider à prévenir les crises futures. Il faut également appliquer des réformes complémentaires à la structure de gouvernance du FMI pour assurer l'utilisation appropriée de ces outils.

Surveillance

Nous sommes encouragés par les récents efforts destinés à rehausser la qualité et la substance des activités de surveillance du Fonds. La mise en place, l'an dernier, de l'exercice de détection rapide et la refonte du Programme d'évaluation du secteur financier devraient aider à cerner en temps opportun les vulnérabilités attribuables au secteur financier et aux déséquilibres mondiaux.



Les réformes futures de la substance des activités de surveillance du Fonds devraient viser à renforcer davantage l'analyse, particulièrement grâce à l'examen et à la clarification plus poussés des risques engendrés par les déséquilibres mondiaux. Plus précisément, il sera crucial que le Fonds analyse les effets de débordement d'un pays à l'autre, l'impact de l'accumulation de réserves de précaution, les vulnérabilités du secteur financier et les flux internationaux de capital. Il convient d'utiliser les mécanismes bilatéraux et multilatéraux de surveillance existants dans toute la mesure possible afin de rationaliser l'analyse. La Déclaration des priorités de surveillance du FMI peut être particulièrement utile pour guider la surveillance du Fonds et aider les gouverneurs à fixer les priorités stratégiques de surveillance de même qu'à promouvoir la reddition de comptes.

Instruments de prêt et ressources du Fonds

Les récentes réformes ont profondément transformé les instruments de prêt du Fonds et ont sensiblement renforcé la mise en place de filets de sécurité financière d'envergure internationale, offrant une gamme d'options aux pays en quête d'aide financière. Pour corriger les problèmes de liquidités et de balance des paiements engendrés et mis en lumière par la crise économique mondiale, le FMI a sensiblement accru ses ressources disponibles et mis en place des instruments de prêt nouveaux et améliorés. Les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ont été portés à 500 milliards de dollars américains, il y a eu attribution de droits de tirage spéciaux de portée générale à hauteur de 250 milliards de dollars américains, et la Ligne de crédit modulable a été instaurée. Le FMI a récemment réformé cette dernière et créé une nouvelle Ligne de crédit de précaution.

Ces réformes représentent des changements de taille et il convient donc, avant d'apporter d'autres changements d'importance, de veiller à ce que les structures de gouvernance adéquates soient adoptées, de manière à préserver une reddition de comptes et une surveillance adéquates à l'égard des programmes du FMI. Les efforts déployés par le G-20 pour réformer le secteur financier visent dans une large mesure à décourager la prise de risques indus; nous devons veiller à ce qu'il en soit de même à l'échelle nationale.

De même, il faudra accroître davantage les quotes-parts pour en revoir la répartition relative dans le cadre de l'examen en cours de ces dernières, mais l'ampleur de l'augmentation globale doit refléter le besoin de rétablir l'adéquation des ressources du FMI sans toutefois augmenter celles-ci au point de favoriser la prise de risques excessifs. À cette fin, une hausse substantielle du total des quotes-parts du FMI devrait être compensée par une diminution des ressources des NAE conformément au vœu des membres de conserver au FMI son statut d'institution fondée sur des quotes-parts.

Participation et représentation

L'un des principaux éléments de la réforme du FMI porte sur les efforts visant à rehausser la légitimité de l'institution en assurant la représentation adéquate de tous ses membres. L'examen en cours des quotes-parts, doublé de réformes possibles de la structure du Conseil d'administration du FMI, aidera à mieux concilier la participation et la représentation des pays membres avec leur poids au sein de l'économie mondiale, tout en protégeant le droit de vote des membres les plus pauvres.

Il faudra faire une large place au compromis et au pragmatisme afin de conclure une entente sur les quotes-parts qui respecte les engagements du Sommet de Pittsburgh. Dans un premier temps, il devrait demeurer prioritaire pour les pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier l'entente de 2008 sur les quotes-parts. La mise en œuvre de cette entente rehaussera la participation et la représentation des marchés émergents et des pays en développement en augmentant les quotes-parts de même que le nombre de voix de base, et grâce à la désignation d'un deuxième administrateur suppléant auprès des groupes formés de nombreux pays.



Les quotes-parts constituent l'essentiel des droits de vote au sein du Fonds. Elles représentent aussi l'obligation financière de chaque membre, de même qu'elles influent sur l'accès au soutien financier du Fonds. Compte tenu de ce rôle important qu'elles jouent, il importe au plus haut point que les quotes-parts reflètent adéquatement le poids des membres au sein de l'économie mondiale et que les incitatifs soient harmonisés de manière à promouvoir des politiques économiques foncièrement saines compatibles avec une croissance dynamique, viable et équilibrée à l'échelle mondiale.

Outre la réforme des quotes-parts, le remaniement du Conseil d'administration du FMI est une autre façon de renforcer le rôle du Fonds dans l'économie mondiale. Plus particulièrement, il est clair qu'il faut accroître la participation et la représentation des marchés émergents et des économies en développement au Conseil d'administration. Nous devons faire de notre mieux pour que tous les membres du FMI soient aussi bien représentés que possible.

Réforme de la gouvernance institutionnelle

D'autres réformes de la gouvernance peuvent contribuer à accroître l'efficacité, la crédibilité et la légitimité du FMI. Premièrement, comme les ministres et les gouverneurs jouent un rôle de premier plan pour établir l'orientation stratégique du Fonds, il sera essentiel d'examiner des options visant à faire participer davantage les ministres à l'étude des enjeux du Fonds. Deuxièmement, il convient de préciser les rôles et les responsabilités des diverses entités de la structure de gouvernance du FMI afin de renforcer les obligations redditionnelles du Conseil d'administration et des dirigeants du Fonds.

Nous réitérons également notre souhait que les hauts dirigeants du Fonds soient choisis sur la base d'un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite, sans égard à la nationalité des candidats. Parallèlement à la réforme des quotes-parts et du Conseil d'administration, cela contribuera nettement à rehausser la légitimité du Fonds.



Annexe 4

Déclaration préparée à l'intention du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, 2010

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Washington, États-Unis le 25 avril 2010

Au cours des dernières années, la Banque mondiale a été l'un des principaux artisans de la réponse à la crise financière et économique mondiale. Cette crise a suscité une collaboration internationale sans précédent, dont des efforts conjoints qui ont été déployés par le Groupe des Vingt (G-20) et d'autres institutions financières multilatérales. Cette expérience a montré que ces institutions multilatérales, dont la Banque mondiale, doivent continuer de promouvoir des réformes névralgiques pour veiller à ce qu'elles demeurent efficaces et pertinentes. Grâce à l'amélioration continue de la gouvernance et des opérations, la Banque mondiale est maintenant bien placée pour réagir aux perturbations mondiales futures. Par contre, d'importants défis subsistent et il reste beaucoup à faire. La Banque doit notamment continuer d'aider les pays à composer avec les répercussions de la crise financière, veiller à terminer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement au cours des prochaines années qui seront déterminantes, et développer la réponse de la communauté internationale aux changements climatiques.

La séance d'aujourd'hui du Comité du développement revêt une importance particulière. Les décisions en découlant façonneront l'avenir du Groupe de la Banque mondiale et mettront celui-ci en voie de relever ces défis de taille.

Nous devons apporter les améliorations nécessaires pour que la Banque mondiale devienne une institution encore plus ciblée, efficace et pertinente. Nous devons moderniser la représentation et la participation au sein de la Banque, en plus de rééquilibrer sa structure de gouvernance pour mieux refléter les points de vue de tous les actionnaires. Nous devons aussi rendre ces importantes réformes plus efficaces en renforçant la capacité financière de la Banque, notamment en augmentant le capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

La reconstitution des ressources financières de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale sera parachevée plus tard cette année et traduira un engagement renouvelé d'aider les pays les plus pauvres. Cet exercice de reconstitution est une excellente occasion pour le Canada et d'autres actionnaires de renforcer les politiques et les pratiques de la Banque dans des domaines comme la réponse aux crises et les États fragiles, où le rendement a été mitigé.



Créer une institution ciblée, efficace et pertinente

La crise financière a laissé dans son sillage une économie mondiale en perte de vitesse et des marchés financiers affaiblis. Elle a aussi créé des problèmes budgétaires pour de nombreux pays. La croissance de l'économie mondiale est la meilleure source de prospérité pour tous les membres de la communauté internationale. C'est pourquoi nous travaillons d'arrache-pied pour que les membres du G-20 s'entendent sur les mesures stratégiques à prendre en vue de réaliser notre objectif commun d'une croissance forte, viable et équilibrée.

Or, comme on l'a vu, les pays les plus pauvres souffrent encore des effets de la récession mondiale qui se manifestent par une contraction des flux de capitaux, des remises de l'étranger et des revenus générés par le tourisme. En raison de ces facteurs, on prévoit que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté augmentera cette année. Il faut donc compter plus que jamais sur une Banque mondiale efficace et sensible aux besoins des pauvres.

La Banque mondiale a consacré des efforts considérables à l'élaboration d'une stratégie en vue de se préparer à composer avec l'émergence de la communauté internationale de la crise financière. Je me réjouis de constater que certains éléments de cette stratégie soulignent des interventions de la plus grande valeur : cibler les pauvres et les personnes vulnérables; créer des possibilités de croissance; fournir des modèles coopératifs; renforcer la gouvernance; et se préparer à affronter les crises que nous réserve certainement l'avenir. Outre cette stratégie, il importe tout autant d'adopter un plan de mise en œuvre comprenant des repères qui nous aideront à suivre les progrès et à examiner le rendement au fil du temps.

Je tiens également à féliciter le Conseil d'administration pour son travail en vue de renforcer son rôle au chapitre de la gouvernance et de la supervision, et d'avoir agi à maints égards à titre de catalyseur de nombreuses réformes opérationnelles. L'examen de la gouvernance interne effectué par les administrateurs en avril dernier a débouché sur un ambitieux programme de travail pour le Comité de la gouvernance et des affaires administratives, et de nombreuses recommandations sont en place ou progressent. Cette série de réformes des structures de gouvernance interne et du cadre de reddition de comptes a été conçue pour accroître l'efficacité et l'efficacé du Groupe de la Banque mondiale et pour renforcer son statut et la confiance qu'inspire cette institution de développement international.

Bon nombre des réformes sont interdépendantes et complémentaires, et leur mise en œuvre fera de la Banque une organisation nettement à la hauteur de la vision et des objectifs d'une entité proactive et pertinente. La réussite aux yeux des pays pauvres se traduira aussi par des projets approuvés davantage en temps opportun, par des décaissements rationalisés, et par une solide compréhension des résultats des investissements des actionnaires.

La Banque mondiale doit aussi déterminer, en collaborant avec d'autres institutions multilatérales – chacune selon ses points forts –, comment elle peut être aussi efficace que possible. Au fil du temps, la Banque pourra ainsi intensifier ses efforts dans certains domaines et les réduire dans d'autres.



L'un des domaines où la Banque doit demeurer active est la réduction de la pauvreté dans le monde; elle doit notamment continuer de lutter de façon énergique contre la faim. Jeudi dernier, j'ai eu le plaisir d'assister au lancement du nouveau Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, un fonds en fiducie multilatéral destiné à intensifier le soutien au titre de l'agriculture viable et de la sécurité alimentaire pour les pays à faible revenu. À notre avis, ce programme est un moyen efficace de rehausser la sécurité alimentaire par l'entremise du développement agricole viable. Le Canada est fier d'être l'un des premiers bailleurs de fonds du Programme, avec une contribution de 230 millions de dollars. Nous espérons que d'autres donateurs participeront à cette importante initiative.

Le travail qu'effectue la Banque par l'entremise de l'IDA est un autre bon exemple de ses efforts pour continuer de cibler les plus pauvres à travers le monde. Ainsi, l'IDA a fourni 39 millions de dollars américains pour alléger davantage la dette d'Haïti à la suite du séisme de cette année. D'importantes améliorations de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale de la Banque ont aussi été approuvées par les donateurs dans le cadre des discussions en cours sur la reconstitution des ressources de l'IDA. Nous voudrions que la Banque mondiale : i) passe en revue la durée et l'ampleur de ses engagements dans les États fragiles; ii) établisse des seuils et des objectifs clairs pour mettre en place un guichet permanent d'intervention en période de crise; et iii) simplifie et renforce ses instruments financiers au profit des emprunteurs qui ont le plus besoin de son aide.

Moderniser la représentation et la participation

Une Banque mondiale plus efficace et sensible aux besoins doit refléter la réalité actuelle de la communauté internationale. À cet égard, la réforme de la représentation et de la participation est un autre volet déterminant du renforcement de la Banque en prévision de l'avenir, et nous sommes déterminés à conclure une entente à l'occasion de la réunion d'aujourd'hui. Il convient d'ailleurs de noter que les membres ont convenu de développer une première formule d'actionnariat propre à la Banque et, comme les participations seront revues périodiquement, la représentation et les droits de vote devraient évoluer convenablement au fil du temps.

Nous donnons notre plein appui à l'entente conclue à Istanbul en vue de transférer immédiatement au moins 3 % de plus aux pays en développement et en transition en plus des 1,47 % déjà approuvés dans le cadre de la première étape des réformes; les cotisations proviendront des pays surreprésentés et une protection s'appliquera aux pays pauvres les plus petits.

Pour choisir une formule à l'image de cette entente, nous devons veiller à ce qu'elle repose sur de solides principes et qu'elle puisse servir d'assise raisonnable future de l'actionnariat.

Renforcer la capacité financière de la Banque mondiale

Par l'entremise de la BIRD, la Banque mondiale a joué un rôle déterminant pour aider ses pays clients à surmonter la récente crise financière et économique mondiale. Elle est intervenue rapidement et de manière énergique, notamment en triplant le niveau de ses prêts afin de compenser le resserrement du crédit provenant d'autres sources. Nous reconnaissons que cet effort a réduit les ressources qui seront disponibles à l'avenir. Compte tenu de cet effort et de la mise en œuvre des réformes déjà mentionnées, nous appuyons un relèvement de la capitalisation de la BIRD afin que celle-ci soit en mesure de continuer d'accorder du crédit au même niveau qu'avant la crise.



Il incombe à chacun de nous de contribuer à cet accroissement du capital. Les membres doivent absolument libérer le capital déjà versé à la BIRD sous une forme inutilisable. En outre, conscients du rôle clé de la tarification des prêts dans la viabilité financière à long terme, nous comptons profiter de l'examen annuel pour étudier de façon exhaustive la tarification des prêts de la BIRD.

Nous ne craignons pas d'accorder un important soutien financier à la BIRD car nous savons que cette contribution représente un appui de taille pour les pays à revenu moyen et à revenu faible, y compris par le truchement des transferts de revenu net de la BIRD à l'IDA. Nous comptons sur l'élaboration d'un cadre fondé sur des règles pour garantir le maintien des transferts à l'IDA en fonction de la capacité financière de la BIRD.

La Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale joue un rôle important à titre de principale source de financement multilatéral pour le secteur privé dans les pays en développement. Le Canada est heureux de s'être associé à cette institution à quelques occasions récemment, y compris par l'entremise du Programme de liquidité pour le commerce mondial. Le rythme d'expansion de la SFI demeure impressionnant. Nous consentons à ce qu'elle sollicite des ressources afin de poursuivre son développement au moyen d'une augmentation spécifique du capital, d'instruments hybrides de capital facultatifs et des bénéfices non répartis. Comme dans le cas de la BIRD, il importe que la SFI continue d'appuyer le développement des pays à faible revenu par l'entremise de l'IDA au moyen d'un cadre fondé sur des règles qui reconnaît la capacité financière de la SFI et déclenchant au besoin des transferts de son revenu net.

La crise a suscité la collaboration sans précédent de la communauté internationale et souligné le besoin de moderniser et de renforcer les institutions financières multilatérales afin de traduire la réalité d'aujourd'hui. Il faut pour cela des institutions sensibles aux besoins des clients, responsables et capables de donner une voix à ceux qui n'en ont pas. La Banque mondiale a été un chef de file par sa réponse énergique à la crise financière et économique mondiale. Nous devons maintenant travailler ensemble afin d'accentuer cet élan en prenant les décisions qui s'imposent en vue de créer une Banque mondiale bien structurée, bien capitalisée et prête à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Washington, États-Unis le 9 octobre 2010

Nous croyons que les institutions financières internationales constituent un important véhicule par lequel les pays membres mettent en pratique la coopération internationale. La Banque mondiale continue d'être l'un des principaux artisans des efforts pour surmonter la crise financière et économique mondiale. Les efforts soutenus de collaboration ont donné des résultats : l'économie mondiale se stabilise et elle est maintenant en période de reprise grâce aux mesures extraordinaires et concertées prises par les gouvernements et les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, pour assurer une protection contre les chocs économiques que nous avons connus.

Le Canada a bien surmonté la crise. Son expérience sert aujourd'hui d'exemple à d'autres pays qui prennent les mesures énergiques nécessaires pour renforcer leurs finances publiques et leurs systèmes financiers. Ces pays sont maintenant en voie d'amorcer une relance économique. La reprise mondiale demeure fragile, toutefois, et nous devons reconnaître les bienfaits de la coordination et de la collaboration, et garder le cap.



Nous devons également reconnaître que certaines régions, notamment les Caraïbes, continuent d'être aux prises avec les répercussions défavorables de la crise mondiale. Nous devons travailler afin de veiller à ce que la reprise soit équilibrée et à ce qu'elle s'étende tant aux pays développés qu'aux pays en développement. Au Sommet des dirigeants du Groupe des Vingt (G-20) à Toronto, plus tôt cette année, les dirigeants se sont engagés à créer les conditions préalables à l'atteinte d'une croissance forte, durable et équilibrée.

D'autres régions ont eu le malheur de connaître cette année des crises aggravées par d'autres crises. Les catastrophes naturelles affligeant les gens en Haïti et au Pakistan continuent d'occuper nos esprits et nos efforts. Nous désirons exprimer notre gratitude à la Banque mondiale pour ses interventions rapides et bien structurées afin de prêter main-forte aux efforts de reconstruction, et nous reconnaissons que même si beaucoup de travail a été fait, il faudra compter de nombreuses années et beaucoup plus d'efforts avant que la vie ne revienne à un semblant de normalité dans ces pays.

Mettre l'accent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

Comme le faisait remarquer le premier ministre Stephen Harper dans son allocution aux Nations Unies le mois dernier, le Canada a clairement montré sa détermination à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous avons déjà doublé notre aide à l'Afrique. Nous sommes en voie de doubler notre aide internationale, qui s'élèvera à 5 milliards de dollars cette année. Nous avons délié notre aide alimentaire en 2008, et ferons de même pour toute notre aide au développement d'ici 2012-2013. À l'occasion du Sommet des dirigeants du G-8 de cette année, le Canada a préconisé – et les dirigeants ont convenu d'adopter – l'initiative de Muskoka sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, qui contribuera grandement à nous rapprocher de l'atteinte des objectifs 4 et 5 par des interventions rentables dans les domaines où les progrès ont été les plus mitigés jusqu'à présent. Le Canada a engagé une somme de 2,85 milliards de dollars sur les cinq prochaines années pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants.

La faim est l'un des principaux obstacles à l'accélération des progrès dans l'atteinte de tous les OMD. Nous aimerions signaler le leadership exercé par l'Irlande pour souligner l'importance primordiale d'éradiquer la faim, compte tenu de la famine qu'elle a elle-même déjà vécue et du rôle qu'elle joue depuis longtemps pour défendre des millions de gens qui souffrent des terribles répercussions de la faim.

Un autre obstacle au progrès dans l'atteinte des OMD est la corruption dans les secteurs des ressources naturelles et des industries extractives. Ces secteurs jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie des pays en développement et, en l'absence d'une saine gouvernance et d'institutions solides, ces pays courent le risque d'alimenter la corruption et les conflits. Nous appuyons les efforts du Groupe de la Banque mondiale afin de prévenir et de freiner les activités illicites et la corruption dans ces secteurs. Nous nous réjouissons des initiatives récentes de la communauté internationale afin d'améliorer l'exercice de la diligence raisonnable et de créer des chaînes d'approvisionnement qui ne soutiennent pas le commerce des minéraux servant à financer des conflits. Nous demandons instamment aux pays candidats à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) de parachever le processus de mise en œuvre pour améliorer la gouvernance et la responsabilisation dans leurs industries extractives.



La récente crise financière et économique a raffermi notre détermination à nous attaquer aux problèmes mondiaux de manière concertée. Le 8 octobre 2010, j'ai présidé une rencontre des ministres des Finances du Commonwealth à Washington. Ce groupe représentant 54 pays, y compris de nombreux États membres de notre groupe à la Banque mondiale, partage le même héritage et le même désir de coopération conformément à un cadre de valeurs et d'objectifs communs. Lors de notre rencontre, nous avons résolu de renforcer cet esprit de coopération en améliorant la collaboration entre le Commonwealth et le G-20. Ce fort esprit de collaboration mondiale me convainc que nous pouvons garder le cap sur une croissance forte, durable et équilibrée qui soit avantageux même pour les populations mondiales les moins bien nanties.

Une banque plus efficiente, efficace et responsable

Tout au long de la crise économique et financière mondiale, le Groupe de la Banque mondiale a joué un rôle essentiel dans le rétablissement de la stabilité mondiale en accordant des niveaux sans précédent de prêts pour compenser la réduction des capitaux disponibles auprès du secteur privé. Les actionnaires de la Banque ont appuyé cet effort par la recapitalisation, mettant à la disposition de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de la Société financière internationale (SFI) une base de capitaux suffisante pour relever les niveaux de prêt annuels à 32 milliards de dollars américains, soit une hausse de plus de 80 % par rapport à la période antérieure à la crise.

Lorsque la communauté mondiale a souscrit à ce programme de recapitalisation aux réunions d'avril 2010 et au Sommet des dirigeants du G-20 à Toronto, nous avons demandé à la Banque mondiale de mettre en œuvre des réformes qui inciteraient à renouveler la confiance à l'égard des retombées de cet investissement au chapitre du développement. Nous devons maintenant nous assurer que ces réformes soient mises en œuvre de façon à inspirer confiance dans l'infrastructure financière mondiale, y compris la Banque mondiale, et à renforcer la résilience des pays appuyés par la Banque.

La direction doit maintenir ses efforts afin d'accroître l'efficacité, l'efficacité, la légitimité et la responsabilisation du Groupe de la Banque mondiale et s'assurer que les activités demeurent axées sur le client.

Cette année, la Banque mondiale a apporté des changements aux assemblées annuelles qui se traduiront par une meilleure responsabilisation et une intendance accrue à l'égard des actionnaires, ce qui répond à nos demandes, à titre de gouverneurs, de renforcer la responsabilisation et la surveillance et de montrer que la nouvelle culture de gouvernance s'intensifie.

Depuis les élections tenues hier, l'Afrique compte un troisième siège au conseil d'administration. Cet important changement traduit l'essence de nos discussions sur la représentation équilibrée et équitable dans le cadre de la gouvernance de cette institution.

La réforme durable est un processus graduel qui exige du temps, et sur lequel il faut continuer de concentrer nos efforts. Le conseil d'administration a présenté un programme stimulant pour renforcer la structure de gouvernance interne de la Banque mondiale. Nous prévoyons constater des résultats mesurables et tangibles au fil de la progression de ce programme de réforme, y compris la réception d'un éventail d'options bien formulées et réalisables de la part des groupes de travail sur la sélection du président et la double évaluation du conseil et de la direction avant la tenue de notre prochaine réunion au printemps 2011.



Notre engagement envers la collectivité mondiale

Bien que la Banque fasse des progrès relativement à son engagement d'améliorer son efficacité, son efficacité et sa responsabilisation, nous avons également la responsabilité, à titre d'actionnaires et de donateurs, de continuer à faire notre part. Cette responsabilité va au-delà de l'offre du soutien financier nécessaire et comprend des efforts continus pour obtenir des résultats mesurables.

Notre détermination à l'égard de l'atteinte de résultats englobe la promotion d'une participation et d'une innovation accrues du secteur privé en matière de développement international, puisqu'il est un important catalyseur de croissance et de réduction de la pauvreté. Le Canada est heureux de s'associer au Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de plusieurs initiatives de développement conçues pour mobiliser une participation du secteur privé aux investissements conjoints :

- aider à combler une importante lacune dans le financement, par le secteur privé, de l'agriculture durable dans les pays à faible revenu en étant le premier participant au volet du secteur privé du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, grâce à une contribution de 50 millions de dollars;
- soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) de tous les secteurs afin qu'elles aient accès au financement nécessaire à leur expansion et à la création d'emplois, grâce à l'investissement de chef de file du Canada, de 20 millions de dollars, dans la mise en œuvre à plus grande échelle des propositions retenues au défi du G-20 pour le financement des PME;
- aider à renforcer la capacité du secteur privé à lutter contre les changements climatiques au moyen d'un investissement historique de 285 millions de dollars en financement concessionnel pour des projets d'énergie propre, et de 5 millions de dollars pour développer une expertise financière technique relativement à ces investissements;
- exploiter la créativité et les ressources du secteur privé pour mener à bien des innovations prometteuses au chapitre de la sécurité alimentaire et du développement agricole dans les pays pauvres, par l'entremise de garanties de marché.

La SFI joue un rôle important de soutien au développement du secteur privé. Nous ne devons cesser de veiller à éviter que la croissance de ces institutions subventionnées par les contribuables empêche le retour des investissements du secteur privé dans les marchés émergents. La SFI devrait poursuivre son expansion dans les pays à faible revenu et les marchés limites, c'est-à-dire ceux où la croissance est freinée par une multitude de risques et une pénurie de capitaux privés. La croissance prévue de la SFI au cours de la prochaine décennie générera un revenu net supplémentaire qui devrait être utilisé, en partie, pour renforcer la capacité financière de l'Association internationale de développement (IDA) sans compromettre la stabilité financière de longue date de la SFI.

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) de la Banque mondiale a modifié sa convention afin d'assouplir son mode de fonctionnement et d'accroître la portée de ses activités, en vue de produire de plus grandes retombées sur le développement. Ces modifications joueront un rôle essentiel pour assurer la pertinence de l'agence dans l'avenir. Les produits d'assurance de l'AMGI contre le risque politique sont importants pour la promotion de l'investissement direct étranger dans les pays en développement.

Nous soutiendrons une ambitieuse reconstitution des ressources de l'IDA cet automne. À l'instar des cycles de reconstitution antérieurs, le Canada et l'Irlande sont prêts à fournir une aide importante aux pays à faible revenu du monde qui ont dû redoubler d'efforts pour protéger leurs populations vulnérables et continuent de vivre une situation difficile dans le sillage de la crise économique mondiale. Cette reconstitution, comme les hausses du capital de la BIRD, doit s'accompagner d'une attention plus rigoureuse aux résultats obtenus.



Nous soutenons les efforts de l'IDA visant à recouvrer des fonds de pays qui n'ont plus besoin de bénéficier de ses taux préférentiels de financement, de sorte que ses crédits puissent être utilisés de manière plus efficiente et efficace, c'est-à-dire dans les pays à faible revenu qu'il cible.

Nous avons déjà convenu d'apporter d'importants changements en reconnaissance des problèmes particuliers des États fragiles, de petite taille ou sortant d'un conflit; ces changements permettront une hausse des investissements dans les pays de ces catégories. De même, il devient de plus en plus évident qu'une saine gouvernance et des institutions solides assurant la protection et la promotion des droits de la personne et facilitant l'atteinte des résultats souhaités en matière de développement s'avèrent des prérequis essentiels au développement durable.

La création d'un guichet de financement de ripostes à la crise fait également l'objet de discussions. Nous reconnaissons tous l'importance de créer la capacité institutionnelle voulue pour répondre aux crises futures, mais cela doit être fait de manière pratique, selon des critères et des paramètres clairs, en veillant à ce que les donateurs puissent avoir toute confiance que les importantes sommes d'aide accordée pour le développement seront utilisées efficacement.

Nous pouvons citer plusieurs histoires de réussite, à savoir des pays qui ont connu une croissance durable et qui sont maintenant en voie de passer de bénéficiaire à contributeur, d'une manière qui était inconnue il y a 20 ans. Accepter la responsabilité de ses obligations internationales est un résultat qui doit être célébré lorsqu'il se produit et encouragé lorsqu'il n'est pas encore atteint. Nos efforts continus et continuels pour obtenir une croissance forte, durable et équilibrée sont le signe du renforcement de la collaboration mondiale au cours des deux dernières années.



Annexe 5

Communiqués de 2010 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Washington, États-Unis Le 24 avril 2010

Communiqué de la vingt-et-unième réunion du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Présidée par M. Youssef Boutros-Ghali, ministre des Finances de l'Égypte, le 24 avril 2010

1. *Économie mondiale.* Les signes d'affermissement de la reprise économique sont encourageants, mais il subsiste de nombreux problèmes auxquels il faut s'attaquer ensemble. Nous continuerons d'œuvrer pour aider chaque pays à mettre progressivement fin aux mesures de relance, en tenant compte du rythme variable de la reprise et des effets de contagion éventuels d'un pays et d'une région à l'autre. Nous restons fermement déterminés à mener des politiques économiques qui sont compatibles dans leur ensemble avec les objectifs que nous poursuivons, à savoir une économie mondiale équilibrée et stable, un redémarrage de la création d'emplois et la stabilité des prix, et à éviter le protectionnisme sous toutes ses formes. Nous avons aussi la ferme intention d'assurer la viabilité des finances publiques et de remédier aux risques afférents à la dette souveraine. Nous appelons le FMI à continuer de renforcer sa surveillance de l'évolution économique et financière mondiale et de remplir sa mission de conseil. Nous nous félicitons du soutien que le FMI apporte au Processus d'évaluation mutuelle du G-20, qui devrait mettre les pays membres sur la voie d'une croissance vigoureuse, durable et équilibrée.

2. *Secteur financier.* Les problèmes du secteur financier étaient au cœur de la crise récente. Il reste essentiel de renforcer la réglementation, la surveillance et la résilience des secteurs financiers. Nous convenons de redoubler d'efforts pour définir une démarche concertée et cohérente afin de mettre en place un système financier mondial stable qui soit capable de soutenir la reprise économique. Nous attendons avec intérêt le rapport sur les progrès accomplis et les priorités dans ce domaine. Nous attendons aussi avec intérêt que soit mené à bien, dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier, l'examen des pays dont le système financier a une importance systémique. Nous sommes favorables à la poursuite des efforts déployés pour recenser les risques systémiques et leurs circuits de transmission, et nous prendrons connaissance avec intérêt du rapport sur les mesures visant corriger les insuffisances des données; nous sommes aussi favorables à ce que soit explorée la possibilité d'établir, sur la base d'une vaste consultation, une norme de diffusion des données financières à caractère volontaire, en tenant dûment compte de la situation particulière des différents pays. Nous examinerons avec intérêt les résultats des travaux du FMI sur les différents moyens de faire en sorte que le secteur financier contribue de façon équitable et substantielle au financement du soutien extraordinaire apporté par les pouvoirs publics, tout en limitant la prise de risques excessifs, en aidant à promouvoir des conditions d'égalité et en tenant dûment compte de la situation particulière des différents pays.



3. *Pays à faible revenu.* Nous notons avec satisfaction la reprise dans de nombreux pays à faible revenu, qui résulte de l'amélioration de leur cadre macroéconomique, de l'efficacité de leur action et du soutien de la communauté internationale. Nous remercions les pays membres qui se sont engagés à fournir des ressources de prêt et de bonification supplémentaires pour les financements concessionnels, et nous appelons les autres donateurs à apporter leurs contributions. Nous notons avec satisfaction l'adoption récente du dispositif qui facilite la mobilisation de ressources de prêt pour les financements concessionnels en faveur des pays à faible revenu. Nous attendons avec intérêt que le FMI examine des propositions qui permettraient d'accorder un allègement de dette exceptionnel aux pays touchés par une catastrophe naturelle et, dans ce contexte, de nous joindre aux efforts déployés par la communauté internationale pour alléger la dette d'Haïti.

4. *Réforme du FMI.* Nous nous engageons à accélérer nos travaux en vue d'améliorer la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du FMI en réformant son système de quotes-parts et sa gouvernance, ainsi qu'en modernisant son mandat en matière de surveillance et de financement.

- *Quotes-parts et autres réformes de la gouvernance.* Nous engageons tous les pays membres à approuver promptement la réforme de 2008 des quotes-parts et de la représentation. Nous nous engageons à achever la révision des quotes-parts avant janvier 2011 conformément aux paramètres convenus à Istanbul et, en parallèle, à opérer les autres réformes de la gouvernance. Nous prenons note du rapport d'étape du Conseil d'administration sur les questions relatives aux quotes-parts et à la gouvernance, et nous avons l'intention de continuer de jouer un rôle très actif à ce sujet. Nous aborderons ces questions lors de l'Assemblée annuelle, et en prévision de cet examen, nous appelons à accélérer les travaux substantiels qui sont encore nécessaires sur l'ensemble des réformes des quotes-parts et de la gouvernance, notamment en ce qui concerne la sélection de l'équipe de direction, la participation des ministres, la composition et la taille du Conseil d'administration, les majorités de vote et la diversité du personnel. Nous prenons note avec satisfaction de l'accord sur les nouveaux accords d'emprunt. Nous attendons avec intérêt l'application intégrale du nouveau modèle de financement, nous notons avec satisfaction que le FMI a commencé ses ventes d'or et nous engageons tous les pays membres à approuver promptement la réforme de 2008 visant à élargir le pouvoir d'investissement du FMI.
- *Mandat.* Nous félicitons le FMI pour les efforts considérables qu'il a déployés pour répondre aux besoins des pays membres face aux séquelles de la crise. La crise a souligné qu'il importe de renforcer l'analyse des risques et des liens systémiques, d'éviter l'aléa moral, et de riposter comme il se doit à de telles crises, avec des quotes-parts et autres ressources adéquates, et avec des mécanismes bien adaptés assortis de garde-fous appropriés. À cet égard, nous notons avec satisfaction les travaux importants qui sont entrepris sur le mandat du FMI et ses responsabilités en matière de surveillance, de financement et de stabilité du système monétaire et financier international. Nous souhaitons vivement qu'un débat exhaustif et transparent s'engage en vue de renforcer l'efficacité du FMI dans ces domaines, principalement sur les moyens d'améliorer le ciblage et l'efficacité de la surveillance exercée par le FMI, la prévention des crises et les possibilités d'améliorer le dispositif de sécurité du système financier mondial sur la base d'incitations saines. Nous appelons le FMI à étudier les moyens d'action qui permettraient de favoriser la stabilité à long terme du système monétaire international et son bon fonctionnement. Entre-temps, nous appelons le FMI à renforcer encore sa surveillance, en portant notamment une plus grande attention aux questions macrofinancières, aux flux de capitaux, ainsi qu'aux risques systémiques et aux effets de contagion. Nous appelons les pays membres à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article IV des Statuts. Nous attendons avec intérêt d'examiner des progrès concrets sur ces questions lors de notre prochaine réunion.

5. *Prochaine réunion du CMFI.* Notre prochaine réunion aura lieu le 9 octobre 2010 à Washington.



Washington, États-Unis Le 9 octobre 2010

Communiqué de la vingt-deuxième réunion du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Présidée par M. Youssef Boutros-Ghali, ministre des Finances de l'Égypte, le 9 octobre 2010

Économie mondiale. La reprise économique se poursuit mais demeure fragile et inégalement répartie entre les pays membres. Face à cette source de tensions potentielles, nous affirmons avec force notre engagement de continuer à travailler de façon collective pour assurer une croissance vigoureuse, durable et équilibrée, et de nous abstenir de prendre des mesures qui entraveraient la réalisation de ce but commun. Nous nous sommes fixé pour priorités de remédier aux fragilités qui subsistent dans le secteur financier; d'œuvrer à une croissance vigoureuse de la demande du secteur privé et à la création d'emplois; d'assurer la solidité des finances publiques et la viabilité de la dette; d'œuvrer à une structure mieux équilibrée de la croissance mondiale, en tenant compte des responsabilités des pays déficitaires et des pays excédentaires, et de nous attaquer aux difficultés posées par l'ampleur et la volatilité des mouvements de capitaux, qui peuvent avoir des effets perturbateurs. Le rejet du protectionnisme sous toutes ses formes doit rester un élément fondamental de notre riposte coordonnée à la crise; il est urgent de redoubler d'efforts pour faire aboutir le cycle de négociations de Doha.

Réforme du secteur financier. Nous saluons le récent accord de Bâle qui prévoit une amélioration considérable de la qualité et de la quantité des fonds propres des banques ainsi que la mise en place d'une norme mondiale de liquidité et d'un ratio de levier. Nous espérons que cet accord sera mis en œuvre en temps voulu de façon intégrale et cohérente dans tous les pays afin d'améliorer la résilience du secteur financier. D'autres mesures s'imposent pour améliorer la réglementation, la supervision et les procédures de règlement transfrontières ainsi que la surveillance macroprudentielle. De même, il convient de continuer à renforcer les bilans et les infrastructures de marché, ainsi que de réduire les risques émanant des établissements financiers d'importance systémique et de l'aléa moral, tout en assurant des conditions de concurrence équitables. Nous demandons au FMI de contribuer à l'application de ce plan d'action important en collaboration avec les instances compétentes. Nous saluons le rapport d'étape du FMI et du CSF relatif au manque de données et nous souhaitons qu'il soit donné suite aux recommandations qu'il contient.

Pays à faible revenu. La résilience et la reprise rapide de nombreux pays à faible revenu est une évolution positive. Les importantes réformes entreprises par ces pays au cours de ces dernières années leur ont permis d'amortir les effets de la crise sur leur économie. La reconstitution de leur marge de manœuvre économique est une priorité, de même que le renforcement de leur capacité à investir de façon efficace et à emprunter de façon soutenable afin de répondre à leurs besoins de croissance et de développement. Nous nous félicitons des contributions apportées par les pays membres pour permettre l'octroi de prêts concessionnels et nous souhaitons que ces apports continuent, y compris de la part de nouveaux bailleurs de fonds. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour atteindre les OMD d'ici à 2015, notamment en honorant ses engagements en matière d'aide.



Réforme du FMI. Nous saluons le travail considérable que le FMI effectue actuellement à notre demande en vue du réexamen de sa gouvernance et de sa mission. Le FMI a bien réagi en s'adaptant aux besoins des pays membres pendant la crise. De nouvelles mesures s'imposent d'urgence pour renforcer le rôle et l'efficacité de l'institution en tant qu'organe mondial au service de la surveillance macrofinancière et de la collaboration en matière de politique économique.

- *Réforme des quotes-parts et de la gouvernance.* Nous soulignons une nouvelle fois que les réformes des quotes-parts et de la gouvernance sont fondamentales pour la légitimité et l'efficacité de l'institution. Le FMI est une institution fondée sur les quotes-parts et doit le rester. Nous invitons instamment les membres qui n'ont pas encore consenti à la réforme de 2008 des quotes-parts et de la représentation à le faire sans tarder. La recherche d'un terrain d'entente sur les domaines clés de la réforme a bien avancé et nous nous employons activement à résoudre les questions en suspens. Il s'agit des questions concernant l'ampleur du relèvement des quotes-parts ainsi que leur redistribution, dans l'esprit de notre communiqué d'Istanbul en octobre 2009; le renforcement de la participation et de la représentation des pays émergents et en développement au Conseil d'administration du FMI; les modalités à mettre en place pour protéger le pouvoir de vote relatif des pays membres les plus pauvres; l'implication accrue des ministres et la surveillance stratégique; et l'adoption d'un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite pour choisir le chef du FMI et des autres institutions financières internationales. Nous demandons que des progrès soient accomplis en ce qui concerne la responsabilisation du Conseil d'administration et de la Direction, l'efficacité du Conseil d'administration et la diversité du personnel. Étant donné le caractère urgent de ce dossier, nous demandons au Directeur général de rendre compte au CMFI d'ici fin octobre de l'avancement des réformes des quotes-parts et de la gouvernance.
- *Mission de surveillance.* La surveillance bilatérale et multilatérale exercée par le FMI doit être encore renforcée, en tirant les leçons de la crise. Une surveillance plus ferme et impartiale visant à détecter les facteurs de vulnérabilité dans les grands pays avancés fait partie des priorités. La surveillance devrait aussi être recentrée sur les questions de stabilité financière et leurs liens macroéconomiques, et être plus attentive aux retombées internationales. Il y aurait lieu aussi de renforcer les synergies entre les différents instruments de la surveillance. Nous saluons la décision d'intégrer obligatoirement à la surveillance les évaluations de la stabilité financière réalisée dans le cadre des PESF pour les pays membres dont les secteurs financiers ont une importance systémique. Nous demandons que la revue triennale de 2011 porte sur l'efficacité du cadre de la surveillance du FMI, notamment sa rigueur, sa franchise, son impartialité, sa prise en compte des questions systémiques et les moyens d'en accroître l'influence. Nous appelons les pays membres à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article IV des Statuts. Nous examinerons avec intérêt les progrès accomplis lors de notre prochaine réunion.
- *Mission de financement.* Après la refonte des mécanismes de financement au début de la crise, nous notons avec satisfaction que le Conseil d'administration a décidé récemment de renforcer davantage le rôle du FMI dans la prévention des crises en affinant la ligne de crédit modulable et en mettant en place la ligne de crédit de précaution. Il s'agit d'initiatives importantes qui devront être évaluées au fil du temps. En outre, nous appelons le FMI à continuer de chercher à améliorer sa capacité d'aider les pays membres à faire face aux chocs systémiques et à coopérer avec les autres instances concernées, en particulier les arrangements financiers régionaux. Nous prendrons connaissance avec intérêt des rapports d'avancement.



- *Stabilité monétaire internationale.* Le système monétaire international s'est avéré résilient, mais il subsiste des tensions et des sources de vulnérabilité du fait de l'aggravation des déséquilibres mondiaux, de la volatilité persistante des flux de capitaux, des variations des taux de change et des problèmes liés à l'offre et à l'accumulation de réserves officielles. Comme ces questions sont d'une importance fondamentale pour le bon fonctionnement de l'économie mondiale et la stabilité du système monétaire international, nous appelons le FMI à intensifier ses travaux dans ces domaines, notamment par des études approfondies sur les moyens de rendre plus efficace la gestion des flux de capitaux. Nous attendons avec intérêt de recevoir une analyse plus poussée et des propositions au cours de l'année qui vient.

Prochaine réunion du CMFI. Notre prochaine réunion ordinaire se déroulera à Washington le 16 avril 2011. Nous demandons à nos suppléants de préparer les débats.



Annexe 6

Communiqués de 2010 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Washington, États-Unis Le 25 avril 2010

Communiqué du Comité du développement

Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 25 avril 2010, à Washington.
2. L'économie mondiale, qui émerge de la crise la plus grave qu'elle ait traversée depuis des dizaines d'années, est confrontée à une reprise incertaine et inégale. La crise a interrompu les progrès accomplis dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, et son impact sera de longue durée. Il ne reste plus que cinq ans pour atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire; nous devons donc intensifier les efforts déployés pour atteindre les populations pauvres, où qu'elles se trouvent – dans les pays à revenu intermédiaire, dans les pays à faible revenu et, en particulier, en Afrique subsaharienne. Nous applaudissons la riposte à la crise montée par le Groupe de la Banque mondiale qui a fait preuve de créativité et a emprunté de nouvelles voies pour aider ses clients, et notons les actions novatrices de la Société financière internationale (SFI) ainsi que l'augmentation, depuis le début de la crise, de l'appui du Groupe de la Banque mondiale qui se chiffre à plus de 100 milliards de dollars, et de celui du FMI qui atteint presque 175 milliards de dollars.
3. Les mesures prises face à la crise font ressortir l'importance de la coopération internationale et d'institutions multilatérales efficaces. Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI, de par l'universalité de leur mission et de leurs membres, doivent jouer des rôles clés dans le cadre d'un multilatéralisme moderne.
4. Nous prenons note de la poursuite des discussions consacrées, au FMI, à son mandat actuel et à l'examen de son rôle dans les domaines de la surveillance, de l'apport de financements et de la stabilité du système monétaire international.
5. Nous avons conscience du caractère historique de la crise et nous soutenons la mise en œuvre de réformes fondamentales et la formulation d'une stratégie pour l'après-crise par le Groupe de la Banque mondiale. Celui-ci sera mieux en mesure de relever les défis du développement au XXI^e siècle et de poursuivre son objectif primordial qui est d'éliminer la pauvreté. Les réformes en cours permettront au Groupe de la Banque mondiale de devenir plus efficace, plus efficient et plus transparent. Nous renforçons sa légitimité en procédant à une réforme de la voix. Nous reconstituons sa capacité financière. Ce programme de transformations est exposé dans la *Note de synthèse – un monde nouveau, un nouveau Groupe de la Banque mondiale*. Il sera absolument essentiel de le mettre en œuvre de manière efficace et nous attendons avec intérêt d'examiner les progrès accomplis lors de nos futures réunions. Nous attendons aussi avec intérêt les propositions que présenteront les administrateurs pour renforcer la gouvernance institutionnelle et la transparence au sein du Groupe de la Banque mondiale lors des Assemblées annuelles 2010.



6. Dans le droit-fil des engagements que nous avons pris à Istanbul, nous donnons notre aval à la réforme de la voix qui accroîtra de 3,13 % la part des droits de vote de la BIRD détenue par les pays en développement et en transition, qui passe ainsi à 47,19 %; le pouvoir de vote des pays en développement et en transition s'est ainsi modifié de 4,5 % depuis 2008 (www.worldbank.org/voiceibrd). Ce réalignement en 2010 fait intervenir une augmentation sélective du capital de 27,8 milliards de dollars générant un capital libéré de 1,6 milliard de dollars. La démarche suivie en 2010 pour l'ajustement des parts du capital et ses composantes ne s'applique qu'à l'augmentation sélective de capital actuelle. Pour le prochain examen de la répartition du capital, en 2015, nous nous engageons à concevoir un programme de travail et un plan d'action en vue d'établir une référence pour une formule dynamique reflétant les principes convenus à Istanbul, et parvenir à terme à une répartition équitable des voix tout en protégeant le pouvoir de vote des plus petits pays. Nous réaffirmons l'importance d'un processus de sélection du président du Groupe de la Banque mondiale ouvert, transparent et fondé sur le mérite. Nous voulons aussi promouvoir la diversité du personnel pour mieux refléter l'envergure mondiale du Groupe de la Banque.

7. Pour la première étape de la réforme de la voix à l'IFC, nous approuvons une augmentation des voix de base et une augmentation sélective du capital de 200 millions de dollars, ce qui représente un accroissement total de 6,07 %, pour porter le pouvoir de vote des pays en développement et en transition à 39,48 % et promouvoir un alignement global et souple sur la répartition du capital de la BIRD (www.worldbank.org/voiceifc).

8. Le Groupe de la Banque mondiale doit maintenir une position financière solide. Nous donnons notre aval à une augmentation générale du capital de la BIRD d'un montant de 58,4 milliards de dollars, dont 6 %, soit 3,5 milliards de dollars, seraient libérés, comme indiqué dans le document intitulé *Revue de la surface financière de la BIRD et de l'IFC*. Nous donnons aussi notre aval aux points connexes examinés dans ce même rapport ainsi que dans la *Note de synthèse – un monde nouveau, un nouveau Groupe de la Banque mondiale*, notamment une réforme des conditions relatives aux échéances qui sera examinée lors de l'examen financier intégré en juin 2010. Mesurant toute l'importance d'une augmentation générale du capital qui ne fait pas d'exclus et soulignant notre attachement résolu à l'IDA, nous donnons une plus grande valeur à des transferts à l'Association qui cadrent avec la capacité financière de la BIRD. Nous réitérons notre appui à une fructueuse Seizième reconstitution des ressources de l'IDA sur la base d'un partage de la charge financière plus équitable et plus large. Nous réitérons également notre détermination à veiller à ce que la SFI ait les ressources nécessaires pour poursuivre l'expansion de son programme. Nous donnons notre aval à l'ensemble de mesures conçues pour renforcer la capacité financière de la SFI, notamment la prise en considération d'un instrument hybride à long terme pour les actionnaires, sous réserve de l'examen des conditions par le Conseil, et de la non-affectation des bénéfices.

9. Nous prions instamment les Conseils et la direction du Groupe de la Banque mondiale d'accélérer les procédures pour que les résolutions nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble de mesures de réforme de la voix et du capital soient soumises aux Conseils des gouverneurs de la BIRD et de la SFI au plus tard à la fin de juin 2010.

10. Nous remercions M. Kiyoshi Kodera des services qu'il a fournis au cours des quatre dernières années dans l'exercice de son mandat de Secrétaire du Comité du développement. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 10 octobre 2010.



Washington, États-Unis Le 9 octobre 2010

Communiqué du Comité du développement

Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 9 octobre 2010, à Washington.
2. Deux ans après le début de la crise financière mondiale, les mesures prises par les pays développés et en développement, avec l'appui résolu des institutions financières multilatérales, ont permis d'éviter un ralentissement catastrophique de l'activité économique. La capacité de résistance dont ont fait preuve les économies de nombreux pays en développement, grâce aux politiques judicieuses menées durant les années qui ont précédé la crise, a contribué à l'efficacité de la riposte de la communauté internationale et contribue aujourd'hui au redémarrage de l'économie mondiale.
3. De nombreux pays en développement sont parvenus à poursuivre leur croissance, à maintenir leur production et à préserver leurs dépenses essentielles en matière de santé, d'éducation et d'infrastructure. En revanche, la protection des groupes vulnérables a soulevé des difficultés plus grandes – notamment dans les pays à faible revenu – en partie en raison de contraintes budgétaires et des difficultés que pose l'élargissement de la portée de mécanismes de protection sociale efficaces.
4. Jusqu'en 2008, les pays en développement ont accompli des progrès notables, quoique inégaux, en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais les crises alimentaire, énergétique et financière ont eu de graves conséquences. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour réaliser les OMD à l'horizon 2015 en mettant davantage l'accent sur les résultats.
5. Nous nous félicitons du rôle que jouent les institutions financières multilatérales en appuyant les mesures prises par les pays pour faire face aux crises. Nous prenons note du niveau exceptionnellement élevé des engagements et des décaissements du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) depuis le début de la crise financière. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale et au FMI de continuer à identifier les mesures et les instruments les mieux à même de permettre au monde de prévenir d'autres crises et de faire face à celle qui surviendront, de réduire les risques pesant sur la croissance et d'améliorer les perspectives d'une reprise durable.
6. L'Association internationale de développement (IDA) est l'un des instruments les plus importants dont dispose la communauté mondiale pour atteindre les OMD et améliorer les conditions de vie de millions d'êtres humains. L'IDA contribue aux politiques de développement et au financement du développement avec des atouts uniques qui lui ont permis d'obtenir de très bons résultats dans ce domaine. À cet égard, nous nous réjouissons des efforts qui sont poursuivis pour améliorer l'évaluation des résultats de l'IDA. Nous appelons de nos vœux une solide Seizième reconstitution des ressources de l'IDA accompagnée d'un partage équitable et plus large de la charge entre l'ensemble des bailleurs de fonds et le Groupe de la Banque mondiale.



7. Nous insistons sur l'importance du redémarrage des échanges commerciaux et des investissements dans le soutien à la reprise et à la croissance économiques mondiales. Nous demandons donc instamment aux pays membres d'éviter toute forme de protectionnisme. Les pays en développement contribueront de plus en plus à la croissance et aux échanges mondiaux. Nous réaffirmons notre soutien aux efforts déployés sans relâche par le Groupe de la Banque mondiale dans les domaines de l'infrastructure, de l'innovation et du capital humain. Nous saluons par ailleurs les travaux menés par l'institution dans le domaine du changement climatique, notamment par le biais des Fonds d'investissement climatiques. Nous l'encourageons à poursuivre sa collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

8. La nutrition et la sécurité alimentaire resteront des sujets de préoccupation majeurs pour de nombreux pays en développement. Nous formons le vœu que le Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec d'autres institutions internationales, redouble d'efforts pour résoudre les problèmes de productivité agricole et de sécurité alimentaire et relever les défis liés à la volatilité des prix des produits agricoles.

9. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à poursuivre la mise en œuvre de son cadre d'action pour l'après-crise, qui définit ses orientations stratégiques et l'aide à hiérarchiser ses priorités, à opérer des arbitrages et à maximiser son impact sur le développement. Nous saluons les travaux en cours visant à promouvoir la culture des résultats (notamment grâce à l'introduction d'une fiche de performance institutionnelle), le partage du savoir et l'acquisition des connaissances, et la décentralisation. Nous attendons du Conseil qu'il assure le suivi des réformes convenues et en rende compte afin que ces mesures soient mises en œuvre efficacement et en temps voulu. Nous félicitons le Groupe de la Banque mondiale de faciliter l'accès aux données, aux instruments et à l'information. Nous nous réjouissons des efforts poursuivis par la Société financière internationale pour promouvoir le développement du secteur privé, notamment dans les pays admis à bénéficier des ressources de l'IDA. Nous saluons aussi l'action qu'elle mène pour mobiliser des ressources supplémentaires, par exemple par le truchement d'Asset Management Company.

10. Nous nous réjouissons de la création d'un troisième siège pour l'Afrique subsaharienne au Conseil du Groupe de la Banque mondiale. Nous soulignons qu'il importe de mettre en œuvre sans retard les propositions restantes, que nous avons approuvées au printemps dernier, dans les domaines de la réforme de la voix et du renforcement de la capacité financière du Groupe.

11. Nous prenons note des progrès accomplis par le Groupe de la Banque mondiale au chapitre de la gouvernance et de l'éthique de responsabilité. Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance des propositions du Conseil à notre prochaine réunion, notamment en ce qui concerne les travaux en cours sur le processus de sélection du Président et la double évaluation du Conseil et du Président. Nous réaffirmons l'importance d'un processus de sélection du président du Groupe de la Banque mondiale ouvert, transparent et fondé sur le mérite. Nous rappelons aussi qu'il importe de promouvoir la diversité du personnel pour mieux refléter l'envergure mondiale du Groupe.

12. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 17 avril 2011.



Annexe 7

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2010

Le flux des décaissements (achats) du FMI a dépassé celui des remboursements (rachats) au cours de l'exercice 2010, tout comme pendant l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2009, les décaissements ont dépassé les remboursements pour la première fois depuis l'exercice 2004. Pour l'exercice 2010, on a observé une augmentation des achats et une forte baisse des rachats.

Flux des ressources du FMI au 30 avril

	Exercice 2009	Exercice 2010
	(millions de DTS)	
Achats	16 363	21 087
Prêts en vertu de la Facilité élargie de crédit (FEC) ¹	719	1 402
Total – Décaissements	17 082	22 489
Rachats	1 833	275
Remboursements au titre de la FEC	468	489
Total – Rachats et remboursements	2 301	764

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Antérieurement la FRPC

La croissance de l'encours du crédit au FMI s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010. L'encours a sensiblement augmenté par rapport à l'exercice 2009, principalement en raison d'une plus grande utilisation, par les membres, d'achats d'accords de confirmation.

Encours du crédit par facilité et mécanisme au 30 avril

	Exercice 2009	Exercice 2010
	(millions de DTS)	
Accords de confirmation	19 925	40 752
Mécanisme élargi de crédit	468	453
Facilité de réserve supplémentaire	–	–
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	33	33
Facilité de transformation systémique	–	–
Total partiel – Compte de ressources générales	20 426	41 238
Facilité d'ajustement structurel	9	9
Facilité élargie de crédit/ Facilité de protection contre les chocs exogènes (FPCE) ¹	4 124	5 037
Fonds fiduciaire	66	66
Total	24 625	46 350

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Antérieurement les arrangements dans le cadre de la FRPC-FPCE.



Annexe 8

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2010

Pour des renseignements détaillés au sujet des politiques et de la situation financière du FMI, le lecteur est prié de consulter le rapport annuel de 2010 du FMI. Les données dont il est fait mention dans cette annexe figurent dans les appendices du rapport annuel de 2010 du FMI.

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2010

Membre	Date de l'accord	Date d'échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(en milliers de DTS)				
Accords de confirmation				
Angola	23 novembre 2009	22 février 2012	858 900	286 300
Antigua-et-Barbuda	7 juin 2010	6 juin 2013	81 000	60 750
Bosnie-Herzégovine	8 juillet 2009	30 juin 2012	1 014 600	676 400
Géorgie	15 septembre 2008	14 juin 2011	747 100	170 000
Grèce	9 mai 2010	8 mai 2013	26 432 900	17 301 600
Honduras	1 ^{er} octobre 2010	31 mars 2012	64 750	0
Iraq	24 février 2010	23 février 2012	2 376 800	1 604 340
Islande	19 novembre 2008	31 août 2011	1 400 000	525 000
Jamaïque	4 février 2010	3 mai 2012	820 500	310 600
Kosovo	21 juillet 2010	20 janvier 2012	92 656	73 896
Lettonie	23 décembre 2008	22 décembre 2011	1 521 626	539 386
Maldives	4 décembre 2009	3 décembre 2012	49 200	41 000
Pakistan	24 novembre 2008	30 septembre 2011	7 235 900	2 299 865
République dominicaine	9 novembre 2009	8 mars 2012	1 094 500	547 250
Roumanie	4 mai 2009	3 mai 2011	11 443 000	1 643 000
Salvador	17 mars 2010	16 mars 2013	513 900	513 900
Serbie	16 janvier 2009	15 avril 2011	2 619 120	1 298 078
Sri Lanka	24 juillet 2009	23 juillet 2012	1 653 600	826 800
Ukraine	28 juillet 2010	27 décembre 2012	10 000 000	7 750 000
Total			70 020 052	36 468 165
Mécanisme élargi de crédit				
Arménie	28 juin 2010	27 juin 2013	133 400	98 400
Irlande	16 décembre 2010	15 décembre 2013	19 465 800	19 465 800
Moldavie	29 janvier 2010	28 janvier 2013	184 800	144 800
Seychelles	23 décembre 2009	22 décembre 2012	19 800	10 560
Total			19 803 800	19 719 560
Ligne de crédit modulable				
Colombie	7 mai 2010	6 mai 2011	2 322 000	2 322 000
Mexique	25 mars 2010	24 mars 2011	31 528 000	31 528 000
Pologne	2 juillet 2010	1 ^{er} juillet 2011	13 690 000	13 690 000
Total			47 540 000	47 540 000



Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2010 (suite)

Membre	Date de l'accord	Date d'échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(en milliers de DTS)				
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance				
Facilité élargie de crédit¹				
Arménie	28 juin 2010	27 juin 2013	133 400	96 000
Bénin	14 juin 2010	13 juin 2013	74 280	63 660
Burkina Faso	14 juin 2010	13 juin 2013	46 154	32 250
Burundi	7 juillet 2008	6 juillet 2011	46 200	13 200
Comores	21 septembre 2009	20 septembre 2012	13 573	7 788
Congo, Rép. dém. du	11 décembre 2009	10 décembre 2012	346 450	247 464
Congo, République du	8 décembre 2008	7 décembre 2011	8 460	3 626
Côte d'Ivoire	27 mars 2009	26 mars 2012	373 980	143 088
Djibouti	17 septembre 2008	16 septembre 2011	12 720	7 380
Gambie	21 février 2007	20 février 2011	24 880	4 665
Ghana	15 juillet 2009	14 juillet 2012	387 450	238 300
Grenade	18 avril 2010	17 avril 2013	8 775	6 250
Guinée-Bissau	7 mai 2010	6 mai 2013	22 365	12 070
Haïti	21 juillet 2010	20 juillet 2013	40 950	32 760
Lesotho	2 juin 2010	1 ^{er} juin 2013	41 880	34 080
Libéria	14 mars 2008	13 mars 2011	239 020	4 440
Malawi	19 février 2010	18 février 2013	52 050	38 170
Mali	28 mai 2008	27 mai 2011	27 990	4 000
Mauritanie	15 mars 2010	14 mars 2013	77 280	55 200
Moldavie	29 janvier 2010	28 janvier 2013	184 800	104 800
Nicaragua	5 octobre 2007	4 décembre 2011	78 000	11 100
Niger	2 juin 2008	1 ^{er} juin 2011	23 030	9 870
Sao Tomé-et-Principe	2 mars 2009	1 ^{er} mars 2012	2 590	1 850
Sierra Leone	1 ^{er} juillet 2010	30 juin 2013	31 110	22 230
Tadjikistan	21 avril 2009	20 avril 2012	104 400	39 135
Togo	21 avril 2008	31 août 2011	95 410	8 800
Yémen	30 juillet 2010	29 juillet 2013	243 500	208 710
Zambie	4 juin 2008	3 juin 2011	220 095	18 395
Total			2 960 792	1 469 281
Facilité de protection contre les chocs exogènes				
Maldives	4 décembre 2009	3 décembre 2011	8 200	6 150
Total			8 200	6 150
Facilité de crédit de confirmation				
Honduras	1 ^{er} octobre 2010	31 mars 2012	64 750	64 750
Îles Salomon	2 juin 2010	1 ^{er} décembre 2011	12 480	6 240
Total			77 230	70 990
Total général			140 410 074	105 274 146

¹ Antérieurement la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Source : www.imf.org/external/fin.htm

Annexe 9

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2010

Les faits saillants des opérations et les principaux indicateurs financiers des institutions du Groupe de la Banque mondiale sont résumés dans les tableaux qui suivent. Les engagements de prêts de la BIRD aux pays membres se sont élevés à 44,2 milliards de dollars (G\$) au cours de l'exercice 2010, en hausse de 11,3 G\$ par rapport à leur niveau de 32,9 G\$ à l'exercice 2009. Les prêts de l'AID ont augmenté de 14,5 G\$, répartis entre 190 projets en 2010. La SFI a engagé 12,7 G\$ en 2010, soit une augmentation de 1,1 G\$ par rapport aux engagements de 2009. Les garanties émises par l'AMGI ont totalisé 1,5 G\$ en 2010.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

	Exercice 2009	Exercice 2010
	(M\$US)	
Dépenses d'administration	1 441	1 589
Revenu de fonctionnement	572	800
Total de l'actif	275 420	283 010
Engagements de l'exercice	32 911	44 197
Décaissements bruts	18 564	28 854
Prêts non versés	51 125	63 574
Remboursements du principal, y compris les paiements anticipés	10 217	11 624
Décaissements nets (pertes)	8 347	17 230
Ratio d'endettement (%)	34	29

Source : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale (2010) ; états financiers de la BIRD (2010)

Association internationale de développement

	Exercice 2009	Exercice 2010
	(M\$US)	
Revenu net	1 850	(1 077)
Engagements cumulatifs	207 000	221 900
Engagements de l'exercice	14 041	14 550
Décaissements bruts	9 219	11 460
Remboursements de principal	2 209	2 349
Décaissements nets	7 010	9 111

Source : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale (2010)



Société financière internationale

	Exercice 2009	Exercice 2010
	(M\$US)	
Dépenses d'administration	582	664
Revenu (perte) de fonctionnement	(153)	2 285
Total de l'actif	51 483	61 075
Portefeuille engagé	34 502	38 864
Engagements de l'exercice	10 547	12 664
Nombre de projets	447	528
Investissements sous forme de prêts et de participations, nets	22 214	25 944

Sources : Rapport annuel de la SFI (2010); états financiers de la SFI (2010)

Agence multilatérale de garantie des investissements

	Exercice 2009	Exercice 2010
	(M\$US)	
Dépenses d'administration et autres dépenses	29,8	36,2
Revenu de fonctionnement	50,6	33,9
Total de l'actif	1 190	1 255
Capacité de souscription législative	12 096	12 177
Garanties émises pendant l'exercice	1 377	1 464
Nombre de nouveaux projets	20	16
Risque net	3 966	4 296
Rendement du capital de fonctionnement avant provisions (%)	3,2	1,4

Source : Rapport annuel de l'AMGI (2010)



Annexe 10

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2010

	BIRD	IDA	Montant total
		(M\$US)	
Par région			
Afrique	4 258,1	7 178,8	11 436,9
Amérique latine et Caraïbes	13 667,3	239,6	13 906,9
Asie de l'Est et Pacifique	5 864,7	1 652,0	7 516,7
Asie du Sud	6 688,7	4 645,2	11 333,9
Europe et Asie centrale	10 196,0	620,2	10 816,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3 522,6	213,9	3 736,5
Total	44 197,4	14 549,7	58 747,1¹
Par domaine			Montant
Commerce et intégration			1 818,3
Développement des secteurs financier et privé			17 726,0
Développement humain			8 421,3
Développement rural			5 003,8
Développement social, égalité entre les sexes et société inclusive			952,3
Développement urbain			5 574,5
Environnement et gestion des ressources naturelles			4 337,3
Gestion économique			3 949,9
Gouvernance du secteur public			5 750,4
Primauté du droit			207,1
Protection sociale et gestion du risque			5 006,3
Total			58 747,1
Par secteur			Montant
Agriculture, pêche et foresterie			2 618,3
Droit, justice et administrations publiques			10 828,2
Eau, assainissement et protection contre les inondations			4 102,8
Éducation			4 944,5
Énergie et mines			9 925,2
Finances			9 136,5
Industrie et commerce			1 251,3
Information et communication			146,3
Santé et autres services sociaux			6 792,0
Transports			9 001,9
Total			58 747,1
Dont BIRD	44 197,4		
Dont IDA		14 549,7	

¹ Comprend une subvention de 45,5 M\$ à la Côte d'Ivoire en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale, 2010



Annexe 11

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2010, par région et par pays

Région/pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
			(M\$US)			
Afrique						
Afrique (régionale)			6	694,9	6	694,9
Afrique du Sud	1	3 750,0			1	3 750,0
Angola			2	152,5	2	152,5
Bénin			3	67,8	3	67,8
Botswana	1	379,1			1	379,1
Burkina Faso			2	130,0	2	130,0
Burundi			3	87,0	3	87,0
Cameroun			1	30,0	1	30,0
Cap-Vert			2	19,5	2	19,5
Comores			2	8,3	2	8,3
Congo, Rép. Dém. Du			4	460,0	4	460,0
Congo, République du			1	25,5	1	25,5
Côte d'Ivoire			3	155,0	3	155,0
Éthiopie			2	890,0	2	890,0
Gambie			2	10,8	2	10,8
Ghana			6	313,3	6	313,3
Guinée-Bissau			2	11,0	2	11,0
Kenya			4	590,0	4	590,0
Lesotho			2	30,0	2	30,0
Libéria			2	26,0	2	26,0
Malawi			4	158,0	4	158,0
Mali			2	140,5	2	140,5
Maurice	3	120,0			3	120,0
Mauritanie			1	25,5	1	25,5
Mozambique			4	260,4	4	260,4
Niger			1	10,0	1	10,0
Nigeria			3	890,0	3	890,0
Ouganda			3	440,0	3	440,0
Rwanda			5	233,8	5	233,8
Sao-Tomé-et-Principe			1	4,1	1	4,1
Sénégal			5	186,0	5	186,0
Seychelles					1	9,0
Sierra Leone	1	9,0	4	61,0	4	61,0
Tanzanie			7	928,0	7	928,0
Tchad			1	20,0	1	20,0
Togo			2	25,0	2	25,0
Zambie			2	95,0	2	95,0
Total	6	4 258,1	94	7 178,8	100	11 436,9



Annexe 11

Projets approuvés pour l'aide de la 1BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2010, par région et par pays *(suite)*

Région/pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
				(M\$US)		
Asie de l'Est						
Cambodge			1	5,0	1	5,0
Chine	14	1 414,0			14	1 414,0
Îles Salomon			2	6,5	2	6,5
Indonésie	10	2 986,4			10	2 986,4
Mongolie			3	34,0	3	34,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée					1	25,0
Philippines	2	685,0	1	25,0	2	685,0
Rép. Dém. Populaire lao			8	124,3	8	124,3
Samoa			1	23,0	1	23,0
Thaïlande					1	79,3
Timor-Leste	1	79,3	1	5,0	1	5,0
Vietnam	2	700,0	9	1 429,2	1	2 129,2
Total	29	5 864,7	26	1 652,0	55	7 516,7
Asie du Sud						
Afghanistan			6	197,0	6	197,0
Bangladesh			7	828,0	7	828,0
Bhoutan			1	12,0	1	12,0
Inde	13	6 688,7	10	2 557,6	23	9 266,3
Maldives			1	13,7	1	13,7
Népal			3	351,9	3	351,9
Pakistan			2	300,0	2	300,0
Sri Lanka			7	365,0	7	365,0
Total	13	6 688,7	37	4 645,2	50	11 333,9
Europe et Asie centrale						
Arménie	5	87,6	1	60,0	6	147,6
Azerbaïdjan	1	171,6		70,0	1	241,6
Bélarus	2	242,5			2	242,5
Bosnie-Herzégovine	3	150,0	1	81,0	4	231,0
Bulgarie	1	118,7			1	118,7
Croatie	3	474,3			3	474,3
Géorgie	3	205,0	1	85,0	4	290,0
Hongrie	1	1 413,2			1	1 413,2
Kazakhstan	3	1 065,0			3	1 065,0
Kosovo			2	20,3	2	20,3
Lettonie	2	26,6			2	42,1
Macédoine, ex-république yougoslave de	2	42,1			2	
Moldavie			1	69,0	1	69,0
Monténégro	1	7,2			1	7,2



Annexe 11

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2010, par région et par pays *(suite)*

Région/pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
(M\$US)						
Europe et Asie centrale <i>(suite)</i>						
Ouzbékistan			3	145,5	3	145,5
Pologne	1	1 331,3			1	1 331,3
République kirghize			2	37,0	2	37,0
Roumanie	1	423,0			1	423,0
Serbie	3	588,0			3	588,0
Tadjikistan			2	52,4	2	52,4
Turquie	5	2 990,0			5	2 990,0
Ukraine	1	460,0			1	460,0
Total	38	10 196,0	13	620,2	51	10 816,2
Amérique latine et Caraïbes						
Argentine	4	634,0			4	634,0
Brésil	18	3 744,6			18	3 744,6
Chili	1	3,0			1	3,0
Colombie	7	1 772,8			7	1 772,8
El Salvador	4	250,0			4	250,0
États des Caraïbes orientales			3	64,3	3	64,3
Grenade	1	4,5	1	3,5	2	8,0
Guatemala	2	464,5			2	464,5
Haïti			6	121,5	6	121,5
Honduras			1	40,0	1	40,0
Jamaïque	3	231,0			3	231,0
Mexique	9	6 386,5			9	6 386,5
Nicaragua			3	64,3	3	64,3
Panama	1	40,0			1	40,0
Pérou	4	360,0			4	360,0
Sainte-Lucie	1	4,0	1	8,0	2	12,0
République dominicaine	5	360,5			5	360,5
Uruguay	1	29,9			1	29,9
Total	61	13 667,3	13	239,6	74	13 906,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Djibouti			2	8,9	2	8,9
Égypte	8	2 155,0			8	2 155,0
Irak	1	250,0			1	250,0
Jordanie	1	300,0			1	300,0
Maroc	6	729,5			6	729,5
Tunisie	2	88,1			2	88,1
Yémen			7	205,0	7	205,0
Total	18	3 522,6	9	213,9	27	3 736,5
Total général	164	44 197,4	190	14 549,7	354	58 747,1

Nota – Les garanties sont incluses. Les opérations de financement supplémentaire ou additionnel (sauf l'élargissement de projets grâce à un financement additionnel) ne sont pas comptabilisées comme des opérations de prêt distinctes mais sont incluses dans le montant. Les opérations conjointes de la BIRD et de l'IDA sont comptabilisées une seule fois, en tant qu'opérations de la BIRD. Les blancs indiquent la valeur zéro.

Source : http://siteresources.worldbank.org/EXTAR2010/Resources/7074178-128578609189/finance0303_projects.pdf



Annexe 12

Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada

Exercice de la Banque (du 1 ^{er} juillet au 30 juin)	Total (M\$US)
2006-2007	51,9
2007-2008	58,3
2008-2009	46,2
2009-2010	62,0

Source : Groupe de la Banque mondiale, Rapports sommaires et détaillés sur les marchés attribués par les emprunteurs (2010)

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada, par fournisseur (\$US)

Fournisseur	Principal secteur d'activité	Catégorie	Réf.	Montant (\$US)
ROSE BALOU	Agriculture	Services-conseils	P001194	29 246
RICHARD WEGER	Agriculture	Services-conseils	P090887	47 080
ADA CONSULTANTS	Agriculture	Services-conseils	P083609	195 754
Mme VIVIAN VILICH	Agriculture	Services-conseils	P101213	26 207
ÉDUCATION INTERNATIONALE	Éducation	Services-conseils	P064557	309 588
DAVID COMERFORD	Éducation	Services-conseils	P100534	154 000
THOMAS GOUGEON	Éducation	Services-conseils	P102174	19 433
SARAH MARIE MURRAY	Éducation	Services-conseils	P110571	38 500
ÉDUCATION INTERNATIONALE	Éducation	Services-conseils	P064557	1 693 493
SNC-LAVALIN	Énergie et mines	Civil Works	P064844	4 259 738
RSW INTERNATIONAL	Énergie et mines	Services-conseils	P116745	1 896 089
BOUCIF BELHACHEMI	Énergie et mines	Services-conseils	P098531	50 710
AECOM TECSULT INC	Énergie et mines	Services-conseils	P104456	497 557
TECSULT/AECOM	Énergie et mines	Services-conseils	P094916	4 946 872
MCKINSEY AND COMPANY	Énergie et mines	Services-conseils	P108768	199 000
KCM ENGINEERING LTD	Énergie et mines	Services-conseils	P002797	24 180
KEN BECK LEE	Énergie et mines	Services-conseils	P106832	60 460
HATCH LIMITED	Énergie et mines	Services-conseils	P002797	571 961
SGGROUP	Finances	Services-conseils	P094704	195 797
ANDY MACDONALD	Finances	Services-conseils	P085124	43 000
INSURANCE TECHNOLOGY GROUP ITG	Finances	Services-conseils	P108080	54 750
Dr JEAN PHILIPPE SAC-EPEE	Santé et services sociaux	Services-conseils	P103158	28 700
MAGDALENA JANUS	Santé et services sociaux	Services-conseils	P093096	34 084
CHARLES A. JEANNERET	Santé et services sociaux	Services-conseils	P077326	23 100
ACCESSTEC INC.	Santé et services sociaux	Produits	P076799	550 000
ROGER CHRISTEN	Industrie et commerce	Services-conseils	P112975	282 774
JORGE EDUARDO FILMUS	Industrie et commerce	Services-conseils	P106752	10 000
POUNA EMMANUEL	Industrie et commerce	Services-conseils	P112975	20 858
GLOBESCAN	Inform. et comm.	Services-conseils	P110469	30 000
STATISTIQUE CANADA	Admin. publique, droit	Services-conseils	P092429	27 848
ANNICK LACHANCE	Admin. publique, droit	Services-conseils	P105393	18 000



Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada, par fournisseur (\$US) (suite)

Fournisseur	Principal secteur d'activité	Catégorie	Réf.	Montant (\$US)
SERGE A. BOUCHARD	Admin. publique, droit	Services-conseils	P104041	259 770
MANMOHAN RUPRAI	Admin. publique, droit	Services-conseils	P110760	88 400
IDEA INTERNATIONAL	Admin. publique, droit	Services-conseils	P117382	289 900
IAN MCLELLAN	Admin. publique, droit	Services-conseils	P111849	33 749
TERESA PETROCCO	Admin. publique, droit	Services-conseils	P104743	80 100
WESTERNWORLDCONSULTANTS CONSULTING&TRA	Admin. publique, droit	Services-conseils	P076234	226 991
LOUISE OUIMET	Admin. publique, droit	Services-conseils	P104041	81 437
LOUISE OUIMET	Admin. publique, droit	Services-conseils	P104041	248 055
LIVINGSTON ARMYTAGE	Admin. publique, droit	Services-conseils	P099201	204 811
ROBERT VARDY	Admin. publique, droit	Services-conseils	P092484	426 043
SAMSON PIERRE	Admin. publique, droit	Services-conseils	P073507	49 382
G&M, GROUPE CONSEILS CANADIEN INC.	Admin. publique, droit	Services-conseils	P107355	64 825
GERARD VERGER	Admin. publique, droit	Services-conseils	P090265	66 426
ANDRÉ CÔTÉ	Admin. publique, droit	Services-conseils	P090265	146 002
CRC SOGEMA	Admin. publique, droit	Services-conseils	P078627	660 302
CRC SOGEMA	Admin. publique, droit	Services-conseils	P107851	1 000 000
SNC/LAVALIN GROUP INC.	Admin. publique, droit	Services-conseils	P090159	288 675
FREE BALANCE INC.	Admin. publique, droit	Produits	P109775	1 494 356
FREE BALANCE INC AND TELECOMMUNICATION	Admin. publique, droit	Produits	P071063	2 590 063
CRC SOGEMA	Admin. publique, droit	Produits	P107248	2 122 670
SNC - LAVALIN INTERNATIONAL INC.	Transport	Services-conseils	P095523	547 375
ROMAIN BRIARD	Transport	Services-conseils	P103343	97 938
EXPERCO INTERNATIONAL	Transport	Services-conseils	P095523	750 450
SNC LAVALIN INTERNATIONAL INC	Transport	Services-conseils	P099270	7 164 669
CPCS TRANSCOM INT. LIMITED	Transport	Services-conseils	P113845	476 798
ABD EL HALIM OMAR	Transport	Services-conseils	P094488	100 000
MMM GROUP LIMITED	Transport	Services-conseils	P117152	1 523 441
MMM GROUP LTD.	Transport	Services-conseils	P095977	9 706 853
LEA INTERNATIONAL LTD. JOINT VENTURE	Transport	Services-conseils	P091077	1 001 892
SENECONSULTANTS LIMITED	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P108078	260 103
M/S SNC-LAVALIN INTERNATIONAL INC.	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P040712	6 838 797
SNC - LAVALIN INTERNATIONAL INC.	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P116595	3 777 023
SNC - LAVALIN INTERNATIONAL INC.	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P093826	512 547
SNC - LAVALIN INTERNATIONAL INC.	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P093826	731 045
HYDROSULT INC.	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P093132	861 342
TECSULT-AECOM/AFRICONSLT	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P093826	320 176
NREM INTERNATIONAL INC.	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P086508	371 174



**Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA
pour des biens et services du Canada, par fournisseur
(\$US) (suite)**

Fournisseur	Principal secteur d'activité	Catégorie	Réf.	Montant (\$US)
RUSSELL BOALS	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P104806	32 750
ROCHE	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P110020	213 918



Annexe 13

Emprunts du Groupe de la Banque mondiale au Canada

Le Groupe de la Banque mondiale n'a effectué aucun emprunt au Canada en 2010.

Le 22 juillet 2009, la Banque mondiale a émis, par l'entremise de la Banque Royale du Canada, une obligation à taux variable plafonné de 121 millions de dollars canadiens venant à échéance le 31 octobre 2012. C'était la première émission au Canada depuis le 20 novembre 2007, lorsque la Banque mondiale avait émis une obligation multimarché de 850 millions de dollars canadiens à échéance de 5 ans et portant intérêt à 4,30 %, par l'entremise de Valeurs mobilières TD et de la Banque HSBC Canada.



Annexe 14

Déclaration soumise par l'administrateur pour le Canada le 11 mai 2010 concernant le *Plan d'action 2010-2015 de la Banque mondiale en matière de santé génésique*

Nous tenons à féliciter le personnel et la direction pour la préparation du Plan d'action en matière de santé génésique, et pour leurs efforts afin que les investissements de la Banque mondiale, les travaux d'analyse, le dialogue stratégique avec les États partenaires ainsi que l'engagement de la Banque auprès des institutions et des partenaires donateurs continuent de tenir compte des questions de santé génésique. Nous sommes encouragés par le fait que le Plan d'action insiste sur l'intégration constructive de ces questions selon une approche fondée sur les systèmes de santé. Il est clair qu'il existe déjà des façons d'améliorer la situation en matière de santé génésique, et que ces moyens sont déjà reconnus et acceptés – les connaissances scientifiques et pratiques sont bien établies. Des résultats exceptionnels ont été obtenus là où il existait une claire détermination, où des ressources adéquates ont été mises à contribution et où la mise en œuvre a été efficace. On ne pourrait guère justifier de ne pas améliorer sensiblement ces résultats et faire d'importants progrès en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement à ce chapitre.

À ce propos, il faudra non seulement que la Banque adopte le Plan d'action en matière de santé génésique, mais aussi que les vice-présidences régionales le mettent en œuvre de manière efficace dans leurs régions et États membres respectifs. Le Réseau du développement humain a fort bien cerné les enjeux, démontré l'urgence d'agir et produit une feuille de route pour obtenir des résultats. Il incombe maintenant aux responsables et aux unités des programmes régionaux et nationaux de la Banque de s'engager sérieusement à mettre en œuvre le Plan d'action, plus particulièrement en Afrique. Les grandes lignes du *Plan stratégique en matière de population et de santé génésique, Région Afrique* nous apparaissent encourageantes. Nous appuyons le parachèvement de ce plan et l'élaboration de documents semblables pour d'autres régions. Nous encourageons aussi l'inclusion, dans de tels plans régionaux, d'indicateurs de résultats mesurables et quantifiables afin que l'on puisse suivre les progrès et demander au personnel et à la direction de rendre compte de la mise en œuvre des plans d'action régionaux en matière de santé génésique ainsi que de l'obtention de résultats. Il serait utile de pouvoir suivre la mise en œuvre de ces plans d'action et les engagements à cet égard.

Nous comprenons que les efforts en vue d'améliorer la santé génésique seront largement tributaires des autorités nationales et de leur niveau d'engagement, comme c'est le cas dans tout autre secteur. Sans pour autant privilégier une approche motivée par l'offre, nous aimerions néanmoins encourager le Groupe de la Banque mondiale à adopter une approche proactive en vue de promouvoir, auprès des autorités nationales et d'autres partenaires donateurs, la nécessité d'intégrer pleinement les questions de santé génésique et les efforts en vue d'améliorer l'égalité des sexes aux mesures de renforcement des systèmes nationaux de santé. Nous proposons donc que l'on accorde beaucoup d'attention à la santé génésique dans le cadre des activités d'analyse et de consultation ainsi que des travaux de nature économique et sectorielle, et nous aimerions que des cibles à cet égard soient ajoutées dans les plans d'action régionaux sur la santé génésique. Nous reconnaissons aussi que la santé génésique n'intéresse pas que les femmes, et que les comportements des hommes, qui sont motivés et influencés par un éventail de normes sociales et culturelles, peuvent l'influencer de manière significative. Nous encourageons la Banque à faire en sorte que ses travaux d'analyse, de promotion et de dialogue stratégique abordent sans détour ces questions à titre d'importants déterminants de la santé génésique.



Le rapport à paraître sur le développement dans le monde, ayant pour thème le développement et l'égalité des sexes, donnera une excellente occasion de mettre davantage en lumière les questions de santé génésique et leur lien intrinsèque avec l'égalité des sexes et la condition des femmes, et de forger un consensus et une approche cohérente à l'égard des prochaines étapes. Nous appuyons fermement l'intégration des questions de santé génésique chaque fois que cela convient tout au long du rapport, afin de rendre explicites les liens importants entre la santé génésique et les plus larges enjeux socio-économiques et d'égalité des sexes. De plus, il serait peut-être utile de prévoir un chapitre distinct sur la santé génésique afin de la mettre plus en évidence. En outre, comme nous le disions, nous encourageons l'adoption, dans le rapport mentionné, d'une approche à l'égard de la santé génésique qui ne soit pas seulement ancrée dans les questions touchant la santé des femmes, mais qui aborde aussi clairement et franchement l'influence des comportements masculins sur la santé génésique, de même que l'importance de promouvoir l'égalité des sexes.

Bref, nous estimons que ce plan d'action est un document important, qui pourrait combler sensiblement les lacunes dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement touchant la santé génésique, mais nous reconnaissons que cela nécessitera des mesures efficaces de mise en œuvre. À cet égard, nous espérons que les régions mettront au point des plans de mise en œuvre efficaces et qu'elles rendront compte de l'obtention de résultats clairement articulés et mesurables.



Annexe 15

Pays ciblés par l'Agence canadienne de développement international

Pays ciblé	Exercice 2010	Statut au sein de l'IDA	Membre de l'IDA
	Montant versé par l'IDA (\$US)		
Éthiopie	890,0	Ordinaire	Oui
Ghana	313,3	Ordinaire	Oui
Mali	140,5	Ordinaire	Oui
Mozambique	260,4	Ordinaire	Oui
Sénégal	186,0	Ordinaire	Oui
Tanzanie	928,0	Ordinaire	Oui
Indonésie	0,0	Graduel	Non
Vietnam	1 429,2	Pays pouvant prétendre à un financement mixte	Oui
Ukraine	0,0	—	Non
Colombie	0,0	Graduel	Non
Haïti	121,5	Ordinaire	Oui
Honduras	40,0	Modalités d'emprunt resserrées	Oui
Pérou	—	—	Non
Afghanistan	197,0	Ordinaire	Oui
Bangladesh	828,0	Ordinaire	Oui
Pakistan	300,0	Pays pouvant prétendre à un financement mixte	Oui
Programme régional des Caraïbes			
Guyane	0,0	Modalités d'emprunt resserrées	Oui
Dominique	0,0	Financement mixte, exemption économique pour les petites îles	Oui
Grenade	3,5	Financement mixte, exemption économique pour les petites îles	Oui
Sainte-Lucie	8	Financement mixte, exemption économique pour les petites îles	Oui
Saint-Vincent	0,0	Financement mixte, exemption économique pour les petites îles	Oui
Bolivie	—	Modalités d'emprunt resserrées, pays pouvant prétendre à un financement mixte	Oui
Cisjordanie et bande de Gaza	0,0	—	Non
Soudan	0,0	Pays inactif	Oui